

1 CADRE PHYSIQUE

des PLATEAUX D'ENTRE LIMOURS ET VERSAILLES

- : - : - : - : - : - : - : - : -


STRUCTURE ET RELIEF

Les couches géologiques, qui affleurent dans cette région, font partie de l'étage du MIOCENE, et s'étendent depuis l'argile verte du SANNOISIEN jusqu'aux sables granitiques du BURDIGALLIEN, recouverts du limon quaternaire des plateaux. L'horizon imperméable, de l'argile verte, épais de 6 à 12 mètres est surmonté par la masse puissante des sables de FONTAINEBLEAU, dont l'importance atteint 70 mètres et dont la partie supérieure est consolidée par des formations gréseuses discontinues de direction nord-ouest, sud-est. À la suite, apparaît la couche de calcaire de BEAUCE meulière, d'environ 3 ou 4 mètres se présentant par blocs irréguliers plus ou moins épars dans une masse argileuse et plastique : vers MILON, TRAPPES, GOMETZ ET CERNAY, on exploite même le lit de marne blanche formé, à la base de cet assise imperméable et dure. Les sables granitiques de

LOZERE, souvent agglutinés par la transformation des feldspaths en une argile kaolinique et sans apparence de stratification, s'étendent sur la plus grande partie de ces plateaux. Sur le prolongement stratigraphique des sables de SOLOGNE, ils remplissent parfois des cavités de la meulière, mais il n'est pas question ici de nous poser le problème de leur dépôt, et contentons-nous de constater que s'ils disparaissent sur le flanc est de la vallée du RHODON, ils sont au contraire très épais aux abords de LIMOURS et de CHEVREUSE, atteignant en ces endroits une épaisseur de 3 à 6 mètres. Surmontant cette dernière formation discontinue, le limon des plateaux allant de quelques centimètres à plusieurs mètres, se présente par zones coupées de lits caillouteux avec un faciès siliceux au sommet et argileux à la base.

Cet ensemble de couches n'a subi que très peu de bouleversements après son dépôt, seulement quelques ondulations aux dénivellations insensibles et aux directions armoricaines. C'est surtout au niveau de la craie sous-jacente, que ces légers mouvements se révèlent avec quelque netteté ; et l'axe synclinal, décelé par exemple au nord-est du hameau de ROMAINVILLE, n'est que l'image affaiblie de la physiologie du sous-sol.

Dans cette structure calme, ce sont les rivières qui ont sculpté les reliefs par un réseau de profondes vallées. Ces vallées de direction nord-ouest, sud-est au nord de l'YVETTE, semblent conformes à la direction générale des ondulations ; et cependant, on voit fréquemment ces rivières franchir un anticlinal, ou comme au sud de l'YVETTE, prendre une direction varisque, posant ainsi des problèmes qui n'appartient pas à notre sujet de résoudre.

Tandis que les plateaux, aux surface mi-structurales, mi-d'érosion, atteignent des altitudes de 150 à 180 mètres les fonds de vallée s'abaissent jusqu'à 80 et 70 mètres donnant ainsi des dénivellations  importantes de l'ordre de 70 à 90 mètres. Ici contrairement au VEXIN, aucune butte témoin ne vient briser l'uniformité des plateaux, que n'affecte même pas l'œil la tendance au relèvement vers l'ouest. Seul un profond relief en creux aère cette masse compacte et apporte par la mise à nu de sols variés, par les conditions topographiques différentes, un aspect physique et humain aux nuances infinies. Ce sont ces nuances qui

caractérisent notre région d'une façon typique et c'est sur ce fait qu'il faudra insister au cours de l'étude entreprise.

Quant au profil transversal de ses vallées, il présente partout des corniches nettes, due à la dureté de l'assise meulière. Cet entablement résistant, qui donne aux vallées leurs contours précis, protège par ailleurs les sables sous-jacents, et permet d'expliquer le modelé concave de ce profil. C'est donc seulement à la base des versants que les pentes s'adoucissent, que la forêt disparaît ; et, vers l'aval, lorsque la rivière a dégagé l'argile verte, cet adoucissement devient assez appréciable, pour faciliter l'extension des cultures, réduite à l'amont à un mince liseré.

Une autre particularité du profil transversal mérite une attention particulière : c'est sa dissymétrie tout à fait sensible aux niveaux de CHATEAUFORT et de MAIN-COURT. Le versant exposé aux vents du sud-ouest dominants subit en effet un recul plus rapide et sa pente en devient plus raide. Nous verrons au cours de notre étude quelle importance ce phénomène a sur différents aspects humains, en particulier sur la répartition des cultures.

Sans doute percevons-nous l'action déterminante que la structure et le relief ont sur la géographie humaine d'une région ; sans doute une question d'exposition et de pentes sont des facteurs intéressants ; mais s'il est un fait qui a sur la vie des hommes une influence non moins négligeable : c'est la nature du sol qu'il convient de traiter maintenant.

LES SOLS

A ce sujet, il est nécessaire de faire la distinction entre les plateaux et les vallées, car si ceux-ci sont les domaines réservés au limon et empreints d'une certaine uniformité de qualité et de nature, celles-là au contraire concentrent, sur un espace restreint, les variétés de sols les plus grandes et les plus complexes.

Voyons tout d'abord ce qu'est le limon des plateaux. Comme nous l'avons dit ci-dessus, c'est une formation quaternaire de teneur argilo-siliceuse avec des proportions en argile et en silice variable suivant les endroits. Les paysans disent que « c'est une terre trop battante » parce qu'elle mollit, coule, et colle sous l'action

des pluies prolongées ; elle n'est pas assez consistante, ni assez grumeleuse, et il faut choisir le moment pour pouvoir la travailler.


La valeur agricole de ce limon, et dans une certaine mesure sa composition, proviennent de son épaisseur, qui varie suivant les endroits ³ de 3 mètres à quelques centimètres : en effet, si le limon est trop mince, il se charge d'éléments du sous-sol, de débris de la roche sous-jacente qui n'est autre que la meulière ; trop près de la couche imperméable et froide, il souffre également d'un mauvais drainage et perd ses qualités primitives ; c'est un terrain de troisième qualité, comme au niveau du lotissement de CRESSELY sur le plateau de MAGNY. Au contraire Ces inconvénients sont évités en partie avec des épaisseurs plus considérables, et les 3 mètres de limon, que l'on trouve au centre du terroir de VILLIERS, constitue un îlot de richesse appréciée. Cependant l'importance de cette formation n'atteint jamais une puissance suffisante, pour ne pas se ressentir du mauvais drainage sous-jacent. Ces terres arables, même les meilleures, témoignent d'un excès d'humidité, et il n'est pas possible de parler ici du sol sans tenir compte du sous-sol.

Si actuellement ces plateaux limoneux sont devenus des centres de grandes cultures riches grâce à un important travail de drainage artificiel, primitivement il n'en était pas ainsi. Les mares et les étangs parsemaient les champs ; la terre manquant de chaux et d'aération, modifiait mal le fumier ; des oseilles sauvages, des prêles, toute une végétation spontanée calcifuge, soulignait cette acidité. C'était alors un pays sinon pauvre du moins assez peu recherché. Alors que la BEAUCE était occupée par l'homme depuis longtemps, ce saltus froid et couvert de forêts ne fut défriché que lors des grandes initiatives médiévales, c'est-à-dire fort tard. Encore actuellement, des bouquets d'arbres demeurent comme des vestiges isolés de ses anciennes forêts, et la vue se trouve toujours arrêtée par une rangée de pommiers ou un îlot de verdure. Ce n'est pas le pays franchement découvert et sans heurt de la BEAUCE, c'est un paysage déjà plus riant qui annonce par endroits un certain aspect de bocage.

Quant aux vallées, qui défoncent la carapace meuliarisée en s'enfonçant dans les sables et l'argile verte, elles fournissent dans la gamme des sols un milieu

totallement différent. Au niveau de ses profonds sillons il est courant de voir une zone riche succéder à une zone pauvre dans la plus extrême bigarrure, une terre meuble et fertile se juxtaposer brusquement à un lit de cailloux secs et inutilisable. Il faut voir en cela, le résultat des variétés de couches affleurant et de leur transformation suivant la pente et les agents atmosphériques. Nous aurons l'occasion par ce fait d'analyser les causes du morcellement intense des champs dans ce milieu compartimenté, et d'en saisir tout le sens. Essayons auparavant de donner une ébauche des successions des différents sols dans les vallées.

Sur les pentes douces des abords des plateaux, on trouve successivement : des limons d'hiver remaniés et mélangés à la roche sous-jacente, des sables granitiques plus légers mais dont le rendement agricole plus médiocre n'est pas compensé par la qualité des grains qu'ils fournissent. Sur les pentes plus raides de la meulière et des grés, le sol superficiel n'est qu'un mélange des produits d'altération du sous-sol éboulés ou glissés, et, forêts ou friches envahissent ces zones dédaignées de l'homme.

Lorsque la pente redevient douce, à la base des sables de FONTAINEBLEAU, certaines cultures maraîchères, comme la fraise ou la  violette, se plaisent sur ces terres bien égouttées et très meubles. Quant aux fonds de vallées trop argileux et trop humides, souvent abandonnés aux roseaux ou aux maigres pâtures, ils accentuent le caractère de pauvreté de ses terroirs de vallées.

Cette diversité que nous avons retrouvée dans les sols, comme dans le relief, ces nuances qui caractérisent les différents aspects physiques jusqu'alors ébauchés, s'estompent avec un nouveau facteur d'une importance non moins appréciable : le climat.

LE CLIMAT

Le climat de cette région, du type « Parisien », exprime la transition entre le climat breton et le climat continental de l'Est français.

Les amplitudes atteignent en moyenne 16 à 18° avec un mois de Janvier froid d'une moyenne de 2°, et un mois de Juillet chaud atteignant une moyenne de 19°. La saison froide, assez douce dans son ensemble, est caractérisée par des sautes


brusques de température dues à une alternance des vents d'Ouest et d'Est ; on a vu en décembre 1871 le thermomètre descendre jusqu'à $-27,5^{\circ}$, par une avancée subite de l'anticyclone sibérien. En été de semblables offensives des éléments continentaux font suite à des périodes de température adoucie, et c'est ainsi qu'en juillet 1881 et en août 1921 le thermomètre atteignit $+38^{\circ}4$.

Nous sommes donc en présence d'un climat fait de contrastes par rapport au type breton, mais empreint dans son ensemble d'une certaine douceur par rapport à l'Est français.

Nous retrouvons pour le régime des pluies les mêmes caractères transitoires.

On compte environ 600 millimètres de hauteur de pluie répartis sur 150 à 200 jours. Entre 1851 et 1900, on a relevé une hauteur moyenne de 576 millimètres ; mais certaines années, telles que 1930, ont donné plus de 800 millimètres.

Ces précipitations présentent un régime qui, sans être rigoureux, est cependant assez sensible pour être noté : la saison sèche s'étend habituellement de Décembre à Avril avec un maximum sec en Février, la saison humide va de Mai à Novembre avec deux maxima, l'un très important en Octobre, l'autre secondaire en Juin : ces deux maxima d'été et d'automne sont des témoignages vivants de cette lutte entre l'influence bretonne à automne humide, et l'influence continentale à été pluvieux. Mais, comme tout climat de transition, la stabilité et les nuances en sont les règles : dans la période de 1900 à 1929, les mesures ont révélé deux saisons sèches s'étendant de Janvier à Avril et de Août à Septembre, et deux saisons humides dans les intervalles, le maximum étant alors en Juillet seulement.

Dans ce cadre climatique qualifié de « Parisien », l'homme trouve  dans une humidité suffisante, soutenue par un sol froid, la possibilité de cultiver les variétés des pays de l'Ouest, tels que le pommier ou le lin ; par ailleurs, l'été relativement ensoleillé, peut tolérer la vigne sur les versants bien exposés mais ces juxtapositions d'espèces si différentes qui a donné à nos paysages d'autrefois leur caractère de très grande variété s'estompent aujourd'hui pour faire place à la culture intensive du blé plus sûre, parce que de position moins avancée dans une limite

plus climatique. Le blé supporte en effet aisément les sautes de température de l'hiver et ne gèle que rarement ; il trouve assez de pluie au printemps avec le début de la saison humide pour bien se développer ; et l'été lui apporte sa suffisance de chaleur et de soleil. Cependant, le maximum secondaire de Juin, qui ne le compromet pas trop, favorise les plantes fourragères et la betterave dont la croissance a besoin d'eau à ce moment de l'année.

La grande culture est donc en harmonie avec ce climat ; et dans cette région restreinte les nuances qui pourraient modifier la mise en culture et la physionomie des terroirs n'existent pas.

Pourtant, grâce aux reliefs profondément creusés, certains caractères climatiques peuvent se trouver transformés : on voit fréquemment les vents prendre des directions différentes en s'engouffrant dans ces couloirs naturels, des tourbillons à axes horizontaux naître le long des pentes ; et l'homme dispose tour à tour de recoins bien exposés et de sites battus des vents. Il évite les fonds humides où séjournent des brouillards glacés et malsains, il recherche le versant ensoleillé, laissant à la forêt l'ubac plus froid. Grâce au relief aussi, il trouve des conditions hydrologiques variées qui, sans celui-ci, serait uniforme, dépendant d'un climat identique pour tous les points de la région.

CONDITIONS HYDROLOGIQUES

Sur le plateau en effet, nous ne trouvons qu'une nappe phréatique superficielle, s'appuyant sur la meulière ou sur les sables de LOZERE. Comme les limons ne présentent que de faibles épaisseurs, les puits qui l'atteignent sont peu profonds, et parfois même, là où la formation quaternaire manque, de simples mares parsement la campagne. Mais ces eaux qui proviennent du ruissellement sont d'une qualité douteuse et d'un rendement irrégulier.

Pour avoir de l'eau potable et en quantité toujours suffisante, il faut descendre, par des puits atteignant 50 mètres jusqu'au niveau hydrostatique des argiles vertes qui recueillent des précipitations, filtrées convenablement dans l'épaisse masse des sables de FONTAINEBLEAU. Ces puits sont malheureusement difficiles à creuser dans cette couche meuble, et les hommes ont trouvé dans les vallées

des auxiliaires précieux qui lui fournissent des sources nombreuses. Quand la rivière a pu creuser jusqu'à la couche argileuse, elle a de la sorte dégagé une ligne de sources, et les puits peu profonds en contre haut de cette ligne ont été depuis longtemps utilisés par les hommes.

▣ C'est un cadre physique grossièrement ébauché que nous venons de donner, afin de mieux comprendre et de mieux situer l'étude humaine que nous nous proposons de faire.

Cette étude va se révéler extrêmement nuancée dans tous ces domaines, posant par là des problèmes qu'il nous faudra essayer de résoudre. Elle va nous montrer une population essentiellement rurale, dispersée en villages, en hameaux, et en fermes. Elle va nous présenter des sites d'habitat nombreux, liés aux rebords des plateaux, aux lignes de sources, aux pentes douces, aux qualités des sols. Elle va nous décrire des grosses ferme quadrangulaires, et des fermes plus petites intermédiaires entre le type élémentaire et le type à quatre pans. Nous serons également en présence d'une grande concentration agraire et, dans les vallées, d'un morcellement encore intense. Nous verrons côte à côte, le faire-valoir direct et le système de fermage, la grosse culture des plateaux et la petite exploitation traditionnelle encore épargnée dans certains endroits.

C'est donc un ensemble varié que nous allons être appelé à analyser ; et souvent il nous suffira de jeter un regard sur les caractéristiques physiques de la région pour expliquer des variétés si nombreuses.

Cependant certains problèmes resteront insolubles si nous voulons nous borner à ce seul point de vue. Il est en effet nécessaire de faire appel au passé pour comprendre les faits humains sous tous leurs aspects, et il est nécessaire de retracer une évolution dont l'état présent n'est que l'aboutissement. Beaucoup de points obscurs pourront alors trouver un éclaircissement, et c'est dans ce sens que nous allons orienter notre étude de géographie humaine.

Afin de mieux saisir les grandes étapes qui ont abouti au stade actuel, nous commencerons ce travail par l'analyse approfondie d'un exemple précis. C'est seulement dans une seconde partie que nous pourrons dégager les grandes lignes se

rapportant à l'ensemble de la région et que nous essaierons, grâce à une telle synthèse, de comprendre la physionomie humaine des plateaux d'entre LIMOURS et VERSAILLES.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

PREMIERE PARTIE

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

ANALYSE DE VILLIERS LE BACLE

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

CHOIX DE CETTE ANALYSE

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

Nous nous sommes arrêtés au choix de ce village pour deux raisons : la première a pour considération la situation du terroir de VILLIERS qui chevauche la plaine et la vallée et qui, par ce fait permet dans une seule analyse d'étudier ces deux parties différentes.

La seconde est d'un ordre pratique qui tient à l'abondance des documents anciens rassemblés, pour la plupart au Château de VILLIERS, et dans une moindre mesure aux Archives Départementales.

CARACTERES GENERAUX

- : - : - : - : - : - : - : -

SITUATION

VILLIERS est situé à 10 km au sud-est de VERSAILLES sur le bord du plateau, que limitent les profonds sillons de la BIEVRE et de la MERANTAISE.

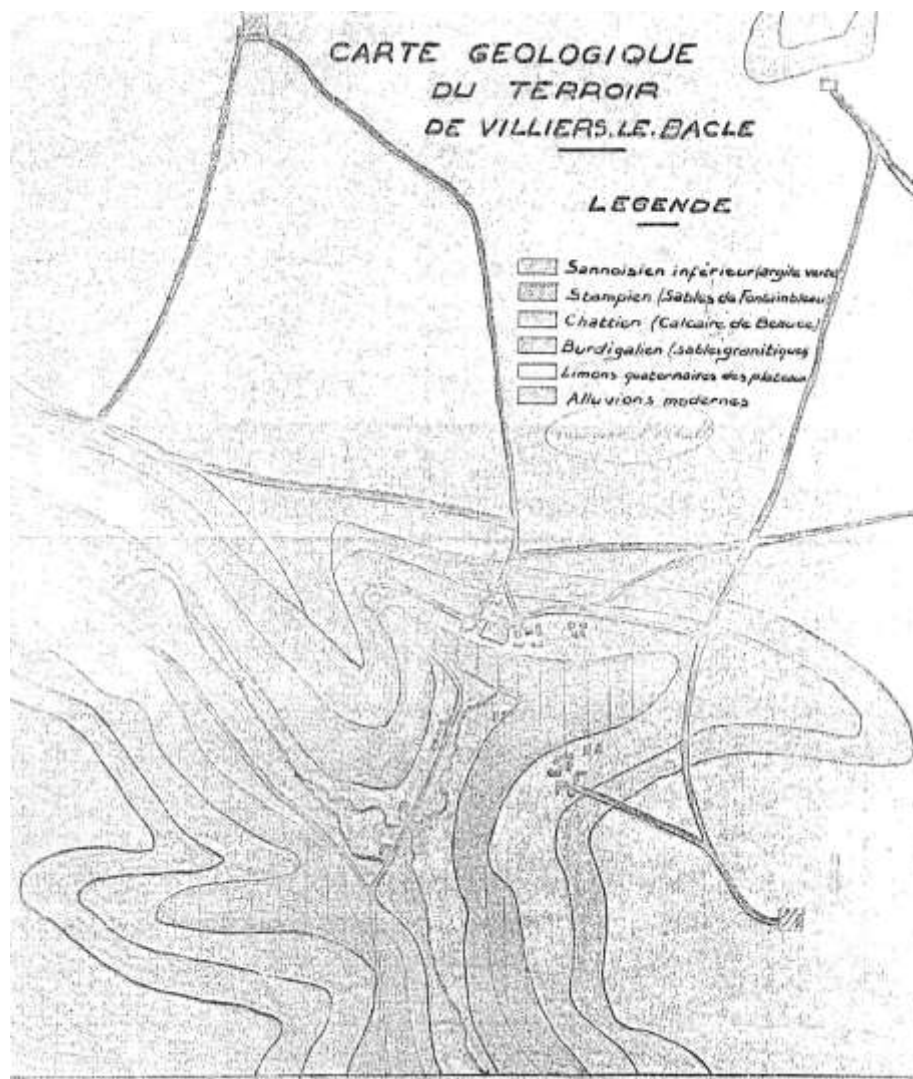
Il est construit sur la solide couche de meulière, et domine, par l'abrupt des sables de FONTAINEBLEAU, la source d'un ruisseau qui va quelques centaines de mètres plus bas se jeter dans la MERANTAISE, elle-même affluent de l'YVETTE.

Son terroir de 592 ha, c'est-à-dire une superficie inférieure à la moyenne de 800 hectares des communes de Seine-et-Oise, s'étend pour moitié dans la vallée, s'adossant au versant opposé de la MERANTAISE, et pour moitié dans la plaine, gagnant dans la direction du Nord les abords de TOUSSUS.

MILIEU PHYSIQUE

La physionomie topographique de l'endroit considéré est faite des mêmes contrastes qui nous ont déjà frappés au cours de notre description générale.

Alors que le plateau s'incline doucement vers la MERANTAISE de 156 mètres à 149 mètres un sillon profondément creusé jusqu'à 83 mètres détermine une brusque dénivellation de 66 mètres et ouvre dans cette plaine uniforme et plate un paysage riant et gracieux. En suivant le cours de la rivière, le regard se perd dans un chevauchement de collines bleutées et se repose sur les prairies verdoyantes des bas-fonds ; en face, l'horizon se trouve plus limité, mais les deux versants dissymétriques, qui s'affrontent, déroulent le manteau épais de leurs forêts



8 avec une majesté calme et souriante.

Dans ce terroir ainsi modelé, les différentes couches qui affleurent fournissent la même variété de sol que nous avons noté ci-dessus.

Le limon quaternaire possède ici une proportion assez considérable de sable fin ; ce qui accentue son défaut de structure « battante » : cette terre coule et colle sous l'action de l'eau, et les paysans affirment qu'il est impossible de remédier à ce défaut ; seulement peut-on ne pas l'accentuer en évitant les engrais à base de soude ? Seulement des façons culturales multipliées, des labours effectués au bon moment, et des chaulages abondants, facilitent l'utilisation de ce sol.

Ici comme partout ailleurs, le drainage naturel est insuffisant, et avant que le modernisme n'ait remédié artificiellement à ce défaut, les mares couvraient les différentes parties du terroir et donnaient aux champs leur nom significatif de « Mare Malheureuse », « Mare aux Rats », ou « Mare rotoüer ». Cependant les

épaisseurs variables de cette formation ont déterminé des emplacements de choix et des endroits de seconde qualité. Au centre de la plaine, jusqu'aux abords de TOUSSUS, le limon atteint 2 mètres à 2,50 mètres; il atteint même 3 mètres au carrefour des routes menant de VILLIERS à CHATEAUFORT, à BUC et à SACLAY. Au contraire, à la hauteur du champier appelé si justement « les fonds d'ORSI-

GNY », il s'amenuise au point de disparaître complètement au lieu d'ORSIGNY. Cette sorte de calotte, qui finit à rien sur les bords, laisse apparaître en bordure du plateau une large ceinture caillouteuse, qui n'est autre que le sable de LOZERE. Sur 100 à 200 mètres une terre plus légère mais plus pierreuse et plus pauvre fournit un blé de grains « lourds », mais de rendement médiocre.

La couche meuliarisée, qui affleure à la suite, a fourni une assise solide aux différents établissements humains de VILLIERS, de VOISIN LE CUIT et de MESNIL-BLONDEL ; mais c'est un sol froid qui offre un intérêt cultural assez restreint.

Quant à l'épaisse masse des sables de FONTAINEBLEAU, elle donne des pentes abruptes et des ravins accentués, grâce aux formations gréseuses qui la couronnent par endroit ; et si les versants trop raides sont abandonnés aux forêts de châtaigniers et de chênes, si ces endroits difficiles n'ont jamais connu l'assaut des grands défricheurs médiévaux, ils ont fourni par ailleurs des sites défensifs qui ont pu être appréciés par les premiers occupants.

À la base de cette couche meuble, les formes s'adoucissent en un mince liseré utilisable ; et aux quelques labours pratiqués sur les terrains les mieux doués, font suite des prairies qui s'étendent largement sur les alluvions modernes des bas-fonds. Ces alluvions humides possèdent cependant un meilleur drainage qu'en amont de la MERANTAISE. Certes durant certains hivers particulièrement pluvieux, des crues viennent-elles inonder les parcelles contiguës à la rivière, mais les roseaux et les ajoncs n'ont jamais envahi ces lieux, les marécages aux eaux malsaines ont toujours été ignorés, et le paysage n'a pas ce caractère de pauvreté et d'abandon des vallées supérieures. Pourtant, la couche d'argile verte n'affleure pas encore, et c'est seulement quelque centaines de mètres plus bas, à hauteur de SAINT-AUBIN, qu'elle déroule la mollesse de ses contours.

Si donc le plateau de VILLIERS se révèle assez favorisé par rapport aux terroirs voisins grâce à l'épaisseur de sa couverture limoneuse, la vallée au contraire, encore mal dégagée, n'offre pas l'éclat du val de GIF ni la beauté plantureuse des jardins de CHEVREUSE ; et le contraste entre les deux milieux n'apparaît que plus grand.

MILIEU HUMAIN

c'est dans ce cadre rustique, aux aspects si multiples, qu'il appartient maintenant de poser les problèmes de notre étude humaine.

Quel est donc le paysage humain de cette partie de nos plateaux ? Une promenade à travers la campagne de VILLIERS va nous en donner une idée :

La plaine, qu'agrémentent une remise et une ligne de pommiers, se voit découpée en champs spacieux, qui nourrissent tour à tour le blé, l'avoine et la betterave. Deux grosses exploitations cultivent avec des procédés rationnels et un outillage moderne ses terres fortes que les drainages ont assainies.

Le village apparaît bientôt avec ses 23 maisons qui se serrent en un noyau central, mais qui forment sur les bords des faubourgs isolés, déterminant ainsi le type du village à forme « nébuleuse ». À droite, bâtie à la base de la couche meulianisée, la ferme de VOISIN-LE-THUIT se cache dans le feuillage, tandis que sur la gauche Les dix toits épars du MESNIL-BLONDEL abrite une population de plus en plus restreinte.

Dans la vallée, la densité des lieux habités est plus grande encore, puisque nous pouvons compter huit agglomérations de quelques feux, accrochés aux dernières pentes ensoleillées. Les hommes ont en effet bâti sur ce seul versant raide mais baigné de lumière, et ils ont laissé aux cultures les formes plus adoucies exposées au nord-est que les rayons atteignent rarement. Cette dissymétrie du profil transversal, déjà noté dans la topographie, se retrouve dans le paysage humain : d'un côté, c'est un semis de maisonnettes qui se dorment au soleil ; de l'autre, c'est un large ruban brun que laboure la charrue, et qui demeure dans l'ombre. Au fond, le long de la rivière, voici le domaine des prairies où paissent des vaches normandes et hollandaises. Quelques anciens moulins, transformés en petites

fermes, habitent ces endroits humides et frais. Ces exploitations de vallée apparaissent, sinon archaïques, du moins traditionnelles, et, détenant des lots de 30 hectares divisés en menues parcelles, elles se livrent encore à quelques cultures de céréales et de pommes de terre.

C'est donc une population rurale, dispersées en nombreux écarts, que nous révèle cette description ; c'est aussi une structure agraire et une économie agricole contrastée que nous offrent ces deux terroirs de plateau et de vallée.¹⁰ Il convient maintenant de nous demander quelles sont les raisons qui éclairent ce présent état.

Il va sans dire que les facteurs physiques jouent ici un rôle primordial : songeons aux sites d'habitat en liaison avec les ravins faciles à défendre et avec la proximité d'une source coulant au pied de la carapace défoncée ; songeons aux maisons qui affrontent les pentes raides pour jouir d'un adret ensoleillé, et remarquons aussi que la concentration agraire très accentuée sur le plateau, s'explique par la présence d'un relief calme et par l'existence d'une seule formation arable. Les questions d'exposition, de pentes, de sols, qui compartimentent en autant de milieux différents les terroirs de vallée, ne viennent pas ici retarder, ou empêcher, le remembrement des parcelles ; et c'est là encore un fait qui paraît en harmonie avec le cadre naturel.

Mais il existe des problèmes que ce seul point de vue ne peut résoudre. Si nous regardons de plus près le cadastre, nous verrons dans la plaine certaines enclaves, dont nous ne pourrions comprendre l'existence, si nous ne faisons pas appel au passé. C'est en effet le passé, qui, révélant une période de structure agraire différente, montrera dans ces anomalies les vestiges d'un temps lointain. Le dessin parcellaire, qui dès l'abord peut paraître en équilibre permanent avec le milieu naturel, n'est pas en réalité d'une telle rigidité, et pour s'adapter aux vicissitudes de l'ambiance économique ou démographique, sa physionomie peut évoluer. Il ne faut pas perdre de vue que nous sommes en présence de faits humains, qui réagissent les uns sur les autres, et par là même nous ne pouvons pas rechercher la compréhension de ces faits dans le seul domaine de géographie physique. Des facteurs sociaux et économiques instables imposent des conditions auxquelles

l'homme, doué d'initiative, sait se conformer. Le milieu ambiant est pour lui un cadre qui lui empêche par exemple de cultiver la vigne là où il pleut sans cesse, ou d'avoir des champs immenses dans des terroirs compartimentés, mais qui ne lui interdit pas de morceler les parcelles du plateau quand la population augmente, ni de suspendre l'exploitation d'une ressource qui ne rapporte plus. De même, tandis que dans ses terres collantes et d'accès difficile, les tenures peu éloignées du lieu d'habitation, déterminent des terroirs restreints et par suite une forme de peuplement dispersé, rien n'empêche à l'homme de multiplier encore ces lieux lors d'une grande poussée démographique ; et c'est ce que nous verrons se produire à certaines périodes de l'histoire.

L'état présent nous paraît donc comme l'aboutissement d'un passé dont l'évolution répond à des vicissitudes économiques, sociales ou démographiques, dans un cadre physique permanent mais non pas tyrannique ; et il nous faudra procéder à une étude historique approfondie pour comprendre la physionomie actuelle de la région considérée. Nous analyserons, par étapes chronologiques, les différents stades de la vie humaine qui ont abouti aux formes d'aujourd'hui, et nous saisissons grâce à ce nouveau point de vue le mécanisme complexe qui a régi le paysage découvert au cours de notre promenade dans cette campagne de VILLIERS.

ÉTUDE HISTORIQUE

NOTE

Au cours de cette recherche historique, les documents nous donneront des renseignements précieux sur des endroits situés hors des limites de la commune actuelle de VILLIERS, et notre étude dépassera le cadre du seul terroir de la paroisse, s'étendant sur le MESNIL-BLONDEL, hameau actuel de SAINT-AUBIN, et sur une partie des domaines de SACLAY, d'ORSIGNY et de TOUSSUS.

Par ailleurs les documents manquant presque totalement sur VOISIN-LE-THUIT, nous ne pourrions pas donner beaucoup de précisions sur cet ancien fief, et les plans parcellaires que nous avons pu reconstituer au XVIII^{ème} siècle se ressentiront de cette imperfection.

LES ORIGINES DE VILLIERS

Les origines de VILLIERS restent encore très obscures, et nous ne savons pas à quelle époque l'homme est venu prendre possession du sol. Sans doute le cultivateur* (**Mr DABLIN*) de la grande ferme a-t-il découvert dans ses terres vers 1920, une hache préhistorique, constituée par une pierre taillée enfoncée dans un os ; mais ce seul témoignage d'une occupation humaine à l'âge reculé de la pierre taillée, ne suffit pas à nous éclairer sur la durée, l'importance et la forme de cet habitat lointain.

C'est le même mystère qui entoure les premiers temps de notre histoire. Aucun document ne vient prononcer le nom de VILLIERS avant le XIII^{ème} siècle ; or il est probable qu'à cette date VILLIERS existait déjà depuis longtemps.

La toponymie, dont il faut se servir avec prudence en ce sens qu'un nom de lieu est souvent le successeur d'un autre, nous fournit cependant de précieux renseignements. Certaines dénominations illustrent, par leur forme même, une période caractéristique de l'histoire c'est ainsi que VILLIERS ou « VILLARE » signifiait petit village ou maison de campagne, et, tirant sa racine du latin villa, témoignerait d'une origine remontant pour le moins au haut Moyen Âge. Nous savons en effet qu'entre le III^{ème} et le X^{ème} siècle, l'unité rationnelle de la propriété était la « Villa » ; et bien des villages français comme BOUZONVILLE ou BOZONIS-VILLA, rappellent par leur désignation ce lointain passé.

VILLIERS pourrait être un de ces villages, car la particule « LE BÂCLE », de consonance plus récente, ne lui fut ajoutée qu'au XIII^{ème} siècle en souvenir d'un généreux Seigneur.

Nous savons également que le chef-lieu et la réserve Seigneuriale de cette « VILLA » était un « MANSUS », qui a servi d'étymologie à ces nombreux MESNIL dont nous avons ici même un exemple : MESNIL-BONDEL est situé tout près de VILLIERS, et c'est sans doute pour le distinguer ¹² d'un « MANSUS » VOISIN, qu'il lui a été ajouté le nom d'un de ses propriétaires : en l'occurrence le sieur BONDEL.

À côté de ces agglomérations d'apparence fort ancienne, nous trouvons, sur le terroir même de VILLIERS ou à proximité de ce terroir, une toponymie qui semble

révéler une occupation plus récente, contemporaine à la grande poussée de défrichement du XI^{ème} siècle.

C'est ainsi que SAINT-AUBIN, bâtie au cœur de la plaine, illustre une autre période dans laquelle l'usage des noms de saints dans les appellations était chose fréquente. Pour VOISIN-LE-THUIT, nous remarquons également, à défaut de l'article dont l'existence résulte peut-être d'un apport postérieur, une consonance assez révélatrice d'une époque plus proche de la nôtre.

D'après ces faits, l'étendue de VILLIERS aurait connu au cours de l'histoire, deux phases de peuplement.

Il convient donc maintenant de nous demander pourquoi il a pu en être ainsi.

Considérons le milieu physique, et nous verrons un plateau froid, balayé des vents, au sol lourd et difficile à travailler : nous verrons à côté un sillon profond où la couverture résiduelle a été défoncée, où les terres sont plus légères, et où les sources claires abondent. L'homme a préféré à l'origine ce second milieu qui nous paraît actuellement assez pauvre. Il trouvait en effet l'eau potable à profusion, et des pentes ensoleillées et bien abritées ; il trouvait également des terrains bien égouttés que ses instruments primitifs retournaient aisément.

Les vestiges gallo-romains, découverts dans la vallée de l'YVETTE à cinq ou six kilomètres de CHEVREUSE, sont des témoignages de ces lointaines colonies agricoles ; et sans aller si loin, GIF, tout proche de VILLIERS n'est autre qu'un grand domaine franc. Malheureusement nous n'avons aucune preuve de ce passé reculé au niveau même de VILLIERS bien plus, la toponymie présente une forme récente avec des noms comme : vallée Bonnard* (**s'est appelée aussi le Clos Fournerie, la Valembonnerie... aujourd'hui Le Chapeau de Gendarme... aucune trace de cette ultime appellation*), Moulin Neuf, Le Canal, La Barrerie. C'est que ces trop petits groupes de deux ou trois feux ont connu des bouleversements plus grands que ceux des agglomérations importantes à l'image de GIF ou de BURES. Nous verrons ces lieux éphémères disparaître au cours de l'histoire pour reparaître ensuite, abritant de nouvelles familles auxquelles ils emprunteront leurs noms. Trop petits, ces écarts* (** nom donné à une construction à l'écart du village*

ou d'un hameau) ne peuvent, par leur force même perpétuer dans le temps leur première désignation, et leur renaissance ne se traduit souvent que par la naissance d'une nouvelle appellation. C'est pourquoi la vallée de VILLIERS reste pour nous une énigme et nous nous contenterons seulement d'affirmer qu'elle a pu connaître, grâce aux caractères de son milieu, les préférences des premiers hommes.

Au contraire, la plaine couverte d'épaisses forêts, au limon mal drainé, représentait un saltus répulsif que les défricheurs avaient longtemps négligé. Ce fut seulement sous l'action d'une vigoureuse renaissance commerciale et démographique qu'ils consentirent à s'installer en marge des régions les mieux douées, et à affronter ces masses forestières jusque-là dédaignées.¹³ Mais alors comment expliquer que, sur les quatre localités du plateau notées ci-dessus, deux d'entre elles soient plus anciennes ? Penchons-nous d'un peu plus près sur la carte d'Etat-Major, et nous remarquons que VILLIERS et MESNIL-BLONDEL sont précisément situés à la naissance d'une vallée, au pied d'une source abondante et régulière qui alimente un ruisseau. Dominant, dans une position défensive les incursions et les coups de main fréquents à cette époque, ces deux agglomérations avaient à leur portée une fontaine qu'on appelait la « Segraye », et où les païens auraient eu coutume, selon l'abbé LEBEUF, d'aller porter leurs vœux.

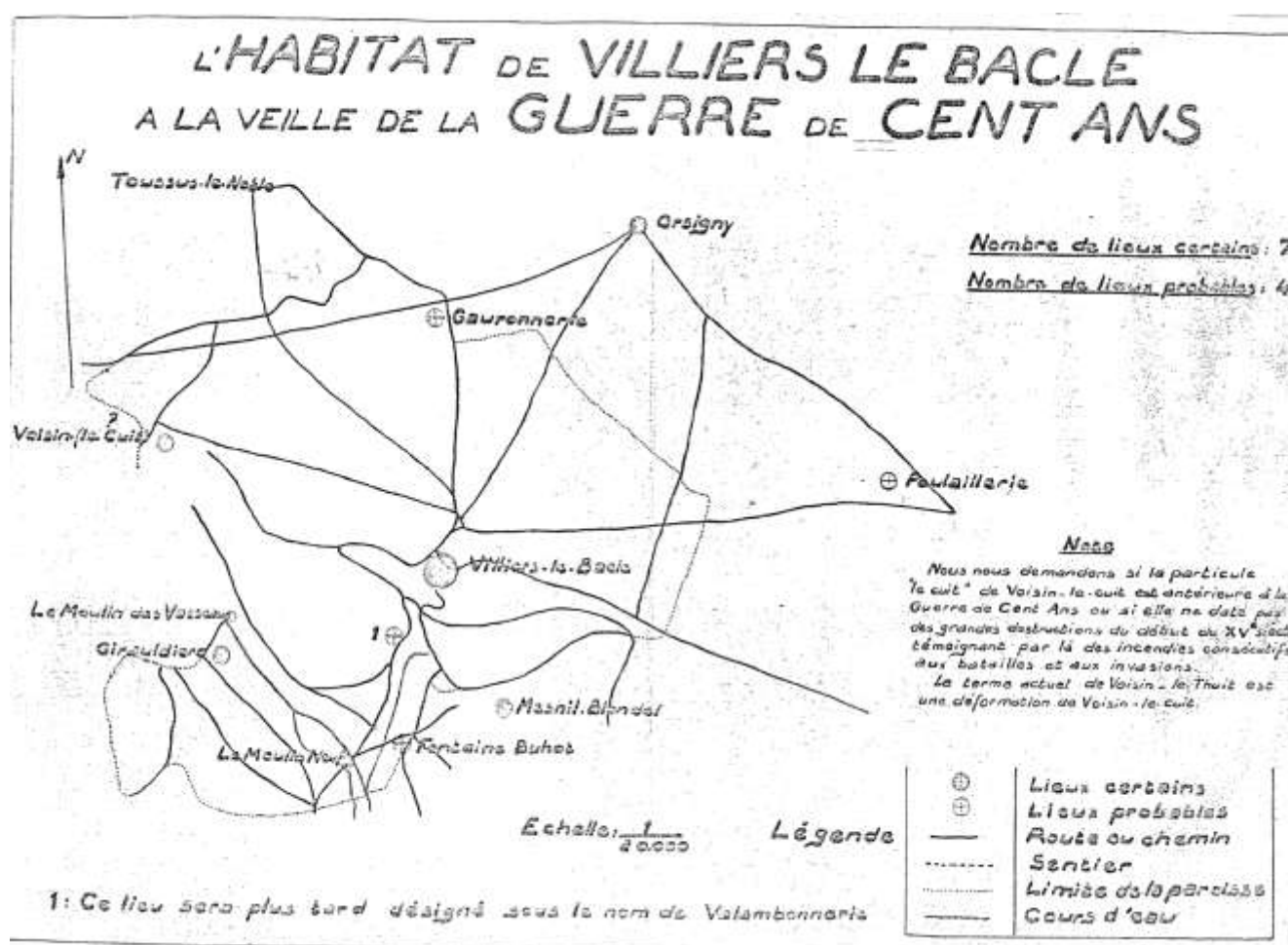
Cette fontaine semble avoir été dès l'origine, un très grand centre d'attraction, puisque deux chemins y convergeaient : l'un aujourd'hui disparu venait du carrefour même du village, l'autre actuellement à l'état de sentier arrivait du hameau de MESNIL-BLONDEL.

Or cette position de choix, l'homme ne la retrouve pas ailleurs à SAINT-AUBIN, il a dû creuser des puits difficiles et profonds pour atteindre l'eau potable ; à VOISIN-LE-THUIT, il n'a trouvé que des fontaines au débit insuffisant et qui suintaient au pied des sables.

Nous comprenons donc désormais pourquoi ces sites de VILLIERS et de MESNIL auraient connu une préférence primitive, et pourquoi, sans ne rien vouloir affirmer ni oser émettre une décision téméraire, il est possible de parler de deux phases de peuplement sur l'étendue du terroir considéré.

Nous avons donc, à propos de l'origine de VILLIERS, discerné des nuances qu'une étude plus approfondie, basée sur des faits plus précis, pourrait démontrer avec rigueur. Malheureusement ces faits manquent presque totalement, par suite de l'inexistence des documents ; et nous nous contentons de remarquer une toponymie, qui semble dater du haut Moyen Âge, et un milieu physique doué de qualités appréciées des techniques primitives, sans avoir l'imprudence de tirer de ces seuls arguments une conclusion sûre et irréfutable.

C'est donc à une époque plus récente où les témoignages apparaissent, que nous entreprendrons notre étude, renonçant par là à résoudre le problème d'une origine perdue dans la nuit des temps.



14 CHAPITRE I

AVANT LA GUERRE DE CENT ANS

Avant la guerre de Cent Ans la documentation est encore assez maigre.

Une première révélation de VILLIERS apparaît au XIII^{ème} siècle, dans un dénombrement des biens de l'Abbaye de GIF qui possédait des terres en ce lieu. Nous savons également qu'un chevalier du début du XIV^{ème} siècle établit une cure, là où n'existait auparavant qu'une chapelle, et que VILLIERS s'appela désormais VILLIERS LE BÂCLE en remerciement d'un tel bienfait.

Ce dernier fait indique une incorporation tardive du village dans l'organisation paroissiale, dont le réseau s'étendait depuis longtemps à toute la zone habitée. Est-ce là un argument contraire à l'idée d'une très ancienne occupation de cette vallée supérieure ? Mais Marc BLOCH ne nous montre-t-il pas une foule de « mansi absi » de « villae » abandonnées au début du XI^{ème} siècle et réoccupées à l'âge des grands défrichements ? « Plus d'un groupement tout neuf, nous dit l'auteur, a pris simplement la suite d'un lieu décimé sur lequel il s'était construit ».

Après avoir exploré, sans grand succès, une époque trop lointaine, nous atteignons la veille de la guerre de Cent Ans. Grâce à quelques manuscrits datant de la fin du XIV^{ème} siècle, grâce aussi à certains renseignements recueillis dans des témoignages postérieurs, nous pourrions ébaucher une première description du paysage rural de l'endroit considéré. Cependant, malgré nos efforts, bien des lacunes ne sauront être comblées, bien des mystères resteront insondables, et le résultat de ces premières recherches demeurera, sinon vain, du moins encore incomplet : en voici l'exposé.

Dès cette époque l'habitat semble déjà très florissant : la plupart des lieux actuels paraissent occupés. Un Guillaume de VOISIN révèle en 1395 l'existence de VOISIN. L'abbé LEBEUF signale sous Saint-Louis la présence d'une famille d'ORSIGNY et il note qu'en 1254 une Éremburge d'ORSIGNY est bienfaitrice de l'abbaye de PORROY. Quant à MESNIL-BLONDEL, des documents de 1332 et 1388 nous y décrivent deux fiefs possédant chacun un « Hôtel ».

Dans la vallée de VILLIERS, les premiers témoignages relatifs à la Grande Barrerie, à la Petite Barrerie et au Canal ne datent que du XV^{ème} et du XVI^{ème} siècle ; mais nous savons que Jean de PRESLE détenait le Moulin Neuf en 1403, que Jean de la SUZE payait en 1399 un cens* (**Redevance en argent ou en nature due annuellement par les roturiers au Seigneur du fief dont leur terre relevait*) de 24 livres*

*(*La livre tournois est une ancienne monnaie française valant 240 deniers ou 20 sous (ou sols), frappée originellement à Tours et qui fut utilisée en France sous l'Ancien régime. Elle remplace progressivement la livre parisienne à partir du XIII^{ème} siècle mais ne devient l'unique monnaie de compte qu'en 1673. Elle disparaît au moment de la création du franc français en 1795) pour son Moulin des VASSAUX* (qui au XV^{ème} siècle s'appelait le Moulin des Avaux) relevant de Jean de la TRINITE à cause de son fief de la Girauldière.*

La vallée Bonnard, qui s'est appelé autrefois la Valambonnerie et jadis le clos FOURNEREAU et les quatre châtaigniers, ¹⁵ a sans nul doute connu des maisons à l'époque considérée. Nous notons en effet, dans un bail à cens de 1494, c'est-à-dire postérieur aux grandes destructions de la guerre de Cent Ans, les lignes suivantes « bail à cens et rente par Guillaume de VOISIN à Jacques FOURNEREAU, laboureurs à VOISIN le CUIT, de 4 arpents* de terre à VILLIERS (**L'arpent est une ancienne unité de mesure de surface agraire française ou suisse correspondant à un carré de dix perches de côté, mais qui a varié selon les localités et l'époque. On trouve en France des valeurs allant de 32 à 78 ares (3 200 à 7 800 m²), lieu de la Gouttière, clos à Meurgers et fossés, tenant les bois des Dames de Port-Royal et les bois du Seigneur PERRIER, moyennant 5 sous 4 deniers parisis de cens et 2 poules de rente* ». Or, ce lieu est précisément celui qui, plus tard s'intitulera le clos FOURNEREAU; et si en 1494 aucune habitation n'y est mentionnée, le cens témoigne par l'imposition des 2 poules l'existence ancienne de bâtiment. En effet, nous avons remarqué au cours de nos recherches que, d'une part, le cens ne variait jamais, et que, d'autre part, un emplacement portant maison paye toujours une poule ou un chapon de rente, tandis que la terre, parfois taxée en nature, payait seulement à son Seigneur 2 parts de « bled » et une part d'avoine. C'était là l'expression d'un impôt basé sur la production même du lieu imposé : sur la maison, abritant une basse-cour, le bailleur prélevait une volaille, et sur la parcelle, où mûrissait des céréales, il gardait pour lui quelques gerbes. Même si les murs des bâtiments croulaient, le censitaire était tenu de fournir chaque année la poule ou les poules prévues dans le bail ; et, de génération en génération, la règle se poursuivait. N'était-ce pas un excellent moyen pour empêcher dans une certaine mesure l'abandon des terres et des demeures ?

A la lumière de ces coutumes, nous pouvons parfois déceler la lointaine présence d'un habitat disparu, et c'est par ce raisonnement que nous avons conçu l'existence d'un toit, à la vallée Bonnard, avant la guerre de Cent Ans.

Cependant, nous devons rester prudents dans nos affirmations, et nous devons utiliser avec une certaine réserve un argument qui paraît dès l'abord si séduisant et si solide : il est arrivé, qu'au cours d'un échange entre deux Seigneurs, des cens et rentes, prélevés sur un lieu désigné, aient été reportés sur un nouvel endroit ; et il convient de tenir compte de cette cause d'erreur, lorsque nous envisageons de semblables cas.

Mais ici un autre argument vient s'ajouter en faveur de notre opinion première : le document n'indique-t-il pas une terre close à meurgers ? Or, un meurger ou merger, est un tas de pierres que l'on forme lorsque l'on épierre un jardin, et nous serions assez portés à croire que ces pierres, dont le clos avait été jonché, représentaient les vestiges d'un bâtiment arasé.

La vallée Bonnard nous fournit deux nouveaux exemples du même genre : en 1516, au lieu qui sera plus tard la Valambonnerie, 2 ½ arpents de terre en « lar-ris* » (**terrains en friches*) sont baillés à Jacques BERNARD pour 8 sols de cens, 2 poules de rente, et un gâteau. C'est également en 1516 que Guillaume de VOISIN céda un peu plus bas à Jean FONTAINE, 1/2 arpent en friche moyennant 2 sous et une poule ; et nous noterons, à propos de ce dernier exemple qu'aucune maison n'a jamais été édifiée en ce point depuis la guerre de Cent Ans.

Si la vallée Bonnard a connu quelques toits à la veille des ruines du XV^{ème} siècle, dont elle ne s'est relevée que lentement au début 16 du XVI^{ème} siècle, d'autres endroits paraissent avoir disparu à tout jamais dans la grande tourmente de ces malheurs guerriers.

Dans la direction du Nord, à la limite même de la commune actuelle de VILLIERS, nous avons relevé dans des titres de 1487 et 1488, des phrases comme celle-ci « Pierre de VOISIN a baillé à CREPIN Jacques 6 arpents de terre en une pièce, en friches, haies et buissons à VIEILLE VILLE, moyennant 12 parisis et une poule. Plusieurs parcelles, situées à proximité, sont imposées de redevances semblables ;

et en 1709, dans un tableau des terres tenues en censive de la Seigneurie de VOISIN-LE-CUIT, nous retrouvons au même lieu appelé les « Vieilles » 1 arpent qui paie 2 livres et une poule, 3 arpents qui doivent 7 livres et 1/4 de poule, 1 arpent dont le cens s'élève à 2 livres et 1/12 de poule ; et la liste ne s'arrête pas là.

Est-ce la preuve d'un très ancien habitat dans cette partie de la plaine ? L'idée nous paraît assez séduisante, en particulier lorsque nous considérons les noms des champniers* (**Le mot champnier désigne un ensemble de parcelles, en général de petite taille, cultivées de la même façon selon une rotation des cultures triennales. Le nom proviendrait donc de l'association des mots champs et tiers, ce dernier en référence à la pratique culturelle évoquée.*) alentour :

le terme de « Vieille Ville » qui se disait au XV^{ème} siècle, et qui s'est trouvé transformé par la suite en l'expression « les Vieilles », serait le témoignage d'un écart disparu dès la guerre de Cent Ans. Par ailleurs, le lieu-dit « La Gauronnerie » contigu à la « Vieille Ville » pourrait être la propre désignation de ce hameau au souvenir maintenant éteint.

Ces seuls arguments ne nous autorisent pas à émettre un jugement téméraire, mais nous pouvons cependant admettre la possibilité d'une agglomération rurale au cœur de cette plaine limoneuse, dans un temps d'heureuse prospérité qui précéda les catastrophes de l'invasion et des batailles.

Nous retrouvons le même phénomène au lieu que l'on appelle BILLEHOU, et dont les 4 maisons actuelles sont les résultats d'une poussée récente de villégiatures dans les vallées. En 1492, notons qu'à la fontaine « BUHOT » 7 quartiers d'aulnois paient 4 paris de cens et une poule de rente. Mais nous n'avons rien trouvé de plus précis en ce qui concerne le passé de BILLEHOU.

Ces témoignages postérieurs basés essentiellement sur la composition d'un cens, nous laissent dans une incertitude assez fâcheuse à laquelle il est impossible de remédier par manque des documents de l'époque.

Nous possédons cependant quelques manuscrits qui nous révèlent, avec plus de précision, la position d'écarts, aujourd'hui méconnus, qu'il convient de considérer maintenant.

En 1384 nous trouvons, en effet que le Seigneur de VILLIERS perçoit des cens en un lieu appelé la POULAILLERIE. Cette Poulailerie, qui désigne encore actuellement un champier des abords de la commune de SACLAY, était un hameau en 1489, et, bien que le document ne prononce pas le mot de « masure », ou de maison, il nous paraît assez probable que la Poulailerie ait connu des toits avant la guerre de Cent Ans.¹⁷ Mais c'est avec un dénombrement de 1399 que nous pouvons prouver avec sûreté l'existence d'un petit groupement humain situé au Val de VILLIERS non loin du moulin des VASSAUX et tout près du chemin royal de CHÂTEAUFORT à GIF. Ce groupement n'est autre que le fief de la Girauldière possédé à l'époque par Jean de la TRINITE et composé « d'un hôtel, cours, grange et hébergement, le tout tenant ensemble » plus trois mesures baillées à différents roturiers.

Voici donc un exemple certain de quelques logis groupés autour d'un manoir Seigneurial dans ces temps reculés de la fin du XIV^{ème} siècle

La période, que nous venons d'étudier, nous offre l'image d'un habitat essentiellement dispersé en nombreux écarts. Malgré la sécheresse de la documentation, nous avons pu compter, en englobant MESNIL-BLONDEL et ORSIGNY, 7 lieux certains et 4 lieux probables : ce qui donnerait au total le chiffre minimum de 11 lieux. Mais, en tenant compte de nouvelles découvertes qu'une recherche plus poussée nous révélerait sans nul doute, nous sommes amenés à penser que le nombre de lieux habités, avant la guerre de Cent Ans, est plus élevé qu'actuellement où nous relevons seulement 10 écarts en dehors du village.

Pourquoi l'habitat présente-t-il alors cet aspect disséminé qu'il ne possède aujourd'hui qu'à une échelle atténuée ? Est-ce pour répondre aux exigences d'un sol difficile à atteindre par des chemins mal entretenus, que l'homme cherche à se rapprocher de son champ et à vivre plus près de sa tenure* (**Terre concédée à un vassal ou un tenancier non noble par un Seigneur à titre de seule jouissance en principe précaire mais, en fait, héréditaire*) créatrice des miches ? Est-ce tout simplement le résultat d'une grande poussée démographique dans un temps de paix et d'abondance ? Il semble bien que cette dernière réponse nous donne la solution exacte :

Sans doute, dans un tel terrain à la circulation malaisée, les laboureurs trouvent-ils avantage à se répartir en groupes nombreux de façon à découper, parmi la glaise collante, des terroirs de faible amplitude ; mais aucune densité de concentration n'est imposée à l'homme avec rigueur et tyrannie : celui-ci peut essaimer dans des lieux nouveaux, quand un accroissement spontané de la population a déjà comblé les vides des anciens villages ou des anciens hameaux ; et nous pouvons remarquer au cours de l'histoire, dans des temps où routes et chemins restent souvent impraticables, des phases de multiplication des groupements humains succédant à des périodes de décadence, afin de satisfaire aux besoins des oscillations démographiques. Or, nous savons qu'à la fin du XIV^{ème} siècle, nos campagnes connaissent un éclat et une prospérité, que décrit la plume de nombreux auteurs : selon l'abbé ALLIOT, la région est alors en plein épanouissement ; les bouchers pullulent, le commerce avec Paris est actif, et, tandis que les Jacques des Maillotins troublent la capitale, tandis que les batailles retentissantes de Crécy et de Poitiers bouleversent l'issue de la guerre, la contrée jouit d'un bien-être matériel et d'un calme, que l'habitat, décrit ci-dessus, révèle assez clairement.

L'ambiance est donc heureuse ; la population s'accroît ; mais l'homme, contraint d'aller bâtir ailleurs, doit, par là même, se contenter de sites moins favorables : à la Girauldière il affronte les fonds humides de la vallée, et il consent à s'éloigner des sources en habitant la Poulailerie et la Gauronnerie. Cependant l'influence des caractères ¹⁸ physiques ne saurait être complètement négligée :

Nous remarquons en effet que l'ubac glacé est toujours évité, et que les vieux hameaux de la Poulailerie et de la Gauronnerie occupent des lentilles de loess épais, où le drainage, par cette épaisseur même, se trouve amplement facilité. Nous en concluons donc que, si en période d'expansion l'habitat se libère en partie des exigences du milieu, il conserve cependant par certains détails une indéniable conformité avec les possibilités naturelles dont il dispose.

En harmonie avec cette haute densité des lieux habités, chacune des agglomérations anciennes paraît ne présenter que des vides restreints. Sans doute l'ensemble des bâtiments offre-t-il un aspect encore aéré, car, dans la plupart des

dénombrements de l'époque, nous voyons d'attachés à chaque maison : un jardin, une cour, et quelquefois même un arpent de terre. En 1332 TYBAULT du MESNIL avoue tenir en fief « un manoir avec jardin », tandis qu'en 1388 Jean ROUSSEAU présente foi et hommage au Seigneur de PRESLE pour « son manoir terre et jardins, le tout entretenant » assis en ce même lieu du MESNIL.

Mais par ailleurs nous constatons, à l'emplacement de la ferme actuelle de VILLIERS, d'une part le chef-lieu réservé au Seigneur, et, d'autre part deux maisons : l'une est baillée à cens en 1407 à un certain Pierre LAIR ; l'autre est au même moment la propriété d'un nommé GODARD. Il est à présumer que les nombreuses petites exploitations, que nous trouverons bâties dès la fin du XV^{ème} siècle à l'endroit considéré, existent déjà avant la guerre de Cent Ans, et il est également probable, qu'au lieu de la « Petite Ferme » actuellement disparue, nombre de tenanciers y ont leurs demeures, puisqu'en 1404 un certain CORDIER avoue jouir d'une maison et d'un jardin qui tiennent à l'habitation de Jean le CHANCIER.

Les larges espaces, qui jadis séparaient les anciennes grandes fermes seigneuriales de PRESLE, de MONTIGNY et du ROI, auraient donc été peu à peu construits en modestes logis roturiers relevant par le cens de l'un ou de l'autre fief : le sieur CORDIER paie chaque année une redevance à l'hôtel de MONTIGNY, dont les bâtiments ruraux, détruits à la fin du XVII^{ème} siècle, s'élèvent à quelques pas de chez lui ; et le Sieur LAIR verse une modique somme au seigneur de PRESLE, pour sa maison qui, sans nul doute, a été bâtie sur le sol même du fief en question.

C'est que les nobles propriétaires ont déjà aliéné une partie de leur domaine, comme en témoignent les cens élevés que chacun d'eux touche à la fin du XIV^{ème} siècle, et comme l'exprime aussi le peu d'importance de leurs réserves à la veille même de cette longue guerre. Par suite de la reprise des échanges à grandes distances dans ces temps heureux de prospérité et d'épanouissement, les marchés se peuplent de produits de sélection et de haute valeur, et les Seigneurs ont besoin d'argent pour acheter ces marchandises de prix, qu'ils ne peuvent pas se procurer dans leur campagne ; ils décident donc de bailler à cens une partie de leur fief, et ils trouvent, dans une population grandissante, une foule de preneurs,

pour lesquels ils découpent de nombreuses petites concessions roturières.¹⁹ Ce groupement populaire, se développant davantage, peut construire de nouvelles demeures au sein même du village, et, quand les espaces vacants ont disparu, quand il ne reste plus pour chacun qu'une cour étroite et un lopin de jardin, on pense alors à émigrer dans les faubourgs ou à bâtir des lieux nouveaux.

C'est donc par la formation d'une petite propriété paysanne, par l'existence d'une nouvelle classe sociale, que peut s'expliquer un habitat essentiellement constitué par une multitude d'exploitations rurales. Malheureusement la pauvreté de la documentation ne nous permet pas de préciser dans les détails cette ébauche un peu sommaire : nous ne savons pas comment sont disposés les bâtiments, s'ils se tiennent, ou bien s'ils se trouvent disposés au hasard dans un enclos ; nous ne savons pas davantage de quels matériaux sont faits les murs et les toits des maisons ; et nous ignorons complètement comment s'organise l'intérieur de chacune de ces demeures.

Toutes ces lacunes, auxquelles nous nous sommes heurtés au cours de notre enquête sur l'habitat, nous les retrouvons à propos de la structure agraire dont nous allons maintenant entreprendre l'exposé.

Nous avons déjà montré, à propos de l'habitat, le morcellement intense de la propriété à cette époque ; et nous avons vu que les Seigneurs s'étaient trouvés contraints, pour des raisons économiques de se défaire d'une partie de leurs terres ; nous pouvons suivre le rythme de ses aliénations au cours du XIV^{ème} siècle, grâce à deux dénombremens du fief de MESNIL à 46 ans d'intervalle : en 1332 Thibault du MESNIL détient 79 arpents et reçoit un cens de 36 sous, tandis qu'en 1388 Jean de MESANTES ne possède plus que 69 arpents, mais son revenu annuel s'est élevé à 46 sous. La comparaison nous révèle, par ailleurs, le taux du cens qui est de 1 sou par arpent, et cette connaissance nous permet d'évaluer à 46 arpents l'étendue baillée par le Seigneur en 1388. La proportion abandonnée aux roturiers représente donc un peu plus du tiers de la surface totale du fief ; et nous remarquons que pour un domaine si restreint, c'est un pourcentage énorme, dont l'accentuation risquerait de briser l'équilibre même de l'exploitation seigneuriale.

À la veille de la guerre de Cent Ans, cette limite semble déjà atteinte par chacune des réserves constituant la Seigneurie de VILLIERS, et sur les sept, une seule d'entre elle atteint 130 arpents, alors que les autres restent toutes au-dessous de 100 arpents. Ce sont donc des fiefs de 50 hectares et moins, que conserveraient ces anciens terriens devenus rentiers, et encore faut-il compter sur cet ensemble une forte proportion de bois qui reste, pour les chasseurs du temps, les grands repaires à gibier, et dont l'exploitation rationnelle ne saurait être abandonnée aux mains trop imprudentes des particuliers : à ce propos nous comptons 47 arpents de bois sur les 72 arpents du fief du Roi ; et un fief situé à MESNIL détient en 1332, 28 arpents de futaies contre 47 arpents de terres labourables.

Cet émiettement de la propriété Seigneuriale, déjà fort avancé par le nombre important des fiefs, et encore accentuée par l'aliénation d'une partie des anciens domaines, subit des fluctuations, par le jeu des héritages et des acquisitions, et il arrive que le fief ne représente ²⁰ plus la base de la propriété : avant la guerre de Cent Ans le fief de PRESLE est déjà réuni au fief de la Poulallerie ; le fief de Mé-santès ne fait qu'un avec le fief d'ORSIGNY ; et le fief du ROI, après avoir subi un partage en 1395, a pu être de nouveau reconstitué à la fin du siècle.

Mais c'est surtout au niveau de la petite tenure paysanne que la notion de fief ne signifie plus rien depuis longtemps. Sans doute le roturier relève-t-il de l'un ou de l'autre Seigneur, et sans doute n'est-il considéré que comme l'usufruitier de sa terre ; mais en fait, le bail perpétuel qui fixe ses droits et ses devoirs, l'a rendu véritable propriétaire de son champ, et, à chaque succession, le morcellement s'accroît davantage, défigurant complètement l'ancien dessin à larges mailles des premiers domaines Seigneuriaux. Malheureusement la pauvreté des témoignages ne nous permet pas de donner une vue d'ensemble de cette tenure paysanne. Nous imaginions cependant l'extrême émiettement du terroir en sachant que CORDIER possède huit arpents en 1404, et que les 60 arpents de la Poulallerie sont baillés en 1412 à « plusieurs particuliers » les quelques renseignements recueillis nous révèlent également l'existence de parcelles minuscules dispersées dans de nombreux champniers : sur les huit arpents de CORDIER nous comptons trois pièces de : 3 arpents, 3 arpents, et 1 arpent situées dans trois régions différentes ; et un titre de 1483, relatif au partage des biens de Roger de VOISIN, nous

apprend par ailleurs que le lot de Guillaume contient un quartier à la Vieville et 1 arpent 1/2 au Fossé aux prêtres qui « jadis furent à Pierre LAIR ». Or ces deux derniers champniers sont actuellement à l'emplacement des grandes parcelles de 20 et 30 ha. Mais plus de précision nous est fournie par les dénombrements des biens Seigneuriaux qui, à l'époque présente aussi une disposition parcellaire émiettée : nous relevons à propos de la ferme de MONTIGNY que 45 arpents de terre labourable sont divisés en 16 pièces disséminées dans 12 lieux-dits, depuis les abords de MESNIL jusqu'au pont de TOUSSUS ; et TYBAULT du MESNIL avoue détenir, en 1332, 47 arpents morcelés en neuf lopins de 2 à 10 arpents.

Cette structure agraire, où domine la masse des petites concessions roturières, où les champs de chacun sont jetés comme au hasard sur le terroir de la paroisse, semblerait indiquer la possibilité d'un régime communautaire. Non seulement pour économiser du terrain, mais encore pour permettre aux troupeaux d'aller paître sur les jachères sans risque d'abîmer les récoltes du voisin, nous serions tentés de croire à l'existence de quartiers soumis à une rotation obligatoire et à des façons culturales identiques. Un système individualiste pur nécessiterait, outre la tenure groupée, la pratique de la clôture dont nous n'avons rencontré aucun témoignage au cours de nos recherches. Par ailleurs, dans ces temps où le prix des produits agricoles va croissant, le Seigneur, qui prélève une part des récoltes, a intérêt à ce que les cultures se succèdent dans un ordre immuable, afin de toucher un revenu régulier.

Mais de telles considérations ne suffisent pas à, à elles seules, à prouver avec certitude l'usage d'un régime de contrainte collective. Les renseignements recueillis sur l'économie rurale de VILLIERS à cette époque sont pour ainsi dire inexistantes ; et si le système d'assolement ²¹ obligatoire paraît séduisant, rien ne dit qu'il ne subit pas parfois de graves interrogations : nous voyons en effet que Guillaume de VOISIN possède un domaine d'un seul tenant, soit 25 arpents « divisés en plusieurs roïages » ou plusieurs labours. N'est-ce pas un argument contraire à notre opinion première ? La pièce d'une dizaine d'hectares, occupée dans un même champnier par différentes cultures, témoignerait d'un esprit rural foncièrement individualiste.

Comment concevoir alors sans dégâts la pâture des animaux ; dont l'existence est nécessaire à la fourniture des laitages, de la viande et du fumier, et dont la force motrice est indispensable ? Peut-on parer aux catastrophes en maintenant chaque bête à l'attache ? Mais il est difficile d'imaginer, sur une minuscule parcelle, un troupeau de moutons qui n'empiéteraient pas sur le bien du voisin.

Nous devons alors rappeler que VILLIERS enjambe une vallée où abondent les vertes prairies qui fournissent le foin pour les mois d'hiver et qui reçoivent le bétail une fois l'herbe coupée. Certes, à l'époque, les labours occupent encore dans ce profond sillon une place non négligeable, puisque le fief de la Girauldière entièrement située dans la vallée de la Mérantaise en compte 24 arpents sur un total de 41. Mais une forte proportion de la superficie reste consacrée aux prés, dont la plupart des fermes de la plaine possèdent des fragments de quelques arpents. Le problème angoissant de la nourriture des animaux se trouve donc résolu et si la vaine pâture peut exister pendant un moment de l'année, entre la moisson et les semailles, permettant du même coup la fumure des terres il y a assez de subsistance ailleurs pour se dispenser d'une sole de jachères obligatoires où le bétail doit nécessairement aller chercher sa pitance quotidienne.

Sans nous permettre d'annoncer un jugement imprudent, et sans vouloir définir avec certitude une économie dont les témoignages font défaut, nous penserions cependant tenir pour plus solide la seconde argumentation ; et, s'il faut croire en la continuité des coutumes rurales et en la tradition des régimes agraires, nous trouverons dans l'avenir un soutien de plus à notre thèse.

Cette étude, consacrée à la veille de la guerre de Cent Ans, nous a donc révélé un épanouissement rural tout à fait remarquable. Nous avons décelé un habitat florissant dispersé en lieux nombreux, et une structure agraire morcelée où la petite tenure paysanne s'est taillée une large place et où les contraintes collectives semblent peu tyranniques.

Mais la guerre va vite avoir raison de cette belle prospérité, et nous ne trouverons bientôt plus que ruines et désolation à l'emplacement de ce paysage heureux. C'est à cette nouvelle période que nous allons maintenant consacrer quelques pages.

LES RUINES DE LA GUERRE DE CENT ANS ET LA REOCCUPATION DU SOL

Comme nous l'avons déjà montré ci-dessus, les dévastations de la guerre de Cent Ans ne commencèrent que fort tard à VILLIERS. C'est seulement avec le désastre d'AZINCOURT en 1415 et le malheureux traité de TROYES qui livra en 1420 la France aux Anglais, que la misère et la désolation s'abattirent sur la région.

D'ailleurs les documents disparaissent totalement pendant un demi-siècle, marquant par là l'arrêt complet de la vie, et il nous faudra attendre la seconde moitié du XV^{ème} siècle pour voir le village se relever peu à peu de ses ruines.

Des 1388 nous relevons cependant quelques signes précurseurs de défaillance : 1 arpent ½ de terre se voit abandonné et selon l'expression de l'aveu « demouré pour la charge », 20 sous de cens qui « soulaient être dus anciennement » au Seigneur de MESNIL ne se retrouvent plus maintenant. En 1404, Jean de MONTIGNY parle de cinq droitures en friche faute de tenanciers et ne peut savoir « à qui ils ont été ». Mais aucun manuscrit ne fait allusion à des bâtiments détruits ou à des mesures en ruines. Ces premières manifestations ne paraissent résulter que d'un malaise bénin, traduisant quelques prudents départs. L'abbé ALLIOT nous signale en effet à propos de GIF que c'était déjà l'usage avant la guerre de Cent Ans de faire venir pour la moisson des ouvriers empruntés à la Bretagne, et il remarque qu'il était assez fréquent d'en voir parmi eux se fixer au pays pour quelques années. Nous concevons alors aisément que cette partie instable de la population soit toute prête à quitter la région à la moindre alerte.

Mais à la suite de ces symptômes révélateurs, il faut attendre encore 20 ans pour voir la paroisse sombrer dans la misère la plus désespérée. Faute de témoignages, nous ne pouvons retracer les vicissitudes de ses ravages guerriers, et nous devons nous contenter du mince paragraphe que les visites archi-diaconales de JOSAS nous réserve sur l'état de VILLIERS à l'issue de ses malheurs.

En 1462, le prélat arrivant de CHÂTEAUFORT où il n'a trouvé que 4 « habitantes » ou quatre feux, nous dit à propos de VILLIERS : « *Eadem die transvimus per ecclesiam de Vilaribus le Bacle cujus corpus est in competenti dispositione est una cappella lateralis, qui est bene caduca, est que ipsa ecclesia annexa cure de Giffo* »

« Le même jour nous sommes passé par l'église de Villiers le Bâcle dont le corps est dans un état convenable une chapelle latérale, bien en désuétude, fait que cette église est réunie à celle de Gif »

Comme à CHÂTEAUFORT, c'est une église désolée que l'archidiacre a devant les yeux, et les quelques habitants dépourvus de pasteur doivent se rendre à GIF s'ils veulent suivre les offices religieux.

À la fin du siècle le paysage est encore loin d'avoir repris la grâce heureuse que la guerre a brisée, et les Seigneurs se trouvent possesseurs de pans de murs abandonnés et de champs en friche.²³ La maison que détenait CORDIER en 1404 est en 1492 une « place de mesure » ; l'ancien hôtel de TYBAULT du MESNIL est devenu en 1490 « paroiss desquels il y eut jadis manoir à demeurer avec les jardins » et tandis que le Moulin Neuf ne moud plus depuis longtemps, la Girauldière ne compte plus en 1481 que 3 mesures appartenant au Seigneur « tant par défaut d'homme, de cens, droits et devoirs non faits et non payés ».

Dans la plaine, le spectacle offre la même désolation. En 1492 Guillaume de VOISIN note cinq quartiers de terre à la « Veilville » demeurée par défaut de cens et Pierre de VOISIN baille en 1488 une pièces lors en friche et buissons.

Les Seigneurs se trouvent ainsi en présence de biens improductifs, et si les fiefs ont recouvré leurs limites primitives, si chacune des réserves a pris une réelle extension, la terre qui ne mûrit plus les récoltes est maintenant sans valeur. Il faut donc des bras pour faire revivre cette source de richesse, et de la main d'œuvre pour labourer les champs trop longtemps abandonnés aux herbes folles. Mais comment attirer cette main-d'œuvre à une époque où les épidémies, les invasions et les disettes ont épuisé les ressources humaines ? Le noble se résout à aliéner une fois de plus une partie de ses biens, et grâce à un cens modique, grâce

à l'attrait de la possession, les preneurs abondent et consentent à s'installer sur ces lieux de misère.

Ces nouveaux venus paraissent entièrement étrangers à la vieille population du XIV^{ème} siècle. La guerre a duré trop longtemps et les anciennes familles se sont éteintes sur place ou se sont fixées ailleurs. Sans doute retrouvons-nous en 1491 le même nom de SUZE au moulin des VASSAUX, sans doute les GIRAULT qui possédaient une maison à la Girauldière en 1399 reviennent-ils vers 1490 pour réoccuper un domaine qui en 1480 était devenu bien seigneurial « par défaut d'homme et de cens non payés ». Mais ce sont là des cas isolés et tout à fait exceptionnels. Les noms des ré-occupants ne rappellent généralement pas les appellations de la veille de la guerre. Les CHANTELOU, les LANGLOIS, les SAULNIER, font suite aux CORDIER, aux LAIR, aux RAOUL et nous notons dans la plupart des baux de l'époque des phrases comme celle-ci : « 3 arpents qui furent à feu LE CORDIER appartiennent à présent à Jean CHANTELOU » ou encore : « 3 quartiers à Jean le BARCHER tiennent à Roger de VOISIN au lieu de Pierre LAIR ». Nous remarquons par ailleurs que les rescapés de cette tourmente s'éteignent très vite puisque dès le XVI^{ème} siècle il n'en est plus question. Ce serait donc les vieillards seuls qui auraient tenu à rester au pays malgré l'invasion ou à y revenir après les bouleversements, tandis que les jeunes seraient définitivement partis dans des contrées moins sacrifiées.

La nouvelle couche humaine se met vite au travail et engage avec le Seigneur des baux qui la fixent à sa terre. On rebâtit, on retourne les friches et peu à peu le village se relève de ses ruines. Les exemples de ces premières constructions abondent dans les actes du temps. En 1488, Guillaume de VOISIN baille à Jean GAILLART « 1 arpent de terre au bout de la ville appelé le jardin au poirier du chien auquel jardin y a de présent une maison ». En 1495, les CREPIN Jacques sont propriétaires d'un arpent au lieu actuel du Bel Air « sur lequel ils ont fait édifier une maison » et Jean PHILBERT a construit son habitation sur les 16 arpents de terre en bois de coupe qui tiennent au jardin de l'hôtel de MONTIGNY. Il arrive même parfois que le bail stipule l'obligation de bâtir, comme en 1505 où 7 arpents de taillis sont donnés à ²⁴ Marc COURTOIS « à la charge de faire élever maison manable*(*se dit d'une maison d'habitation, par opposition à maison à usage de

grange, d'écurie – étymologie... manere... rester... a donné manant) Cette lente renaissance aboutit bientôt à un paysage sinon épanoui, du moins plein de promesses. La cure est rétablie en 1508, les tenanciers nombreux récoltent les épis dorés et le Seigneur voyant revivre sa terre en perçoit vite les bienfaits.

Essayons de retracer brièvement les différents aspects de ce nouvel état. Certes, l'habitat n'atteint pas l'éclat dont il brillait avant les désastres guerriers. Le lieu de la Gauronnerie dont nous avons supposé la lointaine existence n'offre plus en 1488 que quelques pans de haies. La Girauldière n'a pas recouvré sa prospérité d'antan et la vallée Bonnard montre tout au plus un logis qui, en 1587 appartient à MATHIEU de NESLES mais dont les témoignages antérieurs paraissent avoir disparu. À la Grande Barrerie, à la Petite Barrerie, à Billehou, nous n'avons connaissance d'aucun bâtiment et si Le Canal voit fumer un toit depuis 1505, si les deux moulins tournent près de la rivière, les vides de la destruction sont loin d'être comblés. Pourtant une certaine rénovation se révèle par endroits avec netteté. Au bord de la Mérantaise, tout près du Moulin Neuf, le Seigneur de VILLIERS baille en 1489 à Henri MARIOLLE une « maison cour et jardin entourée d'un fossé ». Voilà un écart dont nous n'avons jamais entendu parler et qui s'appellera désormais la Mariollerie. Existait-il sous un autre nom avant la guerre de Cent Ans ? Nous ne saurions, faute de documents, émettre à ce sujet un jugement quelconque, et nous nous demandons en vain dans quelle mesure l'homme a reconstruit sur les anciens lieux.

Nous restons dans la même incertitude à propos des quelques mesures qui en 1499 se dressent au pied de la butte du Bel Air. Il est probable que l'endroit avait connu des habitations dès la fin du XIV^{ème} siècle, car après la tourmente dévastatrice, le champtier s'intitule les « maisons brûlées », mais un tel argument reste insuffisant pour prouver la permanence des lieux d'habitat. Sur le plateau les faits s'avèrent plus précis et nous pouvons affirmer que les cinq groupements humains sont des exemples physiques de réoccupation.

À la Poulaiellerie nous comptons au moins une maison puisque en 1489 Guillaume GUERMONT « demeurant en ce point est propriétaire de 12 arpents en une pièce de 25 » et grâce à un document de l'époque nous sommes maintenant capables

de situer avec quelques précisions l'emplacement considéré : nous lisons en effet dans un titre de 1500 les lignes suivantes : « un arpent de terre au lieu la Poulail-lerie tient par les deux bouts au chemin de TOUSSUS à PALAISEAU et d'ORSIGNY à SACLAY ». Or ces deux chemins se rencontrent au nord-est de VILLIERS à 500 mètres de SACLAY. Nous en concluons qu'une si petite parcelle aboutissant à ces deux lignes concourantes se trouve placée non loin du point de concours, et c'est à 2 kilomètres de VILLIERS que la Poulail-lerie se serait lentement relevée de ses cendres.

À ORSIGNY et à VOISIN-le-CUIT nous imaginons assez le vivant spectacle qui n'anime plus aujourd'hui ces deux grosses fermes isolées. À l'époque plusieurs exploitations de laboureurs se groupent autour de l'hôtel Seigneurial dont elles relèvent par le cens. En 1489, deux laboureurs demeurant à ORSIGNY jouissent au terroir de 18 arpents, et en 1492 Jean DELAVAL et Pierre FOURNEREAU, tous deux laboureurs à VOISIN-le-CUIT, contractent des baux avec le propriétaire du fief de MONTIGNY :²⁵ Il est probable que cette disposition plonge ses racines dans un lointain passé car la ferme isolée représente très rarement une forme originale. C'est par petites collectivités que, dressant leurs huttes à côté les unes des autres vivaient les paysans du haut Moyen Âge et seules les communautés qui fuyaient le monde avaient fondé des « granges » écartées qu'elles exploitaient de leurs propres mains. Une maison isolée suppose en effet un régime social et des habitudes inconnues de nos ancêtres et il a fallu la grosse concentration agraire moderne pour permettre, grâce à une mentalité nouvelle, la formation d'un habitat réduit à sa plus simple expression. VOISIN et ORSIGNY étaient à coup sûr des hameaux où depuis longtemps la vie collective et le coude à coude exprimaient les instincts sociaux des hommes.

Mais c'est au village même que cette tendance à se serrer en groupe compact apparaît le plus clairement car les renseignements trop pauvres recueillis sur MESNIL-BLONDEL ne nous permettent pas d'élaborer la moindre esquisse à propos de cet écart. À VILLIERS au contraire nous savons que la reconstruction a pris un rythme vigoureux. À l'emplacement de la grande ferme, nous comptons en 1480, 4 maisons baillées à différents roturiers, et en 1503, 6 exploitations contenant chacune des dépendances agricoles. La place de mesure que Guillaume de

VOISIN avait abandonné à Jean JEULIN en 1491 est devenue avec la famille LE-TOURNY une habitation accolée d'une étable, d'une cour et d'un jardin. Au lieu de la petite ferme, 4 toits abritent déjà la nouvelle population et si le fief CORDIER conserve sa physionomie désolée, au moins 5 bâtiments se sont élevés à l'endroit que l'on appelle la Mérauldière.

Tandis que le centre de l'agglomération atteint le chiffre minimum de 21 maisons dont 4 hôtels seigneuriaux, le faubourg du Bel Air désigné sous le nom de « gouttière » porte 2 demeures et en comparant ces résultats avec les statistiques actuelles qui révèlent 23 logis au bourg, nous percevons avec quel élan les nouveaux venus ont relevé le pays de ses ruines.

Mais malgré ces efforts remarquables l'habitat ne paraît pas avoir retrouvé l'épanouissement qui caractérisait les temps heureux d'avant la guerre de Cent Ans.

Certes, la confrontation des densités de lieux, obtenues pour ces deux époques, n'est pas révélatrice en elle-même, puisque le maximum de 12 écarts, trouvés à la fin du XV^{ème} siècle est supérieur au chiffre minimum de 11 sites occupés recueilli pour la période précédente ; mais, malgré la pauvreté des manuscrits dont nous disposons, nous avons la preuve certaine que des endroits comme la vallée Bonnard ou la Girauldière n'ont plus l'éclat d'antan. Nous avons des raisons de croire également qu'un champ tier comme la Gauronnerie a groupé jadis quelques bâtiments ruraux désormais anéantis ; et dans l'examen de la structure agraire nous allons maintenant déceler de nouveaux témoignages.

Il est logique qu'une poussée démographique aboutisse d'une part à une extension de la surface bâtie et d'autre part à un morcellement de la propriété parallèle à la division de chaque champ, et nous concevons aisément l'exactitude de la réciproque. Or, au moment de cette renaissance rurale, le dessin parcellaire marque un certain remembrement par rapport au temps passé. Nous notons dans un grand nombre d'actes des phrases comme celle-ci : « 12 arpents en une pièce autrefois

dépassant une vingtaine d'hectares, et si Jean CHANTELOU acquiert 50 arpents 1/2 en 1473, si GUILLOT LANGLOIS devient en 1492 possesseur de 38 arpents, bien des petits laboureurs se contentent d'un domaine de 6 à 10 arpents. De leur côté, les nobles ne conservent pour eux-mêmes que des étendues fort restreintes : le fief du ROI avec ses 96 arpents n'a gagné que 23 arpents sur la superficie d'avant la guerre ; et certains seigneurs vont jusqu'à ne garder qu'une réserve ridicule dans leur soif de bailler toujours davantage. L'hôtel de MONTIGNY, qui jadis présidait un bien de 84 arpents, ne compte plus maintenant qu'une maigre portion de 24 arpents, et le fief de PRESLE est en 1481 entièrement aux mains d'un certain Philippe BOUQUET laboureur au village : c'est le début des grands mouvements d'aliénation du XVI^{ème} siècle.

Au niveau parcellaire, les quelques concentrations effectuées n'aboutissent pas non plus à la formation de pièces considérables. Nous notons sans doute des lots de 15 à 20 arpents ; mais les champs de 1 à 2 arpents restent encore très nombreux, et bien des dénombrements nous révèlent d'infinis lambeaux de 2 ou 3 quartiers.

Cette structure morcelée, que les conséquences de la guerre ont atténué dans une certaine mesure, subsiste donc toujours à la fin du XV^{ème} siècle. Nous remarquons en effet que ces timides rassemblements sont simplement les résultats éphémères d'un bouleversement passager, et non pas les suites nécessaires et durables de transformations économiques et sociales. Nous aurons plus tard l'occasion d'étudier le mécanisme de ces grandes concentrations agraires liées à des causes profondes et complexes. Ici aucun facteur de ce genre n'est venu depuis la guerre de Cent Ans modifier les conditions de vie ; aucun foyer d'activité nouvelle ne s'efforce d'attirer les énergies humaines ; c'est seulement une hécatombe accidentelle de la population qui, pour un temps, élargit la part de chacun, et il faut s'attendre, dans cette société rurale, à voir le morcellement s'accroître à la première hausse démographique.

Ces légères fluctuations, qui n'affectent pas la structure agraire que dans le détail, doivent donc être considérées à leur juste valeur, et si elles témoignent en faveur d'un état plus ou moins prospère des campagnes, elles n'en laissent pas moins au

terroir sa robe à mailles serrées en harmonie avec la propriété d'un peuple foncièrement terrien.²⁷ Après avoir étudié l'expression du dessin parcellaire, il convient à présent, de poser un autre problème : celui du régime agraire que les titres de l'époque éclairent en partie.

Nous en revenons à une question laissée en suspens dans notre premier chapitre, mais orientée vers la négation d'une possibilité de contrainte collective. Or, actuellement notre opinion se précise dans un sens analogue après une discussion dont voici le résultat :

Nous constatons tout d'abord une dispersion très accusée des parcelles : les 38 arpents de GUILLOT LANGLOIS sont découpés en 8 lots éparpillés dans 8 champs différents ; et en 1455 Jean ARCOURT achète à un certain Mathelin ROUX, 7 arpents dont les 9 pièces occupent 8 quartiers du terroir.

Par ailleurs les champs paraissent présenter dans l'ensemble un dessin nettement allongé, car dans chacune de leur désignation ils sont affectés de deux « bouts » et de deux « parts ». Nous relevons cet exemple entre cent : « 5 arpents de terre à HOUDUN » tiennent d'un bout aux Dames de Port-Royal à TOUSSUS, et des deux parts à Monsieur Andry PERRIER ». Si cet argument est insuffisant en lui-même nous pouvons citer d'autres faits significatifs : ne parle-t-on pas d'un lieu-dit appelé « la longue raie » aux abords de MESNIL ? Et les 25 arpents du fief du Roi ne sont-ils pas divisés entre « trois royes* » ? (**vraisemblablement des rayons de labours*) Le terroir semble donc compartimenté en groupe de parcelles accolées, dont les directions respectent grossièrement la perpendiculaire au tracé des chemins.

Cette organisation du plateau en éléments dispersés et étirés dans le sens du sillon serait l'expression même des pays consacrés au régime de la contrainte collective : il faut bien que chacun ait son lopin dans les différentes soles ; et il est plus difficile d'imaginer les pratiques individualistes sur ses lanières étroites insérées dans d'autres parcelles, que sur un champ large et bien à part.

Mais une étude plus approfondie réfute aisément de tels témoignages. Nous concevons volontiers que, dans un milieu hétérogène constitué de plusieurs

affleurements, les paysans aient tenu à posséder un fragment de chaque terrain, et, sans faire appel à l'existence de soles obligatoires, nous aurions résolu le problème de l'émiettement.

Quant à la structure du champ, elle n'est pas l'expression d'un système agraire mais seulement d'une certaine technique ; et si cette technique coïncide en général avec des usages communautaires, il n'en faut pas conclure à la liaison inévitable des deux phénomènes.

La charrue, qui est une création des plaines du Nord de la France, exige du fait de ses roues un espace appréciable à chaque virage et il convient de diminuer le nombre de tournants : d'où la nécessité d'allonger à l'extrême les parcelles. Or dans ses terres lourdes, il est probable que la charrue aux labours profonds ait connu plus de succès que l'araire trop léger. Le paysan modèle alors son champ suivant les exigences de son outil et ne pouvant plus enclore ses minces faisceaux sans jeter trop d'ombre sur l'humus, il put cependant échapper aux tyrannies collectives. Pour cela il renonça au gain de terrain que la suppression des chemins pouvait lui fournir et afin d'aller « chez lui » il multiplie routes et sentiers aux mailles plus ou moins serrées, suivant ²⁸ les vicissitudes du morcellement.

À la fin du XV^{ème} siècle nous reconstituons en effet des voies actuellement disparues car une sente ORSIGNY CHÂTEAUFORT épaule en 1487 une pièce de 2 arpents et en 1500, 10 arpents tiennent le chemin de VILLIERS au PLESSIS que nous pouvons retracer avec exactitude grâce à des documents postérieurs. Or cette densité du réseau vicinal est en complet désaccord avec la simplicité des trois grandes artères limitant les trois soles du régime communautaire ; et désormais nous pouvons sans témérité nier l'emploi d'un tel système sur l'étendue de VILLIERS.

C'est à la lumière de ce raisonnement que nous pouvons interpréter l'essai cartographique des biens de Philippe BOUQUET en 1481. Ce Philippe BOUQUET qui, à l'époque, exploite à titre de censitaire la réserve même du fief de PRESLE détient un domaine de 125 arpents, dont 106 arpents de terre labourable en 20 pièces. Certaines parcelles n'ont pu être reconstituées mais à l'aide de

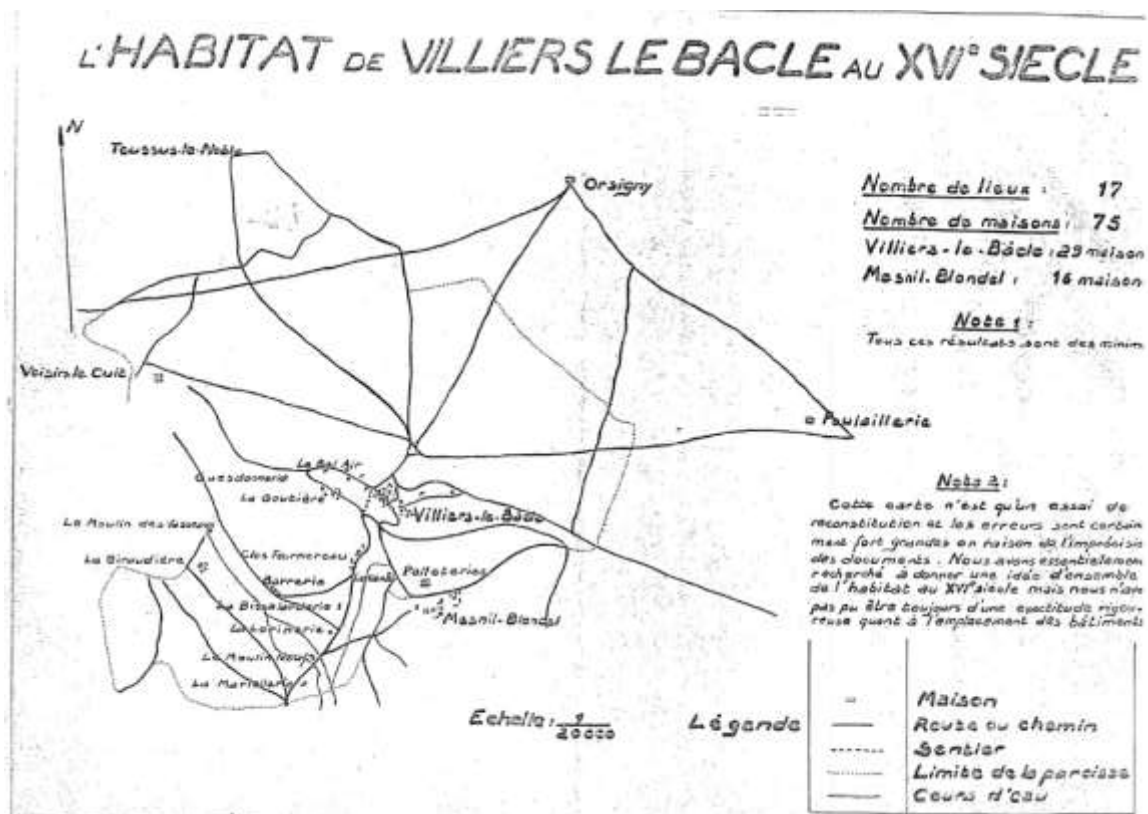
dénombrement postérieur plus précis, nous avons cependant réussi à donner une idée de la disposition générale de ses « héritages ».

Autour d'un noyau relativement groupé nous remarquons quelques lots dispersés au hasard, depuis les abords de la Seigneurie de VOISIN jusqu'au terroir de SACLAY. Toutes les pièces sont desservies par des chemins et leur accès ne suppose jamais le passage sur le bien d'autrui. D'ailleurs la tendance d'une certaine concentration au centre de la plaine n'est-elle pas révélatrice d'une mentalité foncièrement individualiste ? Nous signalons en outre l'existence de champs irréguliers s'opposant aux minces lanières entrevues jusqu'ici. Accolées aux limites de la paroisse une parcelle de 12 arpents que nous relevons en 1481 se retrouve dans tous les dénombrements du fief de PRESLE jusqu'en 1778 où sa forme apparaît alors sur un plan. Nous avons supposé que son dessin n'avait pas varié au cours des temps et nous avons conclu à l'existence de ces lots spacieux dès le XV^{ème} siècle. Si l'on veut s'isoler n'est-ce pas plus facile sur un champ large composé de nombreux sillons que sur une bande trop étroite ? Et si l'on réussit à accoler quelques-unes de ses minces lanières, les manœuvres difficiles de la charrie à chaque virage ne s'en trouvent pas compliquées puisque les longueurs sont conservées. Ce sont en effet les grandes parcelles qui sont affectées de ses formes irrégulières et par suite ce sont les grands propriétaires qui seuls peuvent en détenir.

On conçoit aisément que si le petit tenancier désire avoir un peu de chaque sol, il ne peut, sans déséquilibre, accorder à un quartier une superficie trop exagérée et comme à l'époque c'est la petite exploitation qui domine nous comprenons maintenant pourquoi la figure des pièces se révèle le plus souvent longue et étroite.

À la lumière de notre thèse sur l'économie rurale de VILLIERS en cette fin de XV^{ème} siècle, nous avons donc pu saisir la structure agraire d'un domaine comme celui de Philippe BOUQUET. Nous pouvons maintenant grâce à toutes ces considérations donner un tableau d'ensemble sur l'état de VILLIERS en cette période d'aboutissement d'une renaissance vigoureuse.

L'habitat n'a certes pas recouvré sa belle prospérité d'antan, mais le voici cependant relevé de ses ruines. Les nouveaux venus ont reconstruit, retourné les friches et le paysage lentement se reprend à sourire.



29 Quant au terroir malgré quelques manifestations de concentration, il reste profondément morcelé et la petite société qui vit de la terre se contente de menus lopins dispersés qu'elle cultive à sa guise. C'est donc un pays à champs ouverts, à parcelles généralement minces que nous avons devant les yeux ; mais il n'est pas rare d'apercevoir çà et là une pièce massive qu'un gros propriétaire a pu constituer à la longue, et les contraintes collectives, l'existence d'un troupeau commun semblant toujours avoir été ignorées.

Voici les résultats auxquels le redressement rural de l'après-guerre a abouti.

Le XVI^{ème} siècle qui s'ouvre maintenant va pouvoir compléter l'œuvre commencée, et c'est à lui qu'appartiendra d'atteindre à une nouvelle phase d'épanouissement dont nous allons désormais étudier les caractères.

30 CHAPITRE III

L'EPANOUISSEMENT DU XVI^{ème} SIECLE

C'est la période la plus importante dans l'histoire du peuplement de VILLIERS que nous allons considérer maintenant. Des titres abondants nous renseignent sur cette extraordinaire vitalité du monde rural, et, au sortir d'une convalescence d'un demi-siècle, le pays reprend sa physionomie plantureuse et épanouie. Une poussée démographique spontanée illustre en effet ces temps de prospérité et il est courant de voir, dans les partages, des familles de 5 et 6 enfants. Sans doute ces problèmes relatifs aux oscillations de la population reste-t-il insoluble, mais nous nous contentons de constater le phénomène et d'en percevoir les lourdes conséquences.

L'habitat est une des premières manifestations de telles fluctuations et nous allons désormais lui consacrer quelques pages.

Sur le plateau, le nombre de lieux n'a pas augmenté mais chacun d'eux se révèle très florissant : ORSIGNY et VOISIN groupent en un hameau plusieurs maisons de tenanciers car Michel GUERMONT est laboureur à ORSIGNY en 1524 et en 1563 Louis DELVAL échange avec FLEURANT « des portions de lieux, cour et jardin, assis à VOISIN ». À la Poulailleterie le Seigneur MERAULT lève en 1524 un cens de quelques sous sur « deux travées de maisons, cour et jardin », et, à la même date on note la présence d'un laboureur, et d'un « marchand charbonnier » appelé Jean LEVILAIN. Ce dernier fait exprime en ce lieu un embryon de vie commerciale et nous serions tentés d'en conclure à l'existence d'une agglomération d'une certaine importance. Mais c'est à propos de MESNIL et de VILLIERS que nous pouvons saisir avec précision les transformations de l'habitat. À MESNIL où les recensements récents comptent seulement 10 maisons, les documents de l'époque nous indiquent un minimum de 16 toits. En 1567, la veuve TEISSIER possède « deux travées de logis » en un point qui, actuellement, est vide de bâtiment ; et les exemples de ce genre abondent. Cependant l'aspect du hameau reste encore

assez aéré, puisque à chaque habitation tiennent une cour et un jardin, et les tendances des hommes à s'égayer, lors d'un établissement ou d'une reconstruction, perce clairement dans cette disposition en ordre lâche. Au village, les habitants consentent à se serrer davantage : n'est-ce pas tentant de jouir des commodités du chef-lieu, et de vivre à proximité de l'église, des artisans, du boulanger? Les places à bâtir s'y vendent bon prix ; et dans de telles conditions comment résister au désir de se faire un pécule en aliénant sinon tout son jardin du moins une bonne partie de celui-ci ? On garde sous la main quelques planches de légumes dont la ménagère a sans cesse besoin, et, pour le reste, on dispose tout près de l'agglomération de clos entouré de haies ou de murs : MATHIEU BREMOND possède à l'époque le clos de la Brémondrière au niveau du Bel Air, et un sieur VANET détient au-delà de l'Hôtel de MONTIGNY un certain clos VANET. Il arrive même parfois qu'une mesure et dépendances soient baillées au bourg sans désignation de jardin attenant. ³¹ sous cette vigoureuse impulsion les derniers vides se comblent et les derniers vestiges de la guerre disparaissent ; à l'emplacement de la Grande Ferme s'élèvent 7 exploitations, tandis qu'à l'endroit de la Petite Ferme au moins 5 maisons abritent des familles de paysans. Le fief CORDIER, qu'un titre de 1492 décrivait comme « une place de mesure tenant au cimetière de la ville » contient désormais une habitation, et la Mérauldrière compte « de présent » 7 logis baillés à différents tenanciers.

Entre le noyau central et le faubourg du Bel Air, des murs se sont également élevés. Nous avons vu bâtir en 1488 la maison de Jean GAILLART en un lieu que l'on appelait le « poirier au chien ». De l'autre côté du chemin qui mène à VOISIN le CUIT, le XVI^{ème} siècle a connu d'autres bâtiments : nous lisons en effet en 1640 la phrase suivante « des maisons de présent en mesures situées au clos de Briis tiennent au chemin de CHÂTEAUFORT à la CROIX BOISSIERE et de CHÂTEAUFORT à VOISIN ». Or cet endroit est parfaitement désigné sur un plan de 1778 comme étant alors le rendez-vous de chasse du ROI, et si en 1640, au moment d'une forte régression rurale, des demeures sont abandonnées en ce point, n'est-ce pas un sérieux témoignage en faveur d'un habitat de quelques toits entre VILLIERS et son faubourg à l'époque considérée ? De toutes ces considérations nous en concluons

pour le village même à un minimum de 29 habitations, chiffre qui dépasse de 5 le résultat fourni par la récente statistique de 1946.

Cette extension de la surface bâtie nous la retrouvons dans la vallée ; mais c'est par petits groupes de quelques feux que l'homme se disperse dans ce milieu compartimenté. Les possibilités restreintes, que lui offrent les pentes les plus variées, ne lui permettent pas de s'agglomérer en masse compacte, et à cela s'ajoutent des considérations d'ordre économique : dans ce terroir étriqué au sol médiocre mais aux prairies abondantes, il faut, si l'on veut vivre, se consacrer à l'élevage. Quelques arpents suffisent en effet à nourrir une vache ou deux dont les produits peuvent pourvoir aux besoins d'une famille ; et pour se procurer le froment nécessaire aux miches, on cultive un bout de terre sur un versant bien égoutté ou un lopin dans la plaine. Alors que sur le plateau l'annexe de l'exploitation est le pré, ici ce même pré devient la partie indispensable à l'entretien du paysan. Or une telle économie, liée aux possibilités géographiques, suppose l'existence d'une tenure concentrée, et par conséquent d'un habitat dispersé. En effet le procédé le plus rationnel pour économiser les clôtures et un temps précieux est de grouper tout son bien autour de son habitation ; le bétail peut entrer et sortir à sa guise sans crainte de dégâts pour le champ voisin, et sans obligation de surveillance pour le propriétaire. Au moment de la traite on évite de cette façon les déplacements et la fatigue ; et c'est ainsi que chacun s'enferme dans son « clos », que la Girauldière domine un lot de 16 arpents et que le Moulin Neuf est assis sur un domaine d'une dizaine d'arpents environnés de fossés. Sans doute cette disposition implique-t-elle à l'origine une mentalité individualiste, car rien n'empêche a priori la formation d'un troupeau commun confié à la garde d'un seul pâtre ; mais outre la tendance primitive de l'homme à vivre comme il l'entend hors de la contrainte d'un système collectif, le relief trop tourmenté et les considérations d'exposition, l'incite de leur côté à s'égarer.

C'est donc par poignée de maisons que l'habitat de la vallée va prendre son extension au moment de la grande poussée démographique 32 au XVI^{ème} siècle ; et au lieu d'assister comme sur le plateau à un phénomène d'entassement dans les anciennes agglomérations, nous verrons naître en grand nombre de nouveaux

écarts, et à la fin du siècle nous pourrions déceler 12 menus groupes qui témoigneront avec éclat de cette plantureuse vitalité d'un temps heureux.

Des titres de vente de 1512 et de 1573 nous révèlent en effet une « Giroudière » toujours « assise au-dessous du chemin qui va de CHÂTEAUFORT à GIF », et si le Moulin des VASSAUX, le Moulin Neuf et le Canal ne comptent qu'une seule habitation, bien des lieux ont subi des transformations depuis ces dernières décades.

À la Mariollerie la maison, qu'avait baillé le Seigneur de VILLIERS en 1489, s'est agrandie pour abriter sans nul doute les nouveaux membres de la famille, et en 1559 comprend trois travées donnant sur une cour commune.

À la vallée Bonnard, 4 demeures sont désormais construites, et les ruines de la guerre de Cent Ans ne subsistent plus qu'à l'état de souvenirs.

En 1506, aucun bâtiment n'est signalé au clos FOURNEREAU, mais en 1555 Maturin JOUSSET paie le cens pour 3 arpents « appelés d'ancienneté le clos FOURNEREAU dans lequel est assise une maison » : un peu plus bas, c'est Mathieu MEULLIER qui, en 1587, cède sa demeure à un certain de NESLE, tandis qu'à la fin du siècle Michel GARRY avoue tenir une mesure à l'emplacement de laquelle il y avait jadis une friche. Parfois même la reconstruction s'effectue sous l'impulsion du Seigneur : en 1516, nous lisons par exemple un bail conclu en ces termes « bail à cens et rente par Guillaume de VOISIN à Jacques BESNARD de 2 ½ arpents de terre en larris aux quatre châtaigniers à la charge de laisser une sente de 4 pieds comme encore d'édifier une maison et icelle entretenir ».

Mais si de tels lieux semblent n'être qu'une réapparition du passé, certains écarts au contraire apparaissent pour la première fois au cours de notre recherche. Il ne faut cependant pas en conclure que ces groupements humains sont de véritables créations nouvelles, car la pauvreté de la documentation, pour la période antérieure à la guerre de Cent Ans, exige de la part de nos jugements une très grande prudence. Nous nous contenterons donc de constater les faits sans nous avancer trop hardiment dans des affirmations concernant un passé énigmatique.

À la Barrerie située au-dessus de la rivière qui coule depuis les VASSAUX jusqu'au Moulin Neuf, Jean Marc de Jamart achète en 1583 plusieurs maisons à différents

propriétaires. Par ailleurs, nous notons qu'en 1555 un nommé Guillaume ROUX tient un logis qui sera plus tard appelé la Lorinerie et qui tout près du Moulin Neuf regarde le chemin du ROI. Enfin, un peu plus haut, au lieu de la « Planistre » et en 1575 à Guillaume CHANTELOU au lieu de la « Bissalarderie ».

Dans son offensive de bâtisseur l'homme reste, quant au choix de ses sites, en rapport évident avec le milieu géographique : en dehors des moulins, qui sont forcément liés à la rivière, la plupart des lieux habités se dressent à la base des sables de FONTAINEBLEAU sur les pentes douces qui dominent les sources et sur le versant qui se dore aux rayons du soleil. Chacune de ces maisons dispose à ses pieds de fraîches et belles prairies où peut vaquer le bétail : et en contre-haut, sur les sols bien égouttés des sables, elle détient des lopins de terre 33 réservés aux légumes et aux céréales. La Barrerie, la villa Bonnard, la Bissalarderie, le Canal, sont des exemples de cette disposition : la Girauldière et la Mariollerie ont au contraire affronté l'humidité des bas-fonds pour mieux grouper leurs prés autour de leur exploitation. Cependant aucune d'elles ne s'est aventurée trop près du ruisseau de crainte des inondations, et toutes les deux ont fui l'ombre malsaine du versant opposé.

Les nouveaux bâtisseurs ne se sont donc pas installés au hasard ; chacun de leurs établissements exprime l'ardent désir de se conformer au milieu physique. Pourtant, nous avons découvert quelques exceptions à cette règle générale, et il nous est arrivé de remarquer, dans le choix de certains sites, un réel dédain des conditions naturelles. C'est que toujours poussé vers de nouvelles constructions, les hommes ont dû finalement se contenter d'endroits jusqu'ici délaissés. Lentement les meilleures places avaient été occupées ou livrées à la culture, et si l'on ne pouvait pas acheter un emplacement à prix d'or, il fallait émigrer dans des lieux moins favorables.

Nous comprenons alors pourquoi les pentes raides du sommet des sables de FONTAINEBLEAU ont connu des maisons au XVI^{ème} siècle.

Au pied de la butte du Bel Air, de part et d'autre du chemin qui descend au Moulin Neuf, une agglomération, appelé la Gouttière ou les Garotteries ou encore les maisons brûlées, compte à l'époque un minimum de 8 habitations : à main

gauche de la route qui va dans la vallée, un bail à cens de 1514 nous parle de 3 quartiers de terre en « larris » tenant à « plusieurs bâtiments », et un acte de 1621 dénombre en ce point « une maison de travées en ruine et 1 ½ arpent de terre dans lequel il y a eu plusieurs mesures assises en la vallée de VILLIERS ». De l'autre côté du chemin, 4 dénombremets de 1541, 1556 et 1561 nous révèlent part ailleurs l'existence de 4 demeures aboutissant au bois des Dames de Port-Royal.

A cet écart relativement important, fait suite dans la direction de VOISIN le CUIT un nouvel écart que les documents nomment « la Guesdonnerie ». Dès 1508, nous lisons en effet que « Mathieu DELAVAL achète à un certain Thomas GUEDON et sa femme une maison, grange, cour, jardins, terres et autres héritages sans autre désignation » serait-ce de cette famille que le lieu aurait tiré son appellation ? Le fait nous paraît probable car en 1593 on parle d'un arpent « près la Guesdonnerie touchant au vieux chemin de VILLIERS à VOISIN », et en 1723 une « mesure appelée la Guesdonnerie » a été jointe à une pièce de bois taillis de 9 arpents.

Voici la preuve qu'un habitat, aujourd'hui disparu, a existé au XVI^{ème} siècle à l'orée des bois de la Tête Ronde.

Un dernier exemple de ce genre se révèle entre VILLIERS et le hameau de MESNIL-BLONDEL sur les premières pentes raides des grès du stampien.

Monsieur BOUCHER avoue en 1745 tenir « 5 maisons mesures et jardins entièrement fermés de murailles et lors de la déclaration du Seigneur LALLIER de 1750, en ruines, et situés autour des piliers du fief de MESNIL, tenant la totalité des lieux, et relevant en droit des Bordiers ». Or, en 1565 on parle d'une cour commune au lieu des BORDIERS. ³⁴ Par ailleurs, en 1516 et en 1562 une habitation, appartenant à Guillaume BEREGEDAME se dresse au milieu du bois des Pelleteries, et comme les piliers en question sont situés dans ce même bois, nous en concluons à la présence d'un hameau de quelques toits au moment du grand épanouissement rural du XVI^{ème} siècle.

Au cours de cette analyse, nous avons pu saisir le processus d'une vigoureuse extension de la surface bâtie ; et à la fin de la période considérée nous pouvons compter sur l'étendue du terroir de VILLIERS, le chiffre remarquable de 17 lieux habités. Encore ne faut-il faire ici la part de l'imperfection de la documentation qui parfois nous indique des noms sans désignation précise : nous entendons parler en 1610 d'une « Bertranerie » dans la vallée, et au XVIII^{ème} siècle, au moment d'une très forte régression rurale, nous relevons les mots de « Belloterie sur le chemin de CHEVREUSE à VERSAILLES » et de « Baraterie » sur le haut de la butte de VILLIERS ». Nous nous demandons si ce sont de nouveaux lieux ou si ce sont de simples renouvellements dans les appellations ; mais nous ne pouvons résoudre ce problème et nous nous contenterons de mentionner les faits.

Quant aux bâtiments eux-mêmes, nous en totalisons un minimum de 75 dépassant nettement le résultat du récent recensement de 1946 s'élevant à 54 maisons.

C'est donc sous cet aspect florissant que la paroisse apparaît au XVI^{ème} siècle ; les familles grandissent, et pour abriter leurs nouveaux membres elles dressent de nouvelles demeures et émigrent dans de nouveaux écarts. Souvent, pour économiser un pan de mur, on accole des « travées » de logis au noyau primitif, et c'est ainsi que les Filastre se groupent en une habitation de 3 travées, c'est ainsi que Pierre DEMAN est propriétaire de la 1/6 partie de deux maisons en 1555. Parfois on préfère se réunir autour d'une cour commune et longtemps après, loin dans le XVII^{ème} siècle, on parlera encore de la cour des RICHETTE, de celle des SAULNIERS, des MOJERS, des JACQUES ; la mémoire de ces grandes familles, dont la longue existence a marqué d'un signe spécial la période considérée, restera gravée dans les esprits futurs grâce à l'expression d'un habitat resté en rapport avec les anciennes petites sociétés.

Tandis que l'habitat retrouve le merveilleux éclat d'avant la guerre de Cent Ans, tandis que les cours communes se développent, que le village en compte déjà 5 et que MESNIL-BLONDEL en voit une se former, le morcellement de la propriété suit dans un rythme analogue la marche croissante de la population.

Cependant nous notons une certaine concentration au niveau des fiefs, puisque le Seigneur de PRESLE et de la POULLAILLERIE est « de présent » Seigneur du Moulin Neuf et de la Girauldière, et si cinq héritiers se partageant en 1560 les biens de Charlotte de VOISIN, c'est la réunion des fiefs du ROI de MONTIGNY, des quatre noyers et de Mésantès qui leur est abandonnée. Mais cette concentration, révélée par les aveux du temps, n'affectent en réalité que des revenus et non pas la propriété elle-même qui reste entre les mains de la petite paysannerie. Le fief a désormais perdu sa notion temporelle, et ne représente plus qu'une ³⁵ source régulière de cens et de rente. Devant tant de bras qui s'offraient, la bourgeoisie seigneuriale avait continué d'aliéner son domaine au point de ne conserver pour elle-même qu'une réserve insignifiante. Le partage dont nous avons parlé ci-dessus morcelle un héritage constitué essentiellement par des revenus et seulement par 98 arpents de bois.

Le roturier est donc devenu le dépositaire du sol, et par ce fait l'émiettement de la terre s'est encore intensifié. En effet, si le droit d'aînesse n'est pas appliqué dans toute sa rigueur par les nobles, il retarde dans une certaine mesure les graves inconvénients d'une division trop accentuée.

C'est ainsi qu'en 1560, l'aîné reçoit une part de 13 arpents tandis que chacun des quatre suivants hérite seulement de 5 arpents. Mais chez le manant une très grande égalité préside à chaque succession, et de génération en génération, la tenure finit par atteindre des proportions ridicules. Nous saisissons là comment une règle juridique peut avoir de conséquences sur la structure agraire d'une région.

Vers la fin du siècle certains paysans détiennent ainsi des propriétés étriquées, sur lesquels ils ne peuvent bientôt plus vivre ; et si en 1500 la moyenne des exploitations est de 30 arpents, en 1580 elle se réduit le plus souvent à quelques arpents.

Parallèlement à ce phénomène, la parcelle elle-même se morcelle à l'extrême : c'est, qu'afin de donner à chacun un peu de chaque terroir, il faut au moment du partage diviser le champ en autant de lots qu'il y a d'enfants ; et il en résulte une bigarrure et un enchevêtrement considérable : au champier de la Poulailerie, les

60 arpents, découpés en cinq pièces après la guerre de Cent Ans, offre dès lors un assemblage de 23 parcelles ; et en 1593 Jean DAUMALE hérite de 14 arpents en 12 lopins dont certains ne dépassent pas quelques quartiers.

Dans ces conditions, il est arrivé que la division de champs trop exigus pose de véritables problèmes. Tant que la largeur reste suffisante, on prélève pour tous et dans le sens de la longueur un même nombre de sillons, mais à la longue le procédé s'avère impossible et il faut découper le faisceau dans le sens de l'épaisseur, quitte à multiplier les virages difficiles de la charrue. Nous remarquons à ce propos dans les titres de l'époque des phrases significatives comme celle-ci « François GARREAU possède un quartier au lieu-dit du moulin à vent et tient d'un bout les hoirs Marie GARREAU et d'autre bout la veuve Françoise GARREAU.

La naissance de chemins nouveaux accompagne ce phénomène d'émiettement, et en dehors des voies d'aujourd'hui, nous comptons 7 « sentes » qui traversent à l'époque des portions du terroir de VILLIERS. Leur tracé est souvent assez mal connu, mais nous savons par contre que celui qui va de CHÂTEAUFORT à CORBEVILLE est à l'emplacement de la rigole actuelle, et nous relevons entre cent exemples ces lignes suivantes « Nicolas BORDIER achète à Jacques PETIT en 1568, 1 quartier 8 perches de terre aux MARETTES tenant le chemin de CHÂTEAUFORT à CORBEVILLE ».

Un tel morcellement aboutit finalement à la ruine de nombreux paysans. Malgré l'extension des cultures sur les parties du terroir les moins douées et actuellement abandonnées aux friches et aux forêts, ³⁶ malgré l'utilisation des coteaux jusqu'alors en « larris », il manque bientôt l'espace nécessaire pour nourrir toutes ces nouvelles bouches ; sur une tenure trop réduite on ne peut plus continuer à vivre, et il est indispensable de trouver une solution à ce grave problème.

Certains, désireux de conserver leurs sillons, seuls producteurs de la vraie richesse, cherchent un complément de ressources en offrant leurs bras au riche laboureur. Comme il est pénible de se séparer de ce coin de bonne glèbe où l'épi donne de si bon grain, et à quoi bon échanger ce capital réel pour de la monnaie si avec de l'argent on ne trouve rien acheter ! On garde donc ce menu lopin qui fournira de quoi ne pas mourir dans un cas de disette, et c'est dans cet esprit que

Philippot COURONNE, manouvrier à VILLIERS, détient toujours ses 90 perches de terre auprès du moulin des VASSAUX.

Mais d'autres héritiers plus hardis préfèrent vendre tout de suite un bien dont ils ne peuvent tirer parti ; et ils trouvent de nombreux preneurs en la personne des Seigneurs qui commencent à se rendre compte des dangers de leur aliénation : le cens, qui reste à un taux fixe, ne suit pas en effet les variations du cours de la vie et on profite de cette crise paysanne pour reconstituer peu à peu l'ancien domaine autrefois concédé.

Nous percevons ici les limites d'un morcellement sans cesse intensifié par l'accroissement continu de la population ; et nous comprenons que tout phénomène de concentration ou de morcellement fini par trouver un point d'aboutissement à partir duquel peut s'esquisser le processus inverse.

Cette fin de siècle est donc marquée par de multiples transactions entre les Seigneurs et leur censitaire, et nous remarquons en particulier les achats répétés de deux personnages appelés BUISSON et THELIS qui s'empressent d'agripper à chaque occasion les lopins trop exigus dont se séparent les paysans.

Mais ce ne sont pas seulement les nobles qui arrondissent ainsi leur domaine. Nous voyons de riches laboureurs s'intéresser également à la question. En effet si la masse de la population en est réduite à une situation souvent misérable, quelques gros propriétaires ont pu échapper à la crise, et maintenant ils profitent du malaise général pour agrandir leur propre tenure : Un roturier tel que ROZE, qui détient en 1573, 180 arpents de terres labourables, fait partie de ces paysans aisés et nous remarquons qu'un certain Jean DELAVAL fermier laboureur d'une exploitation de 110 arpents, est assez riche en 1570 pour accaparer nombre de parcelles disponibles au terroir de MESNIL-BLONDEL.

Ainsi dès la fin du XVI^{ème} siècle, nous décelons les premiers symptômes d'un bouleversement de la structure agraire, dont le morcellement accentué au cours de cette période d'intense vitalité semble arriver à son stade limite. Nous décelons également, sous cette façade de grand épanouissement rural, les préludes d'une angoissante crise paysanne ; et cette crise prend un caractère d'autant plus âpre,

qu'elle atteint une proportion énorme de la population qui, encore à cette époque, reste essentiellement attachée à la terre. Sans doute pouvons-nous compter quelques artisans dans le VILLIERS du XVI^{ème} siècle, sans doute Jacques BERNARD est-il en 1516 le boulanger du village, mais ces exceptions ³⁷ elles-mêmes continuent de cultiver un bout de terre, puisque le charron Jean VILAIN vend en 1573 au Seigneur de SAINT REMI les « héritages » qu'il tient dans la vallée, et puisque le maréchal Étienne DUVAL avoue payer un cens pour 30 perches de pré vers le moulin des VASSAUX.

C'est donc sur une société foncièrement terrienne que le malaise va sévir et c'est cette même société que nous allons étudier dans sa vie profonde et dans son économie.

Une petite exploitation, un faire-valoir direct, une culture traditionnelle et une technique encore archaïque : voilà quels sont les caractères de cette économie rurale du XVI^{ème} siècle.

La petite exploitation est en effet la règle d'un groupement humain dense, astreint au travail de la terre, et rendu propriétaire par des concessions seigneuriales d'avant la guerre de Cent Ans : que faire en dehors de la culture ? La grande industrie est loin d'être formée et ce ne sont pas les quelques manufactures royales et les quelques ateliers qui peuvent employer le trop-plein de bras des campagnes. Il faut bien se contenter de son état de paysan d'autant plus que les techniques du temps réclament aux champs une main-d'œuvre abondante et une dépense d'énergie humaine considérable. Chacun vit donc sur sa petite tenure rendue plus étriquée encore par la loi des héritages, et force est d'y rester quitte à y mener une existence chiche et misérable.

C'est également grâce à la formation de la propriété paysanne que la petite exploitation peut s'expliquer : une population nombreuse ne suffit pas, en effet, à nous faire saisir le pourquoi d'un découpage intense du terroir, si ce terroir n'a pas été distribué à cette population. Nous pourrions très bien concevoir une immense réserve Seigneuriale mise en valeur par une armée d'ouvriers. Le phénomène ne régissait-il pas les « villas » romaines, et ne régit-il pas encore actuellement les grosses fermes de ces plateaux limoneux ? Certes, nous pourrions

imaginer un immense domaine partagé entre plusieurs locataires à temps, mais ce partage serait tout relatif puisqu'il répondrait aux nécessités de réduire l'exploitation à une étendue rationnelle en harmonie avec la technique du moment ; nous ne verrions pas se produire, par coïncidence de la propriété et de l'exploitation, le morcellement intensifié de celle-là quand celle-ci se diviserait sous les poussées démographiques, et, à moins d'un bouleversement technique, il n'y aurait aucune raison que les limites de chaque portion varient puisque chacune de ces portions serait l'expression d'un équilibre.

Or, à quelle étendue correspond cet équilibre ? N'est-ce pas une unité très restreinte ?

Il semble bien que la moyenne raisonnable à cette époque puisse facilement atteindre deux à trois cents arpents. Disposant des mêmes moyens, les hommes du siècle suivant constitueront, en effet, des fermes de cette importance, et dès le XVI^{ème} siècle nous voyons des réserves de 110 arpents et 180 arpents confiés pour neuf ans à des « laboureurs fermiers ».

C'est donc, grâce à la formation d'une propriété paysanne s'émiettant de plus en plus, grâce aussi à la présence d'un faire-valoir direct, que l'existence d'une petite exploitation peut véritablement se comprendre, et c'est à tout un complexe de facteurs, réagissant les uns sur les autres, que nous devons nous adresser pour définir cette forme d'économie lointaine.

Mais il nous faut désormais discerner les nuances d'un état dont nous venons d'analyser les causes, et nous remarquerons dans la maison même du paysan l'expression des différentes situations rurales.

Lorsque la tenure ne dépasse pas une quinzaine d'arpents, le manant se contente d'un seul corps de logis sans bâtiment annexe : en 1584, Jean FONTAINE cultive 12 arpents et ne détient qu'une « mesure, cours et jardins ». Et en 1602, Jean DROUIN hérite seulement de 12 arpents et de trois travées de logis. Voici des exemples de maisons élémentaires, où les récoltes sont entassées dans un grenier, et où les animaux et les volailles ont un coin de réservé sous le toit du maître. Au début du XVII^{ème} siècle, nous lisons en effet que Jean MARECHAL dispose d'une

demeure de deux travées « appliquée à une chambre basse et à une étable en 5 quartiers de terre » et à la Grande Barrerie nous voyons qu'une habitation de 3 travées est « appliquée à plusieurs édifices sur ½ arpent ». Bêtes, gens et récoltes se pressent donc dans un local réduit qui préside le plus souvent un « pourpris »* (**La réalité désignée par le mot « pourpris » dépasse celle d'un simple jardin en ce qu'elle recouvre les différents éléments d'un domaine physiquement bien délimité et fermé (mur, fossé, etc.) fermé de fossés et de haies.*

À côté de l'exploitation de quelques arpents, il existe des centres agricoles dont l'importance exige des dépendances. Le grenier devient insuffisant pour serrer les grains et les fourrages, et il devient indispensable de construire une grange : cette grange, très souvent mentionnée dans les titres de l'époque, témoigne du peu d'utilisation des meules et d'une pratique partout répandue d'un battage sur aire couverte ; la crainte des pluies d'été ne risque-t-elle pas de compromettre un travail qui s'étend sur de longues semaines à une époque où seul le fléau est utilisé ? Par ailleurs ces plateaux humides, ne donnent pas, sous un ciel souvent nuageux, des épis suffisamment secs, pour permettre un battage heureux aussitôt après la moisson. On a intérêt à laisser les gerbes se dessécher pendant quelques semaines pour faciliter le décorticage des grains, et si la récolte est mise en meules on sait que des averses pourront retarder ou même empêcher le phénomène de se produire. Il faut donc avoir sa grange, que l'on accole parfois à sa « mesure », où que l'on dresse un peu plus loin à l'intérieur du « clos ». À la Mariollerie le tiers d'un bâtiment sert de grange et le reste est consacré à l'abri des hommes, tandis qu'au Moulin des VASSAUX la grange est posée en avant de la porte avec une cour devant et une cour derrière.

Dès que la ferme atteint une centaine d'arpents, nous voyons apparaître de nouveaux bâtiments : des bergeries, des écuries, des toits à porcs, des poulaillers, des pressoirs. Alors que les petits paysans utilisent la paille de leurs champs pour confectionner le chaume des couvertures de leur logis, les propriétaires de ces grands domaines peuvent s'offrir le luxe d'une toiture de tuiles. Nous notons, dans un document de 1605, que le Seigneur Jacques MERAULT possède une maison de trois corps d'hôtel, une grange, une étable, une bergerie et un colombier « le tout couvert de tuiles hormis la grange en chaume ». Ces puissants terriens

ont également les moyens d'avoir un vivier et surtout un puits : il est en effet coûteux d'atteindre l'eau potable de la base des sables, et la masse populaire se contente de la mare commune pour abreuver son bétail et, pour elle-même, elle utilise la source de la Segraye et l'eau ³⁹ de pluie de quelques citernes. À MONTIGNY au contraire un puits est mentionné dans un témoignage de 1503 et on insiste sur l'existence d'un passage commun qui y mène.

Ces grandes fermes, qui sont toutes ici des biens seigneuriaux, offrent dans la disposition de leurs bâtiments une certaine tendance au resserrement. L'hôtel de la « Cave » est décrit comme suit au début du XVI^{ème} siècle « un hôtel avec salles basses et hautes et chambres, cuisine, et cellier de 50 à 60 pieds de long, le tout se tenant ; en face sont assises une étable à chevaux, une grange tenant l'étable, et une bergerie, le tout en ligne droite jusqu'à une porte vieille donnant sur la grande rue ; et en la cour est un colombier à pied ». L'étendue cultivée n'est sans doute pas assez grande pour donner lieu à la formation d'une cour carrée réunissant quatre pans de bâtiment ; mais nous décelons cependant assez de dépendances pour remarquer un réel souci de régularité dans la disposition générale de l'exploitation ; on groupe l'ensemble soit en équerre, soit en lignes parallèles ; on réserve même des emplacements pour une extension possible de la ferme : en 1529 Jean ROSE achète en effet à SAINT-AUBIN une tenure bâtie où il y a « une place pour faire une écurie ».

Dans la vallée au contraire il règne un plus grand désordre dans la structure de chacun des centres agricoles. Aux VASSAUX, seule l'écurie est désignée comme « attenant le moulin » et, la maison, les deux petits étables à porcs, la grange, semble s'égarer sur un espace de 3 arpents de prés. C'est que l'élevage impose ici l'existence d'un clos ; et, enfermés derrière son rideau de haies, le paysan jette au hasard ses bâtisses et laisse ses animaux aller venir dans l'enclos qui leur est destiné.

Cette économie nuancée où la petite exploitation domine mais où la grande n'est pas inexistante, où la pratique de l'élevage prend une place plus ou moins importante suivant les endroits, impose donc à l'habitat des expressions variées et un aspect tantôt lâche, tantôt quelque peu concentré.

Cette variété ne se retrouve pas dans toutes les formes de l'économie rurale de VILLIERS au XVI^{ème} siècle. Les systèmes d'assolement, les cultures, les techniques restant identiques pour tous, et nous allons jeter un bref regard sur ces différentes parties.

Nous ne reviendrons pas sur le problème de l'existence d'un régime communautaire sur l'étendue de la paroisse ; il semble désormais que l'affirmation d'un esprit foncièrement individualiste soit définitivement fondée, et la multiplication des chemins au moment d'un morcellement intense de la propriété n'est qu'un témoignage de plus en faveur de cette conclusion.

Mais il est une autre question que nous n'avons jamais abordée jusqu'ici faute de renseignements et qui est la question des assolements.

Nous savons qu'en 1541, Jean DELAVAL paie pour la location d'une ferme de 120 arpents « six muids* (**Le muid est une ancienne mesure de capacité pour les grains et autres matières sèches et également pour les liquides. Le muid de Paris (XVIII^e siècle) valait 12 setiers de 12 boisseaux de 640 pouces cubes, soit 1,824 m³*) de grains : bled* (**Plante connue de tout le monde, & qui porte le grain destiné à faire du pain. Il y en a de plusieurs sortes : le Froment, le Seigle, le Bled méteil*) et avoine, 200 bottes de foin, et 200 bottes de feurres ou paille d'avoine». Les deux cultures principales semblent donc être d'une part le bled, en l'occurrence froment méteil ou seigle, et d'autre part l'avoine. Or ces deux cultures représentent précisément celles qui occupent la première et la seconde sole du système triennal dont la dernière section est abandonnée à la 40 jachère. Mais dans un pays où chacun est libre de faire ce qu'il entend, il est probable que la régularité de la rotation subit bien des dérogations. Nous remarquons en effet dans les baux conclus entre propriétaires et fermiers l'obligation de « labourer, fumer les terres et les tenir par solles ». Voilà la preuve que bon nombre de paysans cultivent mal leur terre, qu'ils font revenir trop souvent les soles productives, qu'ils restreignent les fumures indispensables, et que peu à peu le sol s'épuise au point de ne donner que des rendements insignifiants.

Par ailleurs à côté du bled et de l'avoine, le manant réserve une certaine place à d'autres espèces qui ne croissent pas forcément sur les lieux de la jachère : en

1492, 3 arpents de « pré artificiel » s'étendent devant la ville de VILLIERS et tiennent au chemin qui va à la CROIX BOISSIERE. Dès le XVI^{ème} siècle les fourrages sont donc connus des habitants de la paroisse, mais l'absence des engrais ne permet pas encore de les substituer à la jachère. Le lin s'est également taillé un domaine puis, puisque l'on parle d'une « mare au lin » aux abords de la Seigneurie de TOUSSUS. Sur ces sols humides on conçoit très bien, malgré les sautes de température, l'existence d'une telle culture.

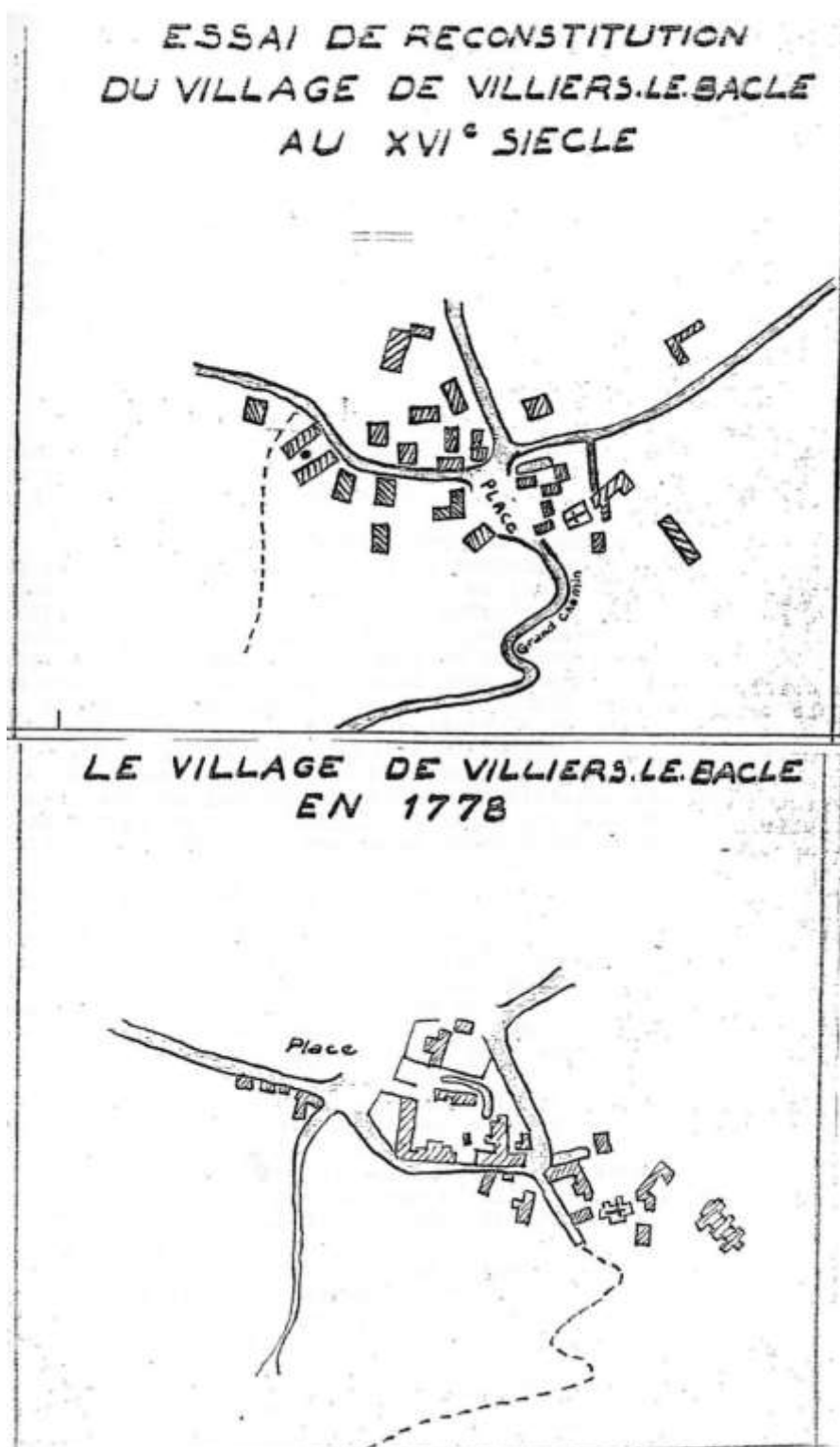
C'est donc un assolement triennal grossièrement appliqué que nous révèle cette brève étude, c'est aussi la tendance de la polyculture que les renseignements tirés des documents de l'époque semblent nettement nous indiquer.

Dans ces temps d'échanges difficiles, chaque collectivité doit se suffire à elle-même et il faut alors produire dans la mesure du possible toutes les denrées de première nécessité. En dehors du lin, on consacre au pommier une large place comme le témoignent les nombreux pressoirs à cidre de la plupart des grandes fermes. Sur les pentes ensoleillées on possède des clos d'arbres fruitiers et chacun y soigne quelques ceps : en 1499, 30 arpents de bois ont été loués à différents roturiers pour y faire des vignes, et en 1517, François DALBIAT détient en contrebas de son jardin un espace planté en vigne. Sur ces sols bien égouttés, l'espèce méditerranéenne réussit à vivre malgré le trop grand nombre de jours pluvieux, et, si elle ne donne qu'une médiocre piquette, les palais du temps apprécient cependant son petit goût aigrelet de terroir.

Dans la vallée nous relevons quelques clos à filasse, et nous notons l'importance des « aulnoies » dont l'écorce fournit le tanin et le bois flexible est utilisé pour la confection des tonneaux et de multiples ustensiles.

Cette polyculture ne se manifeste pas seulement au niveau de la communauté villageoise, mais aussi au cœur de chaque exploitation. Le plus petit paysan à son pré de fauche, son « aulnoie », son lopin de vigne ; il veut vivre de ses propres produits sans avoir besoin de s'adresser à ses voisins. N'est-ce pas le moyen le plus sûr d'obtenir ce que l'on désire ?

À propos de l'élevage nous constatons la même diversité, et les écuries, les bergeries, les étables, les toits à porcs témoignent de la présence de chevaux, moutons, de vaches et de porcs. Mais là il nous faut distinguer le cheptel des petits tenanciers de celui des gros laboureurs. Ces derniers, possesseurs d'un ample domaine et de larges parcelles, peuvent envoyer un troupeau de moutons paître sur leurs chaumes ou sur leur jachère sans crainte d'empiéter sur le bien



⁴¹ d'autrui. Eux seuls également sont capables d'avoir plusieurs chevaux dont la traction vigoureuse mais souple s'avère excellente dans ses terres lourdes, où un bloc de meulière vient parfois heurter le socle de la charrue.

Chez le petit cultivateur le bétail doit être au contraire restreint : on a une vache, quelquefois un cheval, un porc, et des volailles. Ce n'est pas la richesse à la maison, mais on vit pourtant avec les laitages, les œufs et la viande salée et parfois même on goûte au lard et à la poule au pot.

C'est donc ainsi que l'on vit au village et c'est ainsi que se présente la Seigneurie de VILLIERS au XVI^{ème} siècle. La population est nombreuse, l'habitat florissant, mais la tenure est souvent petite et l'économie toujours archaïque.

Ce n'est pas l'atmosphère qui règne de nos jours à VILLIERS : les artisans ne manquent pas ; le boulanger, qui n'existe plus à présent, fournit le pain à la collectivité, et les deux moulins de la vallée ne suffisent pas à moudre la farine puisqu'un moulin à vent se dresse aux abords de MESNIL. Dans la disposition même de l'agglomération nous avons peine également à reconnaître le plan actuel : le récent cadastre nous révèle une grande ferme dont l'entrée donne sur une place vague et, il nous montre une église isolée située dans un cul-de-sac calme et tranquille. Or à l'époque considérée, le nœud vital du groupement humain n'est pas la place vague mais le carrefour de l'église qui rassemble de multiples logis et qui constitue le point de rencontre de deux chemins : l'un de ses chemins suit le rebord du plateau, et venant de CHÂTEAUFORT, il se dirige vers CORBEVILLE ; l'autre qui lui est perpendiculaire se prolonge jusqu'à la source de la Segraye traversant le parc actuel du château. Un document parle en effet du « grand chemin qui descend du carrefour de l'église à la fontaine et du petit chemin qui va des maisons des RICHETTES et des jardins LALOI et RENOUE en la vallée ». Maintenant le « grand chemin » n'est plus qu'à l'état de sentiers à l'intérieur de la propriété de Mademoiselle BIVER, et le « Petit Chemin » qui aboutit à la place vague est devenu la « Courte Butte » de VILLIERS. Nous notons également qu'une troisième petite rue, depuis longtemps disparue, joint alors la ferme de MONTIGNY à la mare commune ou « mare Marchais » située non loin de l'église à laquelle tout converge.

Au cours de ces quatre siècles il s'est donc produit ici un déplacement du centre de gravité, un complet bouleversement du noyau vital du village ; et ce fait remarquable est lié au phénomène des grandes concentrations agraires qui ont abouti à la formation d'une seule exploitation agricole ; il est lié aux résultats de la terrible crise qui a secoué pendant des siècles suivants la société paysanne de la paroisse.

Ce sont les débuts de ce puissant ébranlement que nous allons maintenant étudier et essayer de comprendre : voici le XVII^{ème} siècle.

LE XVII^{ème} SIECLE

Cette période est caractérisée par une grave crise rurale dont nous avons déjà décelé les premiers symptômes à la fin du XVI^{ème} siècle. Nous savons que bon nombre de manants incapables de vivre sur une tenure trop petite et réduits à la misère la plus pénible, se voient contraints de vendre leurs terres et de quitter le village. La population s'affaiblit et peu à peu l'éclat et l'épanouissement décrits ci-dessus s'effacent et se ternissent.

Lentement les maison se vident puis tombent en ruines et c'est à partir de ce moment que la mesure prend la signification péjorative qu'elle a de nos jours.

Lentement, les lieux disparaissent, et lentement l'habitat perd sa vitalité d'antan.

En 1573, la Girauldière n'est plus qu'une mesure et en 1709, il ne reste pour tout souvenir qu'un cens de neufs sous, 1/4 et 1/8 de poule. Sur les 3 travées de maison de la Mariollerie, 2 sont à l'abandon dès 1635, et nous n'apercevons plus qu'une « petite maison » au cours de l'année 1637. Quant aux Pelleteries elles offrent l'aspect désolé des ruines lors de la déclaration du Seigneur LALLIER de 1700, et de la Poulailerie, nous n'entendons plus parler depuis 1524. Encore actuellement, un champ tier porte le nom de ce dernier lieu et au XVII^{ème} siècle on désigne ces parages par le terme de meurgers qui figurerait les vestiges de l'ancien écart, à l'état désormais de tas de pierres.

Il ne subsiste donc plus que 13 lieux sur les 17 que nous avons comptés pendant la période des grandes constructions et les 4 disparues affectaient, remarquons le, des sites assez répulsifs. La Girauldière et la Mariollerie souffraient de l'humidité des fonds de vallées, les Pelleteries s'agrippaient sur une pente trop raide, et la Poulailerie, loin des sources et battue des vents de la plaine, ne jouissait pas non plus du bon drainage qui règne sur les sables de LOZERE. Dans cette phase de régression rurale, nous voyons donc l'habitat se réadapter avec

plus de conformité aux caractères du milieu géographique, et nous constatons que les derniers lieux bâtis sont aussi les premiers à disparaître.

Tandis que le nombre des écarts diminue, chacune des agglomérations restantes voit dans son sein s'amonceler les ruines. En 1709, la Guesdonnerie n'est plus qu'une mesure que le Seigneur de VOISIN a jugée bon de réunir à une pièce de bois baillée à roturiers. À la Gouttière ou aux Garotteries le maximum de 3 habitations relevé au début du siècle se réduit bientôt à 2 : en 1621, 2 logis, assis à main gauche du chemin descendant, appartiennent à Jean MILLES, alors qu'en face un certain TOULOUSA détient une demeure construite sur 1 arpent de terrain. En 1666, au contraire, il n'est plus question de ces derniers bâtiments, mais sur les friches de la Gouttière, le seigneur lève des impositions en livres et en poules, et à côté des anciens toits de Jean ⁴³ MILLES, Jean MERAULT possède un clos « où il y a en quelques endroits des mesures et vestiges de maison ».

À MESNIL-BLONDEL, c'est la même désolation, les deux travées de logis que la veuve TEISSIER occupait en 1567 n'existe plus en 1634 puisque le curé de SAINT-AUBIN cultive ici un jardin « où il y avait jadis une maison » et en 1684 le Seigneur de PARTILLAT achète au hameau plusieurs mesures abandonnées, ou même des portions de mesure.

Quant au village nous le voyons peu à peu se trouver de places vides et se couvrir de bâtiments effondrés. À la Mérauldière, une habitation est abandonnée au seigneur faute de cens non payés. Au clos de BRIIS, nous n'apercevons plus que des friches et les 16 arpents baillés après la guerre de Cent Ans à Jean PHILBERT sont en 1608 des terres où il y a « apparence qu'autrefois étaient quelques logis ».

Sans savoir exactement à quel nombre il faut évaluer les destructions, nous pouvons cependant affirmer que la paroisse a perdu un minimum de 25 demeures à la fin du XVII^{ème} siècle et s'il faut tenir compte des résultats du dénombrement de l'élection de PARIS, nous comptons 44 feux à VILLIERS en 1709.

La misère s'accroît donc, les paysans ne peuvent plus effectuer les réparations nécessaires et bientôt ils se voient dans l'impossibilité de payer les impositions

qu'ils doivent annuellement, ils s'en vont, et l'exode se poursuit, et le Seigneur se trouve par ce fait possesseur des locaux délaissés. Mais souvent l'intérêt qu'il en tire est bien maigre, car la mesure dont il devient le nouveau propriétaire représente la plupart du temps quelques pans de murs irréparables et inutilisables. Lorsque le bâtiment se révèle encore acceptable, il s'empresse, s'il trouve preneur, de le louer « à temps » avec ordre de maintenir l'objet du bail en bon état. En 1651, nous voyons en effet le Seigneur Dampierre recommander à Charlotte ROQUELIN, à propos du Moulin Neuf, de « bien entretenir les bâtiments et d'effectuer les petites réparations ». En revanche, il baisse le prix du fermage de 150 livres pour les 2 premières années.

Aux champs règne la même crise angoissante, et la même volonté du seigneur à lutter contre le laisser-aller des terres. Le morcellement des tenures, dont l'exagération a déterminé la misère paysanne, continue de s'accroître au cours de la période considérée. En 1669, François GARREAU ne possède que 9 arpents en 14 pièces de quelques quartiers, ses parcelles sont enclavées dans les biens des PIERRE, des CLAUDE et des FRANÇOISE GARREAU, compliquant à l'extrême l'accès aux sillons. Certains lopins sur le terroir de SAINT-AUBIN demeurent même en friche depuis 15 ans, et tandis que les gros propriétaires grignotent peu à peu les bouts de terrain abandonnés, les petits laboureurs se tassent davantage sur la partie restante, et, acculés de plus en plus à la ruine, ils ne payent plus les cens et les rentes, ou bien ils se décident à vendre avant qu'on ne vienne les saisir.

Les actes de saisies et de ventes pullulent dans les documents de l'époque. En 1686, Nicolas JEHANNOT de BARTILLAT va même jusqu'à saisir un fief de 57 arpents assis au MESNIL, où « il y avait jadis un château » et qui souffre depuis trop longtemps « de droits et de devoirs non faits et non payés ». ⁴⁴ En 1609, l'hôtel de la Cave a récupéré 12 arpents 3 quartiers par suite de faute d'homme ; et Antoine DUVAL se sépare en 1694 de ses 2 maisons, de ces 3 arpents de labour et de ces 2 prés parce qu'il en est réduit à la dernière extrémité.

Les acheteurs sont parfois des horsins enrichis par le négoce ou par les affaires et qui cherchent à placer leur fortune dans quelque chose de solide et de sage, et c'est ainsi qu'à l'ancienne tenure cultivée par le tenancier se substitue peu à peu

une propriété de financiers. Louis GILLES, licencié en droit, détient 37 arpents de terre à la limite du terroir de SACLAY, et Jean MALLARD, marchand à PARIS occupe en 1622, 1 arpent $\frac{3}{4}$ à la Poulallerie et 2 arpents $\frac{1}{2}$ aux 4 bornes. Il arrive aussi qu'un laboureur puissant arrondisse son domaine en accaparant des terres, et nous voyons en 1638 Pierre HUET paysan à SACLAY acquérir 3 arpents $\frac{1}{2}$ à LAUBEPINE.

Mais ce sont les Seigneurs eux-mêmes qui président aux multiples transactions de ces temps, et qui dominent le marché des ventes. Depuis qu'au XVI^{ème} siècle la défense interdisant aux nobles d'acheter les terres roturières est levée, ceux-ci peuvent sans difficulté agripper la moindre parcelle offerte pour agrandir leurs réserves, et grâce à cette institution, la grande concentration qui va commencer vers 1650 sera alors possible. Au début, les achats se font un peu au hasard, sans plan d'ensemble et sans souci de remembrement. Chacun achète ce qu'il peut et où il peut, et lorsque les champs nouvellement réunis se trouvent auprès d'une ancienne possession, c'est un avantage apprécié qui ne se trouve pas tous les jours. Jean MERAULT, le Seigneur de MONTIGNY et le grand accapareur des premières décades du XVII^{ème} siècle et tandis qu'en 1604 il détient 107 arpents, Françoise LOMBARD animée de la même fièvre et du même esprit, acquiert des lots de ses voisins et réussit en 1609 à grouper 153 arpents.

Mais malgré ces efforts, la terre partagée entre trop de mains à la suite de trop nombreuses successions reste encore morcelée à l'extrême et si on se loue mutuellement des parcelles pour parer aux inconvénients de l'émiettement, le dessin agraire offre toujours une extrême bigarrure.

Il faut attendre les initiatives de Michel LUCAS et de Jehannot de BARTILLAT pour voir s'effectuer les grands bouleversements dans la structure des propriétés de VILLIERS.

Ces nobles ne se contentent pas en effet de grignoter les tenures roturières, ils finissent également par engloutir les domaines lentement reconstitués par leurs confrères. En 1654, LUCAS achète le fief utile de MONTIGNY à Monsieur de VAUROUY et la part du fief du ROI que possède Monsieur de DAMPIERRE. En 1657, il recouvre la propriété temporelle du Moulin Neuf, et lorsqu'il meurt en

1681, Monsieur de BARTILLAT hérite d'un bien dont le revenu atteint 4000 livres; or, à la même époque, un bail nous dit que 198 arpents sont loués 1300 livres par an et nous en concluons que Monsieur LUCAS avait réussi à rassembler avant sa mort une étendue d'environ 520 arpents. Son successeur se révèle également plein d'activités et c'est à lui que nous devons attribuer les dernières grandes concentrations qui régissent encore actuellement l'aspect général du découpage du sol. En se rendant maître de diverses propriétés ⁴⁵ constituées par les débris des anciens fiefs complètement défigurés, il est en 1719 à la tête de 781 arpents ou si l'on préfère de 312 ha. Il détient 2 fermes, il occupe une bonne partie des prés de la vallée, il baille à différents roturiers un moulin et de multiples habitations : Monsieur de BARTILLAT est devenu le puissant manitou de la paroisse et les 355 hectares que gère aujourd'hui Mademoiselle BIVER représentent l'héritage lointain d'un profond bouleversement successives à une grave crise paysanne.

Il existe donc à la fin du XVII^{ème} siècle, d'une part les petites tenures refoulées dans des espaces restreints, compartimentées à l'extrême, constituées par des lopins exigus de quelques quartiers, et d'autre part un immense domaine qui se révèle, sinon d'un seul tenant, du moins assez groupé pour permettre l'existence de parcelles largement découpées. C'est ainsi que s'il y avait 23 champs sur les 60 arpents de la Poulallerie au XVI^{ème} siècle, il n'y a plus maintenant que 10 pièces. D'ailleurs, après avoir acheté un peu au hasard les lots qui se présentaient, le Seigneur cherche maintenant à réaliser l'unité de ses possessions en effectuant des échanges.

Mais ces transactions ne se font que lentement suivant les possibilités offertes et suivant les possibilités des partenaires. Le petit paysan répugne en effet à donner un coin de sa terre contre un autre. Ne va-t-il pas perdre au change ? Il faut une mentalité spéciale, un esprit éclairé pour permettre l'exécution de ses remembrements individuels, et seule la haute bourgeoisie seigneuriale possède ses qualités. C'est donc à un Guillaume de VOISIN que Monsieur de BARTILLAT va s'adresser pour effectuer ses projets et auprès des roturiers il se contente de poursuivre ses achats comme en 1694 où il acquiert d'Antoine DUVAL 2 maisons, 3 arpents de labours et 2 pièces de pré.

Malgré ces efforts, le terroir de VILLIERS est loin d'atteindre la simplicité qu'il a de nos jours. Les chemins sont encore nombreux et dans un titre de 1656 nous relevons toujours l'existence de la sente de CHATEAUFORT - ORSIGNY. N'y a-t-il pas encore des enclaves à desservir ? N'y a-t-il pas encore des endroits de structures complexes ? Que de temps et de patience a-t-il fallu aux différentes générations de VILLIERS pour tirer de cet enchevêtrement inextricable un terroir au dessin clair, que de persévérance et d'acharnement pour parachever une œuvre grossièrement ébauchée !

Certes, les hommes du XVII^{ème} siècle ont accompli un travail énorme, les transformations extraordinaires, mais ils laissent encore à leurs successeurs une œuvre de longue haleine. Ils ont accaparé, amassé des terres quand l'occasion s'est présentée et ils confient aux périodes futures le soin d'agencer ces lopins en une exploitation rationnelle.

Mais leurs préoccupations ne se sont pas seulement tournées vers des considérations de dessin agraire, elles se sont également adressées à l'économie rurale qui, nous l'avons vu, souffrait d'une mauvaise gestion. Pour se faire un pécule on vendait la paille au lieu d'en faire la litière des bêtes, et la qualité du fumier fournie chaque année s'en trouvait du même coup diminuée ; les terres voyant, d'une part trop souvent revenir les soles productrices, se trouvant d'autre part sous-alimentées en fumure, s'épuisaient vite et finissaient par donner des rendements dérisoires. Pour manger on n'en était même acculé à vendre le cheval et il 46 arrivait qu'on ne puisse même plus cultiver les sillons qui demeuraient alors en friche.

Le seigneur veut mettre bon ordre à cet état désastreux. Redevenu le propriétaire temporel de la paroisse, il a intérêt à ce que les champs ne restent pas improductifs, et louant à ferme ses exploitations, il conserve une forte emprise sur la bonne marche de la culture. Le cens perpétuel qui libérait le roturier de la contrainte du noble et qui le rendait en fait maître de sa tenure est remplacé par un bail à courte échéance dont le résultat aboutit à la ruine du faire-valoir direct. Le laboureur n'est désormais plus vraiment chez lui. Il aime peut-être moins sa glèbe, mais la crainte de perdre sa situation s'il n'exécute pas scrupuleusement

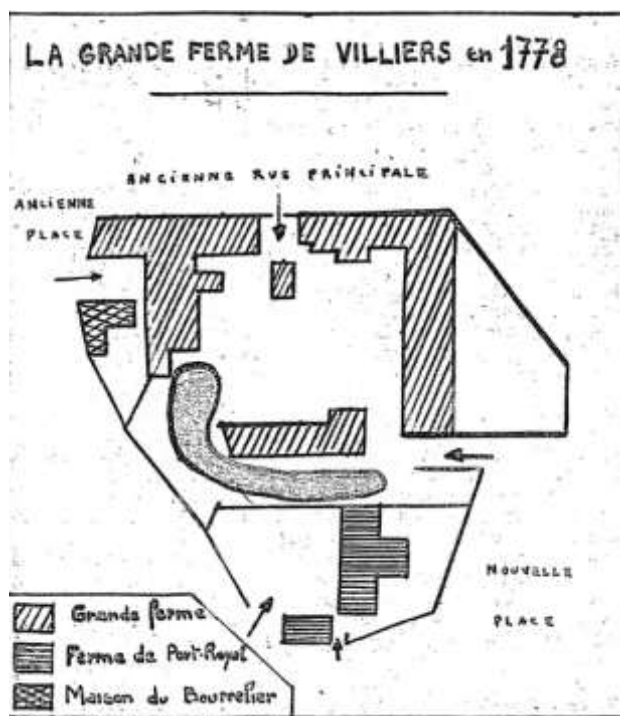
les clauses du contrat l'oblige à travailler correctement. D'ailleurs n'a-t-il pas avantage lui aussi à ce que les récoltes soient abondantes ? Et si au début il faut le forcer à conduire irrégulièrement la rotation de l'assolement, au bout de quelques années il en perçoit vite les bienfaits.

Cependant, c'est sous la pression vigoureuse des MERAULT, des DAMPIERRE, des LUCAS que les premières friches se retournent et que les rendements se relèvent. « En 1651, Charlotte ROQUELIN a ordre de curer le Canal, de tenir les prés nets, de tondre les saules, de couper les bois tous les cinq ans seulement ». Antoine LECOQ doit également « garnir les lieux de la petite ferme, tenir ses terres par solles et convertir les pailles en fumier ». Peu à peu le pli se prend, peu à peu le fermier s'enrichit, et peu à peu le taux de son bail augmente. En 1672, René PICARD paie 900 livres pour 180 arpents, et en 1714 Antoine LECOQ doit 1400 livres pour ces mêmes 180 arpents.

Grâce à ces baux à terme dont chaque renouvellement permet la mention de nouvelles conditions, le Seigneur peut donc suivre le cours de la vie. Il a profité du bouleversement rural pour se dégager des contraintes du cens trop stable et pour être plus sûr encore de ne pas souffrir des dévaluations monétaires durant l'intervalle des contrats, il exige un certain paiement en nature : des bottes de paille, des boisseaux de bled, des chapons, des pigeons ; il se fait même nourrir une vache, et il exige la première qualité de froment. Ne tire-t-il pas aussi un certain orgueil à ne vivre que des produits de son domaine ? Lui aussi a conservé ce vieil esprit paysan qui n'aime pas acheter et qui veut cultiver lui-même ce dont il a besoin. L'individualisme est tellement enraciné dans les cœurs !

De même que l'effort de concentration agraire n'a pas abouti à un complet remembrement des parcelles, l'économie rurale relevée de ses friches, soumise à des méthodes rigoureuses, n'a pas vu encore se former l'exploitation rationnelle dont l'étendue croissante sera plus tard en harmonie avec la grande propriété. En effet, si la prospérité évolue sous le simple jeu des achats et des ventes, l'exploitation, au contraire exige, pour se transformer, des conditions qui demandent un certain temps avant de s'accomplir. Tandis qu'elle prend de l'extension, elle réclame de nouvelles dépendances, une nouvelle organisation :

toutes choses qui n'apparaissent qu'à la longue. Réunir 2 tenures ne pose aucun problème, mais vouloir grouper les bâtiments de deux fermes non côte à côte suppose la résolution de bon nombre de difficultés.



à VILLIERS, seules les maisons élémentaires des VANET, des CHANTELOU, des MORNAY qui se tenaient les unes aux autres ont permis la formation de la grande ferme et de la petite ferme, mais comment agglomérer celle-ci et celle-là quand une grande rue les sépare ; comment les amalgamer avec MONTIGNY qui se dresse loin en avant du village. C'est donc à un résultat partiel que le XVII^{ème} siècle a abouti et si la petite culture de quelques arpents est en voie d'extinction, le Moulin Neuf, les VASSAUX, MONTIGNY, la Petite Ferme et la Grande Ferme sont loués à différents laboureurs.

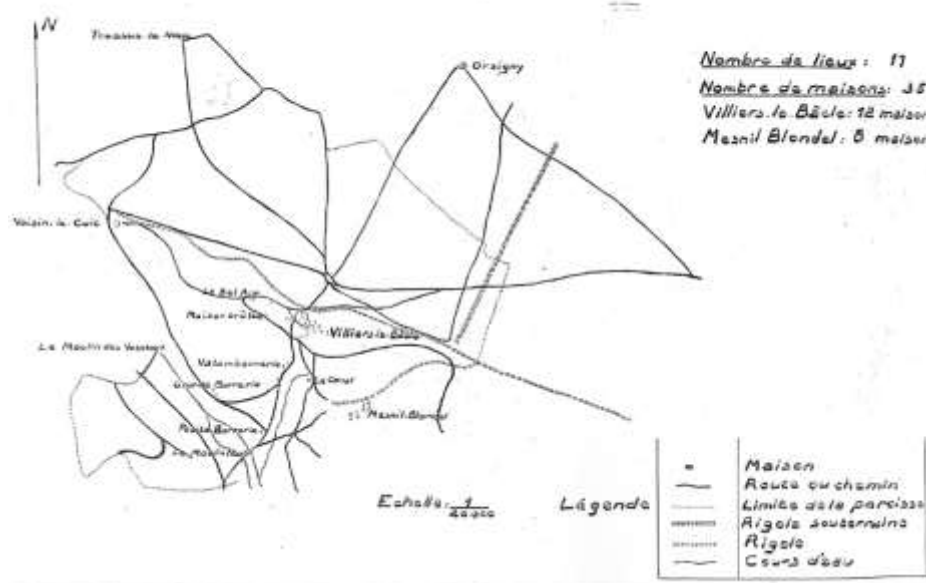
Pourtant ces concentrations inachevées sont assez importantes pour définir une nouvelle force de structure des centres agricoles. Jusqu'ici la grosse exploitation était une exploitation seigneuriale dont les différentes dépendances s'agençaient dans un certain ordre, avec une réelle tendance à se serrer. À partir de maintenant, une disposition jusqu'alors inconnue et issue des grands rassemblements s'esquisse par endroits. L'ancien logis du petit paysan est devenu pour le puissant cultivateur une étable à vache, une écurie ou bien une grange. Le tout offre un aspect plus ou moins irrégulier, plus ou moins aéré, les

angles ne sont pas forcément droits, les cours affectent des figures variées, et c'est à la lumière de ces considérations que nous pouvons expliquer le dessin bizarre de quelques-unes de nos fermes actuelles. En 1774 la grande ferme de VILLIERS possède outre la porte charretière « un passage ayant issue par une petite porte sur la grande rue du lieu » et en 1768 le plan donné par le seigneur de TOUSSUS nous révèle des bâtiments toujours mal joints.

Aussi nous saisissons qu'elles importantes répercussions les grandes concentrations agraires ont eu dans les différents domaines humains aussi bien dans l'économie agricole que dans l'habitat. Ces concentrations ont eu également de graves conséquences sur la société elle-même de la paroisse. Dans cette crise paysanne la poussée démographique a pu s'atténuer ; des familles sont parties, mais beaucoup de gens sont restés là dépouillés de leur tenure et de leur gagne-pain. Ils n'ont d'autre ressource que de louer leurs bras, mais l'offre est si grande que le patron, toujours sûr de trouver des remplaçants, donne un salaire dérisoire. Il se forme alors un véritable prolétariat agricole, un prolétariat de pauvres journaliers ou d'ouvriers misérables. Cette nouvelle classe sociale s'oppose aux grands rassembleurs, terriens comme elle, mais riches et puissants. Où est le temps où chacun avait son lopin, où chacun était son propre maître ? Une profonde inégalité est née, des mentalités différentes, des genres de vie différents s'affrontent au village. Ce n'est plus l'atmosphère d'antan qui règne désormais et la guerre de Cent Ans avec tous ses désastres, avec toutes ces destructions n'avait pas tant ébranlé la physionomie de ce pays de VILLIERS.

Certes l'évolution est loin d'être terminée et l'équilibre loin d'être atteint. Par des échanges, la tenure va encore se grouper, l'exploitation va grandir, d'autres maisons vont disparaître et d'autres paysans succomberont et grossiront les rangs des prolétaires. Mais l'impulsion est donnée et le XVIII^{ème} siècle qui s'ouvre maintenant ne fera que parachever un travail déjà bien commencé.

L'HABITAT DE VILLIERS LE BACLE EN 1778



48 CHAPITRE V

LE XVIII^{ème} SIECLE

Cette période se révèle comme le prolongement du siècle précédent dans le chapitre duquel nous avons pensé un instant la ranger. Cependant, nous avons décidé de lui réserver quelques pages spéciales parce qu'elle exprime des nuances personnelles et des aspects qui lui sont originaux.

Le grand mouvement de concentration est en effet terminé. Il n'y a maintenant plus de place pour la constitution d'un nouveau grand domaine, et les rassembleurs se heurtent à de redoutables voisins. Par ailleurs, la crise paysanne, avec ses saisies et ses ventes forcées a également pris fin, et les bouleversements massifs seulement réalisables dans ces temps malsains se trouvent stabilisés. Les baux du temps indiquent nettement ce retour au calme : on confie la terre au fermier pour une longue durée, généralement pour neuf ans, on se fait payer essentiellement en numéraire et on augmente les loyers d'une façon continue. En 1539, Jacques LAUDUN paie 2500 livres pour 378 arpents ; en 1745, il paye 3000 livres, et en 1748, Nicolas de NESLE doit 3200 livres. Par ce dernier témoignage,

nous en concluons malgré les dévaluations possibles de la livre, à la bonne marche des exploitations et à la revalorisation des produits agricoles.

Dans cette atmosphère de bon augure l'habitat offre un aspect contradictoire et nous nous demandons pourquoi de nouvelles ruines s'accumulent lorsque les grandes concentrations sont terminées et lorsque la vie semble reprendre. Il nous faut rappeler ici que certaines manifestations humaines telles que l'habitat évoluent avec une marge de retard par rapport aux autres manifestations.

Tandis que la crise sévit, que l'exode rural s'accroît, les constructions conservent un temps encore leur physionomie primitive et au moment du retour des années heureuses, les murs lézardés, les toitures effondrées apportent au contraire dans ses heures nouvelles le souvenir de celles qui ne sont plus. Cette synchronisation imparfaite des différentes expressions humaines exige de nous une très grande prudence dans l'élaboration de nos conclusions et si, dès l'abord l'habitat du XVIII^{ème} siècle s'avère toujours en régression, nous ne devons pas en déduire la continuation certaine du malaise rural. Mais essayons de définir l'importance de cette décadence.

La Mariollerie, la Girauldière, la Poulaiïerie sont à jamais disparues. La Bissalarde-rie n'est plus qu'une pièce de terre de 1 ½ arpent que le seigneur loue à François SECARD pour la mettre en valeur. Et la Guesdonnerie offre toujours en 1523 la même mesure abandonnée. A La Goutière, le seigneur de VOISIN lève quelque cens en livres et poules tandis que de l'autre côté du chemin Monsieur de BARTILLAT détient en 1724 « 2 maisons en chaume entourées de haies vives ». C'est seulement notons-le, les sites les plus répulsifs qui se trouvent touchés, sur les pentes trop raides des sables, loin des sources, loin du village, la tenure bâtie ne subsiste qu'en période d'épanouissement, mais dès qu'apparaissent ⁴⁹ les premiers symptômes de défaillance, il y a adaptation avec le milieu géographique. À quoi bon continuer de vivre en un endroit peu favorisé quand tant de bonnes places se trouvent vacantes.

Pourtant, là encore intervient la part de la décision humaine et de la tradition, et là encore il convient de discerner des nuances. À moins d'un départ en bloc et d'une reconstruction totale sur des amas de ruines, il nous est impossible de ne

pas tenir compte des héritages du passé. Nous concevons aisément qu'une famille restée au lieu, attachée à son toit, ne puisse pas émigrer ailleurs, même si des sites tentants lui sont offerts. Il faudra attendre que les membres de la communauté s'éteignent, que la maison vieillisse pour que les nouvelles générations aillent spontanément occuper les meilleurs emplacements.

Le processus est donc complexe, il s'exprime à retardement, et c'est grâce à de telles considérations que nous comprenons que 2 maisons subsistent aux Garotteries quand le village se troue de vides et de lieux vacants.

Les anciennes agglomérations ont donc elles aussi perdu de leur bel éclat, et lentement la vitalité qui les caractérisait se consume et s'éteint. À la Valambonnerie, Pierre TARDIVEAU a en 1746 « 2 maisons en mesures touchant à 1 arpent de bois taillis clos à fossés ». À MESNIL, nous ne comptons que 8 logis en 1568, et à VILLIERS les transformations nous paraissent plus grandes encore. Les cours communes ont disparu, la ferme de MONTIGNY est à l'état de souvenirs et la demeure des LALOY « lors en ruine » se trouve englobée dans le jardin du château. À la Mérauldrière nous ne voyons plus qu'une cour, des granges et un pressoir, tandis que la grande et la petite ferme ont dévoré une à une les anciennes chaumières des manants du XVI^{ème} siècle.

12 toits seulement s'égrènent désormais au bord du plateau. Le carrefour de l'église, si vivant autrefois, semble délaissé. Le Seigneur tout-puissant n'a-t-il pas enfermé dans son parc le chemin qui allait à la Segrée, et n'a-t-il pas réduit la place en un cul-de-sac privé de ses débouchés ? Le peu d'activité qui subsiste dans l'agglomération s'est transportée à l'entrée de la grosse exploitation de 378 arpents dont l'importance croissante attire lentement à elle toute la vie.

Mais cette vie paraît à la fin du siècle sans élan et sans dynamisme. On ne parle plus du boulanger qui en 1690 possède encore une demeure accolée d'une petite mesure ; et si on se glorifie d'avoir des halles, le moulin à vent de MESNIL ne sert plus qu'à désigner un champnier.

Voici dans quelle situation le seigneur de TOUSSUS trouve la paroisse lorsqu'il entreprend la confection de son plan, et grâce à lui nous pouvons pour la

première fois donner des chiffres qui ne soient pas des approximations. Sans doute VOISIN et ORSIGNY restent-ils pour nous des causes d'erreur puisque nous ne connaissons rien de précis à leur sujet, mais l'abbé LEBEUF nous parle de « tout le hameau et territoires d'ORSIGNY » et en comptant pour ces 2 écarts la somme minimum de 3 maisons nous trouvons avec les 32 habitations relevées sur le plan un total de 35 toits répartis dans 11 lieux. Ainsi le résultat des 26 feux exprimés dans le dénombrement du sieur DOISY nous paraît un peu faible, et sans chercher à nier le phénomène de régression de la surface bâtie au cours du XVIII^{ème} siècle, nous ne voudrions cependant pas en exagérer l'importance. ⁵⁰ Tandis que l'habitation s'affaiblit à la suite des grandes concentrations agraires maintenant achevées, les propriétaires s'occupent activement de rassembler leurs terres encore dispersées. En 1709, un échange important a lieu entre Monsieur de BARTILLAT et le seigneur de VOISIN et en 1701 nous voyons qu'un demi arpent acquis en 1694 d'Antoine DUVAL est échangé avec la cure de VILLIERS.

Pour faciliter le remembrement on se baille également à cens différents lots contigus aux parcelles déjà incorporées dans le domaine. Monsieur LALLIER détient en 1723 une pièces de 8 arpents dont 2 lui appartiennent vraiment et dont 6 sont tenues en roture du fief de VOISIN. Grâce à ces efforts le dessin parcellaire se simplifie et c'est ce que nous pouvons constater sur le plan fourni en 1568 par le seigneur de TOUSSUS. Les biens du châtelain de VILLIERS offrent désormais l'aspect d'une tenure groupée, et en liaison avec cette concentration les champs irréguliers se sont peu à peu substitués au champs étroits et allongés. Nous relevons des 20, des 30 arpents « faisant plusieurs hache », « et se terminant en pointe », et corrélativement au phénomène nous remarquons une nette diminution du nombre des chemins. Il n'est plus question maintenant de la sente CHATEAUFORT - ORSIGNY et de la voie VILLIERS - CORBEVILLE

Cependant malgré un résultat appréciable il reste encore fort à faire pour débarrasser cette structure agraire de l'enchevêtrement qui le caractérise encore par endroits. Au champ tier des Gravier, sur l'affleurement plus pauvre des sables de LOZERE, dans les fonds d'ORSIGNY la houle lœss s'amincit, les parcelles allongées subsistant en grand nombre. C'est qu'ici le propriétaire n'a pas encore eu le temps d'effectuer les rassemblements nécessaires ; il s'est d'abord préoccupé

des bonnes terres et il ne fait que commencer à s'intéresser aux mauvais sols. Ces terrains moins favorisés représentent des îlots de refoulement sur lesquels se sont accrochés désespérément les petits laboureurs et ils ont plus longtemps qu'ailleurs conservé la complication et l'émiettement des temps passés. Maintenant « le » châtelain veut les assimiler au grand mouvement de refonte du terroir, mais il n'en est qu'au premier stade, au stade des achats et non au patient travail d'unification. D'ailleurs à une époque où la crise est enrayée, où l'agriculture est de bon rapport, chacun tient à garder ce qu'il possède, ne serait-ce que comme placement d'argent et tous opposent une résistance nouvelle concentration.

L'imperfection du remembrement se révèle également dans l'existence de nombreuses enclaves perdues au sein des parcelles, et dans la présence des tenures aux champs trop dispersés. Les biens des Dames de Port-Royal offrent le spectacle de cette disposition traditionnelle. Jusqu'ici aucun document ne nous avait permis de définir l'étendue de ce domaine, mais le plan de 1768 nous montre un ensemble d'une cinquantaine d'arpents morcelés en parcelles nombreuses et allongées. Voici le vestige d'une forme de propriété archaïque et lointaine. Pourtant là aussi un essai de regroupement a été effectué, vers le nord de la paroisse nous remarquons un bloc au dessin irrégulier et massif et nous constatons que certaines pièces ont été récemment réunies au noyau primitif comme le témoigne le tracé toujours mentionné des séparations de parcelles contiguës. Mais un tel effort s'avère bien timide et la physionomie générale de la tenure reste profondément morcelée.

Par cette étude du plan de 1568, nous avons décelé à VILLIERS l'expression d'une structure agraire sans doute très simplifiée, mais encore encombré des trop complexes héritage du passé. Certes, ces ⁵¹ efforts de deux siècles ont abouti à des résultats intéressants ; cependant nous ne devons pas en cacher les imperfections et il faudra encore deux nouveaux siècles de patience pour effacer ces quelques îlots de résistance.

Demandons-nous maintenant si de semblables préoccupations ont incité les hommes de cette époque à adapter leur économie aux nouvelles conditions de la propriété et plus particulièrement si l'exploitation a pu réaliser pour elle-même

cette adaptation. En 1743 l'exploitation a conservé le morcellement qu'elle avait dans la période précédente, et Monsieur BOUCHER continue de louer ses 2 fermes à 2 fermiers différents. Cependant en analysant une carte que nous avons pu constituer, grâce à des documents précis recueillis à cette date, nous remarquons un tel déséquilibre dans la distribution des terres de l'une des fermes par rapport à l'autre que nous pressentons déjà la ruine de la plus faible et de la moins favorisée. La grande ferme cultive 378 arpents rassemblés en une masse compacte sur les meilleures parties du terroir, elle détient des champs largement découpés, et grâce à ses avantages elle jouit dans la marche de ces travaux d'une économie de temps et de peine. La petite ferme au contraire, se trouve refoulée sur les sols médiocres des rebords du plateau où sur les limites de la paroisse. C'est 170 arpents comprennent des lanières étroites de quelques sillons et elle souffre de cette répartition parcellaire qui émiette ses efforts. Le contraste est trop frappant entre ces deux centres agricoles pour que nous puissions croire à une situation stable et définitive. Un jour ou l'autre il faudra que le premier devore le second.

Mais puisque nous avons affaire à un même propriétaire pourquoi celui-ci ne réalise-t-il pas de sa propre autorité les redistributions qui s'imposent ? Nous le voyons pratiquer de nombreux échanges et s'occuper activement d'unifier son domaine, pourquoi ne manifeste-t-il pas de semblables préoccupations au niveau de ses exploitations ? C'est que lui aussi a le désir de grouper dès qu'il le pourra tous ses terrains dans la main d'un seul laboureur. Il entrevoit par là la possibilité d'une économie de matériel et de main-d'œuvre dont il profitera en même temps que son fermier et il conçoit également dans cette concentration l'intérêt d'une réelle simplification de transaction. Cependant il doit attendre l'accomplissement de certaines conditions pour mettre son plan à exécution. Il lui faut trouver un paysan disposant de fonds suffisants ; il lui faut construire des bâtiments nécessaires à la bonne marche de l'exploitation. Le taux du bail qui augmente de 500 livres en six ans exprimerait assez l'investissement d'importants capitaux dans l'édification de nouvelles dépendances, et la description donnée en 1744 par Monsieur BOUCHER à propos de la Grande Ferme nous révèle également de

notables transformations puisque nous apercevons déjà « une large cour avec des locaux en 4 sens ».

Peu à peu les différents obstacles qui s'opposaient à la mise en pratique des projets du Seigneur s'estompent et disparaissent ; et en 1765, un premier essai de fusion est tenté avec un nommé de NESLE qui s'était enrichi depuis 1748 à cultiver la plus grosse tenure et qui avait fait ses preuves pendant près de 20 ans. Pourtant on ne lui confie la totalité qu'avec une certaine hésitation. Le contrat mentionne en effet une durée de bail de 3, 6 ou neuf années, suivant la réussite du 52 système. D'ailleurs l'amalgame ne se fait que lentement, car à la fin du siècle on parle encore des terres de la petite ferme et de la grande ferme et nous nous demandons si les deux centres agricoles considérés n'ont pas été par la suite de nouveaux séparés.

L'adaptation de l'exploitation aux nouvelles conditions de la propriété s'effectue donc avec une extrême lenteur et avec des retours en arrière. Sans doute la concentration se réalise-t-elle ; sans doute la petite culture traditionnelle continue-t-elle de disparaître, puisqu'en 1524 la métairie de Françoise LECOQ située au pied du Bel Air est devenue « les 2 maisons en chaume dont le seigneur s'est rendu le propriétaire ». Mais l'évolution ne s'accomplit pas avec la fougue des bouleversements du XVIII^{ème} siècle ; elle n'est pas accompagnée de ruines massives et de départs forcés, et par ce fait elle se heurte à une opposition plus solide et plus systématique. Le paysan qui cultive encore quelques arpents profite lui aussi de la hausse des produits agricoles et le voici maintenant capable de résister à de nouveaux empiétements. Les Dames de Port-Royal, que nous voyons à MANGNY procéder à de nombreux achats, ne sont certainement pas non plus disposées à se séparer de leur petite exploitation de 50 arpents, et en supposant qu'elles consentent à la louer au fermier de NESLE, rien ne dit que ce dernier s'intéresserait à l'offre. N'aurait-il pas à subir les exigences de deux bailleurs différents ? Et si les bâtiments sont contigus aux siens, les entrées ne sont-elles pas à l'opposé l'une de l'autre ? Il aurait tort de se leurrer en espérant que les propriétaires toléreraient l'établissement d'un passage commun, et après tout à quoi bon s'encombrer d'une habitation inutile s'il ne fait qu'ajouter à ces 548 arpents un maigre lot de 50 arpents peut-être mal entretenus.

Nous saisissons là quelle forme d'opposition rencontre le processus de concentration des exploitations, et grâce à de telles considérations nous comprendrons mieux pourquoi la formation d'une seule ferme a demandé à VILLIERS 3 siècles ½ d'efforts et de patience. Certains domaines de l'économie rurale n'ont certes pas connu ces difficultés pour réaliser une expression nouvelle et c'est avec un succès plus rapide et plus complet que leurs transformations se sont effectuées.

Le Seigneur, maître d'une bonne partie du terroir a cherché essentiellement à dégager chacun des centres ruraux de cet esprit trop individualiste qui aboutissait jusqu'ici aux pratiques de la polyculture. Il tient à organiser des unités rationnelles et pour cela il opère une redistribution des terres. Le Moulin Neuf qui en 1651 détenait 27 arpents de labour contre quatre arpents de prés est maintenant constitué de 9 arpents de glèbe et de 25 arpents de prairie. En revanche, les exploitations du plateau sont frustrées des parcelles de la vallée et si en 1629, 22 arpents de prés sont attachés à 200 arpents de sillons, en 1739 un dénombrement nous révèle une proportion de 12 arpents de prés pour 378 arpents de ces mêmes sillons. D'ailleurs ces 12 arpents sont situés au bord du ruisseau affluent de la MÉRANTAISE, tous ramassés au fond du sillon le plus proche du village. Ainsi le paysan perd le moins de temps possible pour aller faire paître les animaux dont il a besoin, et nous remarquons par toutes ces considérations combien activement les générations de l'époque s'occupent d'aérer l'ancienne petite économie des temps passés trop repliée sur elle-même et trop fermée. Voici un résultat intéressant dans l'organisation rurale de VILLIERS, voici un nouveau pas de fait vers ce qui sera plus tard l'exploitation moderne. ⁵³ Mais est-ce que, dans la question des méthodes de culture, les techniques d'assolement, un effort n'a pas également été tenté et ne parle-t-on pas d'une révolution agricole au XVIII^{ème} siècle ? Pour répondre à tous ces problèmes étudions la carte que nous avons pu établir grâce à des documents précis de 1748. Ce sont toujours les trois soles traditionnelles de bled, d'avoine et de jachères qui régissent alors le paysage de la plaine. Mais aucune contrainte collective ne préside à la rotation. La jachère de la petite ferme côtoie le bled de la grande ferme, l'avoine de l'une s'enfonce en coin dans le froment de l'autre, et c'est seulement à l'intérieur de chaque exploitation que nous pouvons percevoir le rythme du système. Là en effet nous décelons trois

blocs à peu près égaux et livrés à des soins différents, et notre regard ne se heurte plus à l'incohérence du dessin d'ensemble. Pourtant bien des exceptions subsistent encore et bien des irrégularités expriment d'une façon frappante le vieil esprit de liberté qui laisse au paysan la possibilité de régler comme il l'entend la marche et la distribution de ses travaux.

C'est ainsi que la grande ferme cultive 2 champs de bled en pleine sole de jachère et c'est ainsi que bled et jachère occupe une même pièce de la petite ferme. Nous serions tentés de voir ici le résultat d'une récente concentration de parcelles dont la rotation n'était pas synchronisée avec les sillons adjacents et dont la fusion n'a pu encore être effectuée. Voici des faits qui nient définitivement toute existence de régime communautaire et nous sommes désormais certains que l'individualisme pur règne à VILLIERS depuis longtemps malgré la présence de lanières allongées et malgré le manque d'enclos et de haies.

Avec les nouveaux rassemblements cet esprit semble s'être accentué encore davantage ; et les gros cultivateurs paraissent vouloir se dégager de plus en plus de toutes les gênes que la collectivité pouvait leur imposer jusqu'ici. Sans doute ne trouvons-nous aucune trace d'un troupeau commun à VILLIERS, mais nous serions enclins à penser que la vaine pâture était depuis longtemps à l'honneur chez les petits manants de la paroisse. Nous lisons en effet dans un bail de 1748 les prescriptions suivantes : « souffrir que les 200 bêtes à laine de la petite ferme pâturent sur les terres de la grande ferme ». Cette phrase indique qu'autrefois on avait eu l'habitude d'envoyer son bétail paître sur les chaumes du voisin ; elles indiquent aussi qu'au XVIII^{ème} siècle le puissant laboureur résiste à ces usages puisque le contrat l'oblige à s'y conformer. Nous avons donc la preuve que les hommes de l'époque essaient vigoureusement de se libérer des quelques rares coutumes de vie commune qui régnaient jusqu'alors au village.

Tandis que la polyculture traditionnelle se perd au sein de l'exploitation, tandis que la paysannerie dirigeante s'efforce de supprimer à son profit la pratique de la vaine pâture, quelles modifications la révolution agricole a-t-elle apporté à VILLIERS au cours de ces dernières décades ?

Cette sorte de 4^{ème} sole livrée aux friches pour permettre le repos de la terre pendant un certain temps nous paraît en diminution car en 1586 l'arpentage du Roi ne nous révèle que 17 arpents de ces sols incultes. Mais si dans ce domaine les progrès sont notables, la disparition de la jachère semble au contraire bien lente à s'accomplir. En effet, sur les 170 arpents de jachères comptés en 1748 à propos du ⁵⁴ domaine de Monsieur BOUCHER seulement 64 arpents de luzerne et de sainfoin ont pris place en 1765. Quelles sont les raisons qui expliquent un tel phénomène ?

Pour supprimer complètement une sole de repos nécessaire, pour exiger du sillon un travail continu, il faut lui donner en échange la nourriture artificielle dont il a besoin et qu'il n'a plus le temps désormais de reformer naturellement. Sans doute la culture des légumineuses fournit-elle d'elle-même un complément azoté, mais l'apport est insuffisant et lentement le champ s'épuise. Car à l'époque l'utilisation des engrais n'est pas très répandue, et il est rare de rencontrer dans un bail cette stipulation : « cultiver, fumer, amender les terres ». On se voit donc obligé de laisser encore une place à la jachère si l'on ne veut pas tuer la terre qui mûrit les épis. Certes, la rotation pourra atteindre une durée de cinq ou six ans ; mais le laboureur ne parviendra pas à se libérer totalement de cette phase de repos indispensable.

La marche des travaux est alors empreinte d'une certaine irrégularité, et c'est pourquoi 64 arpents de luzerne déclarée en 1744 par le châtelain de PRESLE ne figurent pas sur le plan de 1748 entièrement consacrés aux céréales et à la jachère. Mais d'autres considérations viennent également s'opposer à la suppression de la sole improductive. Dans un pays où une fraîche vallée contient à proximité les prairies nécessaires à l'entretien des animaux, le pressant besoin de fourrages se fait moins sentir qu'ailleurs. Pourquoi se préoccuper de récolter davantage de nourriture quand l'herbe abonde au bord de la rivière ? Sans doute fait-on succéder des prés aux labours des bas-fonds humides, mais il paraît inutile de bouleverser l'ordre établi dans la plaine. D'ailleurs en limitant la durée de la jachère à sept ou huit mois on parvient sur les meilleurs sols à cultiver quelques plantes dérobées et si l'on s'aventure à remplacer cette réserve sans profit

immédiat par des espèces fourragères, on perd du même coup le bénéfice de récoltes précieuses comme le colza, la moutarde, le navet ou le sarrasin.

Par surcroît nous savons qu'en ce siècle de revalorisation des produits agricoles, le blé se vend admirablement bien et nous n'ignorons pas non plus que la céréale tant appréciée réussit à merveille sur ses riches limons quaternaires. Or, en abandonnant à la luzerne les trois années d'occupation qu'elle réclame, le paysan voit revenir moins souvent le tour de son froment, et moins souvent aussi la rentrée de capitaux importants. Il existe enfin un dernier mobile d'ordre technique et pécuniaire qui fait obstacle à la disparition de la sole improductive. Dans un endroit où la vaine pâture est, sinon à l'honneur, du moins encore existante, il faut si l'on veut éviter de graves dégâts, enclore les champs de légumineuses dont la croissance exige un minimum de 13 à 14 mois.

Mais comment réaliser un tel travail sur des centaines d'arpents des grandes exploitations ? Et comment le petit cultivateur pourrait-il dresser des haies sur des parcelles déjà trop étroites ? Que de terrain gâché, et que d'argent gaspillé !

Le puissant laboureur lutte avec acharnement contre cette vaine pâture qui l'empêche de moderniser un aspect de son exploitation ⁵⁵ mais il se heurte au bloc des petits paysans qui trouvent dans cet usage un réel profit.

Nous voyons donc quelles difficultés rencontre l'application des nouvelles méthodes de culture rationnelle. Nous percevons avec quelle lenteur la révolution agricole s'est effectuée à VILLIERS ; des coutumes foncières ancrées, des procédés économiques solidement enracinés ne disparaissent pas sans témoigner de résistance. Cependant malgré tous ces obstacles, malgré tous les résultats partiels, le XVIII^{ème} siècle reste dans l'histoire rurale de la paroisse un temps primordial qui a vu s'esquisser les premiers caractères de l'exploitation moderne.

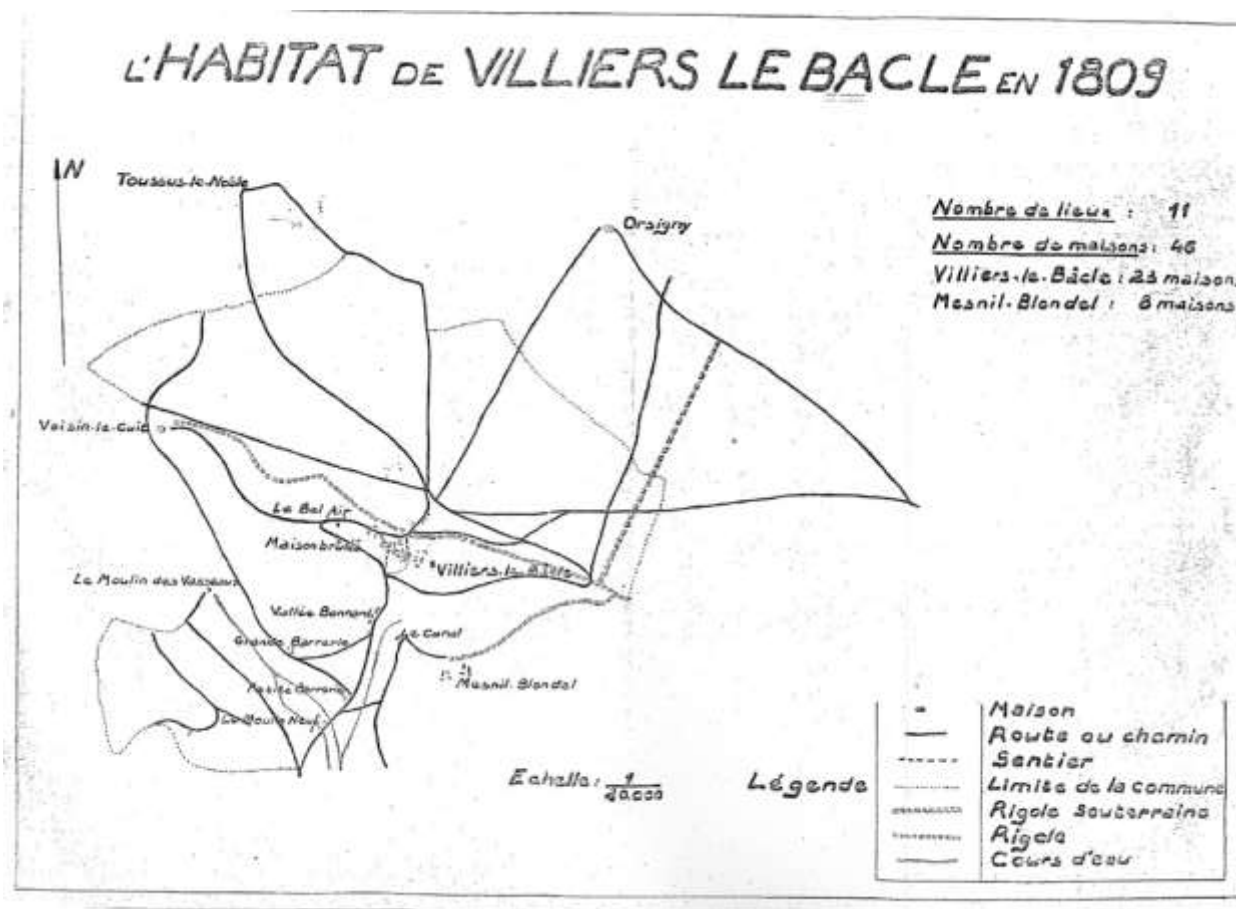
Tandis qu'à la suite des concentrations agraires l'habitat s'affaiblit, tandis que de nouvelles ruines élargissent les vides des agglomérations, la grande ferme de VILLIERS arrondit son domaine au point d'atteindre en 1765 une superficie de 540 arpents. Sans doute la traditionnelle tenure de quelques arpents existe-elle toujours ; sans doute est-elle encore assez forte et, profitant d'un retour à une vie

plus facile maintient-elle ses prérogatives. Mais lentement les puissants rassembleurs de terre la grignotent et lui imposent leur technique et leur méthode, lentement s'éteignent les usages de la vaine pâture et lentement la jachère disparaît.

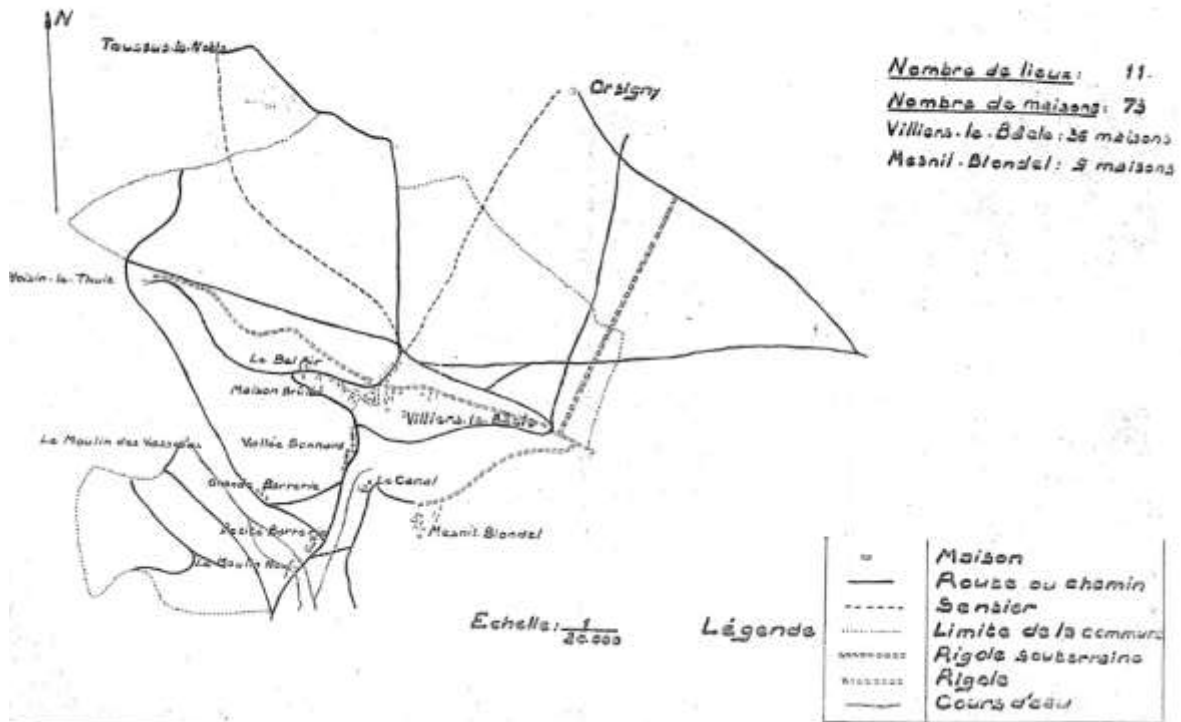
D'ailleurs la révolution politique n'a apporté aucun changement à ce présent état. Les pauvres du village n'ont pas pu profiter de la vente des « communaux » puisqu'il n'y en avait pas. La ferme de PORT-ROYAL a seulement changé de mains sans que le moindre parcelle n'ait été détachée en faveur d'un indigent et nous retrouvons en 1809 la famille ENJORRANT qui régnait déjà en 1768 comme Châtelaine de PRESLE.

La tourmente sociale et gouvernementale n'a donc pas atteint la structure rurale de VILLIERS et elle n'a pas fourni au petit l'occasion de sortir de sa lente agonie.

Le XIX^{ème} siècle va-t-il étouffer à jamais les derniers vestiges d'une vie lointaine ? Va-t-il au contraire rénover pour un temps une forme archaïque qui s'accrochait au terroir ? C'est ce que nous allons étudier au cours de notre prochain chapitre.



L'HABITAT DE VILLIERS LE BACLE EN 1872



LE XIX^{ème} SIECLE

Le XIX^{ème} siècle est caractérisé par un ensemble de faits qui dès l'abord peuvent paraître contradictoires.

Nous assistons, d'une part, à de nouvelles concentrations de propriétés et d'exploitations, et d'autre part nous décelons au cours de cette période une sorte de renaissance du monde paysan. La population s'accroît et saute de 122 habitants en 1726 à 220 en 1810, et tandis que de nouvelles maisons se dressent, la petite culture de quelques arpents reprend un éclat qu'elle n'avait pas connu depuis longtemps. Comment concilier ces deux phénomènes ? Ne sont-ils pas en complet désaccord ? À ce sujet nous devons rappeler que la violette, puis la fraise ont successivement apporté au village la richesse et la prospérité. Sur des terrains jusque-là abandonnés aux friches ou aux ceps, le petit laboureur a pu s'adonner aux soins délicats de ces espèces qui étaient d'un si bon rapport, et à la lumière de ces considérations nous concevons aisément qu'un épanouissement rural greffé sur une culture nouvelle puisse se réaliser au moment de la formation d'une seule grosse ferme.

L'habitat exprime dans son extension même la rénovation paysanne qui s'effectue à VILLIERS.

En 1809 nous comptons 46 maisons réparties en 11 lieux ; en 1846 ces mêmes 11 lieux groupent un total de 69 feux, et en 1872 se sont 73 habitations qui s'égrènent dans ces agglomérations. Les vides causés par la crise antérieure sont si importants que les nouvelles constructions y trouvent des emplacements suffisants sans avoir besoin d'émigrer dans de nouveaux écarts.

Mais le comblement des espaces vacants ne s'accomplit pas suivant un mouvement continu. Nous notons vers 1850 une sorte d'affaissement dans l'élan jusque qu'ici perçu. De 256 individus, la paroisse passe à 231 habitants et les statistiques nous révèlent 2 logis inoccupés. À quelle cause devant nous attribuer cette légère régression ? Faut-il voir là le résultat d'une baisse démographique ? Il semble bien

plutôt que la période d'inflexion corresponde à l'intervalle sans doute flottant qui a séparé les deux cultures successivement pratiquées au village au cours de la période considérée.

C'est dans cette marche ascensionnelle coupée cependant de paliers que le pays reprend une physionomie heureuse et retrouve dans un sursaut de vitalité un éclat que de longs siècles avaient terni. Si le Canal n'avait jamais connu qu'un toit, il voit fumer 5 cheminées en 1846. À la vallée Bonnard, Monsieur FEUILLER possède au moment de la confection du cadastre, une demeure sur ce qui avait été jadis le clos VALAMBON, et 50 ans plus tard 9 bâtiments se tassent le long du chemin qui descend au Moulin Neuf. ⁵⁷ A la Barrerie, une habitation est venue s'accrocher aux 3 locaux déjà existants et à l'endroit de la Lorinerie ce sont deux maisons qui abritent en 1809 un François BARRE et une veuve VANCE. Plus tard ce sera même trois maisons qui se presseront en contre-haut de la MERANTAISE et que l'on appellera « la petite Barrerie ».

Mais il faut aller au village même pour se rendre compte des remarquables transformations. 28, puis 36 feux se sont groupés au bord du plateau sur la solide couche meuliarisée. On a construit dans le faubourg, construit sur la route qui mène à VERSAILLES, construit autour de la nouvelle place ; entre le Bel Air et le noyau central des logis sont reparus tandis qu'à leurs pieds la métairie de la dame LEROY est redevenue une vivante exploitation. Sans doute l'intense activité qui animait autrefois le carrefour de l'église n'existe-elle plus, sans doute le boulanger n'a pas jugé bon de s'établir à nouveau, mais l'atmosphère a repris quelque gaieté et une certaine animation éclaire l'agglomération naissante.

Alors que l'habitat accuse une extension notable, la propriété par un phénomène contradictoire effectue d'importantes concentrations. En 1809 le cadastre nous montre un terroir sensiblement découpé comme en 1568. La ferme de Port-Royal identiquement constituée appartient entièrement à un nommé FLOTTE demeurant à VERSAILLES, et la totalité des terres des religieux de SAINT-JEAN de LATRAN est devenue la possession de Monsieur OBERKAMPF. Pourtant en ce court laps de temps, quelques modifications ont eu lieu.

Tout d'abord l'inexistence sur le plan du tracé des vieilles limites parcellaires témoigne de l'ancienneté du phénomène et offre un dessin plus clair au mailles plus larges. Par ailleurs de timides rassemblements sont venus ajouter un détail supplémentaire à l'œuvre considérable des années passées. Les biens de la cure non en effet pas profité à la petite paysannerie de la commune et c'est encore la

puissante bourgeoisie terrienne qui a accaparé les miettes, car nous voyons le domaine de VOISIN s'étendre sur les lopins anciennement détenus par « la fabrique » de la paroisse.

Cette lente évolution aboutit dès le début du siècle à un état qui contraste d'une manière frappante avec l'intense morcellement du XVI^{ème} siècle. La matrice nous indique que deux personnes occupent 76,5 % du terroir tandis que 42 propriétaires se partagent le reste.

Refoulés sur des espaces restreints, rejeté sur les sols les plus médiocres, la petite tenure n'est-elle pas vouée à la ruine ? Comment pourrait-elle résister à l'ensermement de la classe dirigeante ? Pourtant elle résiste encore et elle se maintient d'autant mieux qu'elle représente le plus souvent un placement d'argent et non pas une source de revenus indispensable à faire vivre son homme.

À la suite de la crise agricole les enfants de nombreux laboureurs ont quitté la terre qui ne pouvait plus les nourrir et ils sont allés ailleurs offrir leurs bras. Cependant beaucoup d'entre ont conservé leur part d'héritage et leur lot a beau s'émietter à l'extrême rien ne les oblige à le vendre puisque le salaire qui pourvoit à leur entretien n'y est pas rattaché. Chacun garde donc son lopin, et à une époque où les produits agricoles sont de bons rapports, le capital apparaît 58 en sûreté. C'est également ainsi que raisonnent les commerçants et les gens d'affaires qui, enrichis par le négoce, ont autrefois acquis des biens à la campagne. Sur les 38 propriétaires mentionnés ci-dessus, 21 n'habitent pas sur l'étendue de la commune. 21 horsins* (**étrangers au pays*) trouvent hors du pays les ressources qui parent à leurs besoins et par conséquent aucun d'entre eux ne souffre d'une manière angoissante du morcellement trop poussé de la propriété.

Nous concevons donc aisément qu'une concentration agraire finisse un jour ou l'autre par se heurter à un bloc résiduel, difficile à vaincre et long à digérer.

Cependant le temps permet de surmonter bien des obstacles et le XIX^{ème} siècle saura patiemment réaliser les dernières grandes réunions. Tandis qu'ils s'achèvent nous voyons en effet le Châtelain de PRESLE se rendre maître de l'ancien domaine des dames de Port-Royal et toutes les enclaves qui jusqu'alors brisaient la continuité de ses possessions sont désormais assimilées.

Parallèlement à cette simplification du dessin parcellaire, le réseau routier perd de son importance. Le chemin de VILLIERS à TOUSSUS n'est pas tracé sur le plan et les vieilles gens de l'endroit savent qu'à l'époque il n'existait plus que par

tronçons afin de desservir les champs isolés. Le sentier qui allait vers ORSIGNY a lui aussi disparu, mais ce n'est pas sans résistance. De la ferme perdue au cœur de la plaine, il était commode en effet d'emprunter la voie qui pointait tout droit vers le village où existaient des buvettes, des artisans, un épicier. Mais depuis le parachèvement de l'unification le chemin ne mène plus à aucune enclave et le propriétaire de la totalité des quartiers ne voit pas l'utilité de le conserver. Ne perd-t-il pas une bande de précieuses glèbes ? Il interdit le passage ; on lui déso-béit ; une lutte s'engage, mais elle est disproportionnée et le puissant châtelain l'emporte au bout de quelques années. La ligne de relation entre deux agglomérations a dû s'effacer sous la pression des exigences de la concentration agraire.

Cependant nous ne pourrions concevoir un tel fait si les rapports entre les deux groupements humains étaient quelque peu fournis et par conséquent si ORSIGNY était un écart d'une certaine importance. Or le hameau de jadis est devenu, depuis les grands rassemblements une grosse ferme isolée. Il a vu s'éteindre une à une les petites cultures traditionnelles des MAZUREAU, des CAVET, des SUBHART, et lentement la plus grosse exploitation a grignoté les lopins de ces laboureurs ruinés. Ce que l'abbé LEBEUF appelait déjà au XVIII^{ème} siècle « la ferme » a finalement pris pour son propre compte la désignation de la collectivité d'autrefois et nous percevons que la ferme isolée qui caractérise la physionomie actuelle de nos plateaux n'est pas une forme d'habitat originel mais le résultat des vigou-reuses concentrations des temps passés.

À VOISIN nous retrouvons les témoignages d'un même processus : Madame MOHGET y possède en 1809 un centre agricole imposant qui, à la tête de 154 ha, constitue les seuls bâtiments de l'endroit. L'ancienne exploitation seigneuriale ja-dis puissante n'a pas eu de peine à dévorer un à un les manants qui s'étaient mis sous la protection de ses murs épais. Déjà disposées autour d'une cour carrée les dépendances 59 étaient nombreuses et il n'a pas été nécessaire d'engloutir des capitaux pour dresser de nouveaux édifices. Ce serait l'aile nord qui aurait connu les quelques remaniements accomplis récemment. En effet cette partie ne présente pas la disposition en ordre serré que la féodalité avait imposé à ses constructions pour faciliter la défense. Le centre rural du seigneur était en somme le lieu de refuge de l'agglomération et en 1662 Michel LUCAS était encore tenu en cas de guerre d'abriter derrière les fortifications de son exploitation de PRESLE « les biens et les animaux du fermier des dames de PORT-ROYAL ». Les côtés est et sud du domaine de Madame MONGET répondent bien aux caractères de ces conditions, mais le côté nord exprimerait par le dessin de ses annexes non

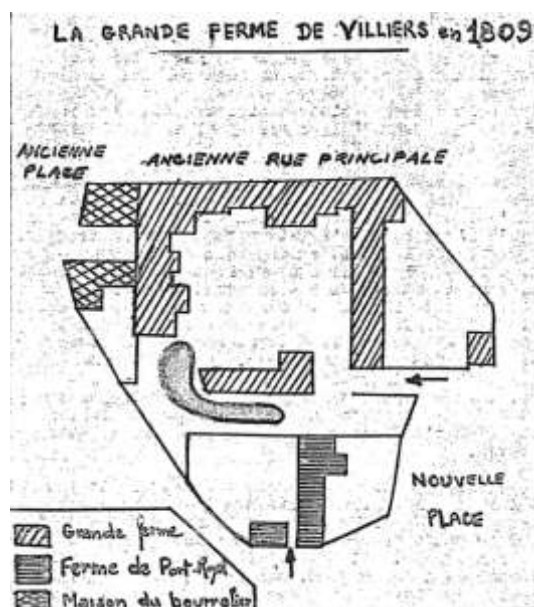
jointives la tendance primitive des hommes à bâtir en temps normal des locaux proches non assemblés.

Au village ce n'est pas un noyau féodal qui a effectué les concentrations. Celles-ci se sont exercées sur les lieux d'une multitude de maisons élémentaires. Une à une les anciennes demeures ont été englobées ; un à un, de nouveaux bâtiments se sont élevés et le résultat du phénomène a été une structure irrégulière en ordre lâche. Grâce à l'achat de l'ancienne propriété de Port-Royal par le Châtelain de VILLIERS, la grande ferme a pu enfin s'adjoindre les édifices ruraux qui lui étaient accolés et la voici désormais formée de deux cours. Cette complexité dans la distribution de l'exploitation marque le terme d'un accroissement par assimilation successive et non par la traduction d'une construction en bloc. Le même processus explique également pourquoi les différentes dépendances sont mal reliées les unes aux autres. Sous la pression de besoins supplémentaires on a cependant réussi à la longue à combler les vides et à obtenir un ensemble cohérent. En 1809 nous remarquons déjà le résultat d'un certain effort puisque le passage qui avait subsisté pour accéder à l'ancienne rue principale a maintenant disparu, et puisque le petit bâtiment isolé au milieu de la cour en 1778 a été supprimé. Nous saisissons donc la portée d'un bouleversement de la propriété dans les différentes expressions humaines et en particulier dans les formes de l'habitat. Parce qu'un surpeuplement avait entraîné un trop grand morcellement de la propriété et par là une violente crise rurale, d'énormes rassemblements de la terre avaient été rendus possibles, et lentement l'exploitation s'était adaptée à ce nouvel état, et lentement les agglomérations s'étaient réduites à l'expression la plus simple.

Pourtant nous avons remarqué qu'un sursaut de vitalité redonnait à VILLIERS l'animation des beaux jours d'autrefois et qu'au moment où VOISIN et ORSIGNY se réduisaient à une seule ferme, d'autres maisons se bâtissaient et d'autres murs se dressaient. C'est qu'une économie nouvelle s'est greffée sur l'ancienne, c'est que désormais deux genres de cultures s'affrontent au village.

Il y a tout d'abord, la traditionnelle culture des céréales toujours à l'honneur et toujours de bon rapport. Elle est le monopole des gros centres agricoles car bien peu de petites exploitations la pratique encore et par ce fait les esprits éclairés ne rencontrent plus de résistance sérieuse à l'application de leurs procédés modernes.

Après avoir été si lents dans leurs débuts, les progrès s'accomplissent



60 alors avec une rapidité remarquable. La vaine pâture si gênante à l'extension des fourrages est maintenant chose morte, le fermier disposant de capitaux suffisants pour acheter les engrais nécessaires à la suppression de la jachère et tandis que les friches se réduisent à 4 ha, la sole improductive ne subsiste plus qu'à l'état de souvenir.

Mais ne croyons pas que les légumineuses ont pris pour cela une importance considérable. Malgré la facilité des échanges leur production n'offre qu'un médiocre intérêt : le bétail ne trouve-t-il pas toujours dans la vallée les prairies qui subviennent en partie à sa nourriture ? Et l'installation de trois ans que réclame luzerne et sainfoin ne retarde-t-elle pas la périodicité du froment qui reste tant apprécié ? On accorde donc à ces espèces une place restreinte et c'est à la betterave sucrière que l'on s'adresse pour occuper la troisième sole.

Vers 1850 on introduit dans le pays cette plante jusqu'alors méconnue ; elle a l'avantage de n'accaparer le champ qu'une année, de réussir à merveille sur ces terres fortes et profondes, et si elle réclame d'énormes quantités d'azote, son rapport n'est pourtant pas à dédaigner.

Mais son adoption pose de délicats problèmes que le puissant cultivateur parvient facilement à résoudre. Il y a en premier lieu la question de la transformation des produits. La région ne possède en effet aucune distillerie indispensable à la fabrication de l'alcool et il serait trop coûteux d'expédier à grande distance cet

denrées pondéreuses. Monsieur DABLIN se décide alors à construire « son » usine et en 1866 les machines tournent et l'affaire marche. Pour utiliser la pulpe de betterave le fermier n'hésite pas non plus supprimer une partie de ses chevaux et à la remplacer par des bœufs dont la traction lente et souple réussit également bien dans cette lourde glèbe ; il lui faut acheter de nouveaux harnachements et tout un matériel approprié, mais il sait qu'à la longue les dépenses effectuées n'auront pas été inutiles et en 1872 il possède une bouverie de 40 bêtes. C'est donc à la hardiesse d'un paysan entreprenant que la physionomie rurale se transforme et une technique nouvelle apparaît.

C'est aussi grâce à un esprit ouvert que le problème de l'organisation de la main-d'œuvre a pu trouver une solution heureuse. Jusqu'ici on n'avait jamais entrepris cette culture et personne ne savait et ne voulait accomplir les travaux nécessaires. Les binages étaient pénibles, l'arrachage était sale et l'ouvrier le plus ardent n'avait pas le « tour de main » pour tirer profit de cet ouvrage payé à la tâche. Les Bretons eux-mêmes que l'on faisait venir au moment de la moisson ne connaissaient pas la technique de ces opérations agricoles. Le cultivateur prend alors le parti de faire appel aux Belges passés maîtres dans l'art de soigner la betterave. Pieds nus dans la glaise, se nourrissant d'un morceau de lard cru, ces wallons et ses flamands mènent une vie de dur labeur. Ils arrivent en mai, ils repartent en novembre quand toute la récolte est rentrée, laissant un contingent de volontaires s'occuper jusqu'en février de la distillerie. Le patron les loge dans des granges ou des greniers. La femme d'un d'entre eux qui s'est décidée à suivre la colonie pourvoit à la cuisine et à l'entretien des vêtements de tous. Et ce groupe humain venu de loin avec ses mœurs et son langage forme à l'intérieur du village une petite société à part qui se mêle peu au reste de la population. Quelquefois un membre se détache de la collectivité et se fixe au pays, mais le fait est rare et noté comme une exception. ⁶¹ La grande ferme de VILLIERS par l'emploi intensif d'une main-d'œuvre saisonnière vit donc de plus en plus à l'écart des habitants de la paroisse. La culture traditionnelle complétée par l'exploitation de la betterave est devenue le monopole d'une minorité de paysans et c'est à de gros cultivateurs, à des hommes d'action dégagés des routines archaïques qu'elle appartient désormais.

Que fait donc la masse populaire qui construit des maisons et qui témoigne d'une certaine vitalité ? En 1846 nous comptons, outre les quatre artisans, 87 journaliers se déclarent soit ouvriers agricoles, soit treillageurs, soit carriers. À flanc de coteau une carrière de grès a en effet été ouverte au cours du siècle, et dans les

temps où le machinisme est loin d'être répandu on fait appel à l'énergie humaine pour extraire les blocs et tout naturellement VILLIERS fournit des travailleurs. Mais ce seul facteur ne permet pas d'expliquer la période d'affaissement qui se révèle aux environs de 1850 et c'est à l'existence de deux cultures successives que nous devons songer pour saisir le sens de ces deux poussées rurales.

Sous le 1^{er} Empire et sous la Restauration nous voyons d'abord la violette se développer largement sur les pentes ensoleillées jusque-là livrées aux friches. La vigne qui jadis avait occupé d'importants espaces, s'est vu en effet délaissée lorsque la facilité des transports a mis sur le marché des crus excellents venus des régions les mieux douées, et en 1809 elle ne s'étend déjà plus que sur 1 ha. La plante nouvelle n'a pas au contraire à souffrir des concurrences lointaines, car étant une denrée périssable elle ne peut supporter un voyage de longue durée, et si les échanges ont fait de réels progrès, ils ne sont pas encore très rapides.

Grâce à cette ressource, VILLIERS retrouve un éclat qu'il n'avait pas connu depuis longtemps et en cent ans, de 1745 à 1845, la population a plus que doublé. Malheureusement nous n'avons pu recueillir assez de renseignements sur cette culture pour réussir à donner une étude approfondie de la question et nous nous contenterons d'analyser l'exploitation de la fraise qui est apparue dans la paroisse à la fin du siècle.

Cette exploitation existait déjà depuis longtemps sur les coteaux de VAUHALLAN quand un certain GUILLEPAIN, précisément originaire de VAUHALLAN, l'a introduite pour la première fois dans la commune. Elle a pris un rapide essor et dès 1880, six petits centres ruraux en ont le monopole. C'est que les sols graveleux et légers des sables de FONTAINEBLEAU lui conviennent à merveille et grâce à une exposition de choix les fruits peuvent mûrir à point. Sur des lots de quelques hectares loués la plupart du temps à des étrangers au village, chaque paysan se consacre aux soins minutieux que la plante exige. En automne, il bine après avoir coupé les feuilles et les filets ; au printemps il rebine, il paille, il fume ; en été il voit venir dans la « cueille » la période de pointe. À cette occasion, il embauche cinq ou six bretonnes qui sont venues de leur province pour la « saison » et qui, logées chez le patron, travaillent de 5 heures du matin à 6 heures du soir. Il achète également un vieux cheval qu'il a l'intention de revendre dès le mois de septembre quand les semaines de grandes activités seront passées et avec son attelage temporaire il part quotidiennement à la tombée ⁶² de la nuit vendre aux halles de Paris ou au marché de VERSAILLES les produits de la récolte du jour. Revenu le lendemain matin vers 7 heures, il ne prend pas le temps de se reposer.

N'a-t-il pas somnolé dans la carriole cahotante ? Au même rang que ses employés, il reprend le labour, et courbé en deux, il cueille un à un les fruits fragiles. Puis vient l'heure de la préparation des paniers blancs que l'on tapisse de feuilles vertes, et tandis que le soleil se couche on songe une fois de plus à reprendre le chemin de la capitale.

En compensation de cette vie trépidante et dure, le cultivateur réalise de beaux bénéfices et s'il a la chance de ne pas connaître les désastres d'une gelée ou d'une grêle, c'est alors l'aisance à la maison.

La variété d'Héricart bien adaptée aux conditions physiques donne en effet les meilleurs résultats : les rendements sont toujours excellents et les fraises magnifiques et succulentes sont fort appréciées des palais citadins. Pour gagner davantage on réussit, grâce à une forte fumure, à faire chaque année au même endroit une abondante récolte ; et chaque année un peu plus d'argent grossit le bas de laine. Bientôt il reste peu de friches sur le versant qui ne soient abandonnées à la nouvelle exploitation. Celle-ci a envahi la butte du Bel Air, les pentes douces qui dominant le Canal, et le champ tier de Billehou. Les timides qui au début n'avaient pas voulu courir le risque d'un échec sont maintenant les plus ardents à l'ouvrage, ils refoulent le blé et l'avoine sur quelques menues parcelles, et tous leurs efforts se concentrent sur la monoculture de la fraise.

L'attrait de la richesse attire les hommes et il s'effectue à VILLIERS un important mouvement de population. En 1891, sur les 244 habitants, 108 seulement sont nés dans la commune et les autres ont vu le jour dans un autre endroit. La Seine-et-Oise a comme il se doit, fourni le plus gros contingent puisque nous comptons 59 individus qui en sont originaires.

C'est alors que la commune atteint un remarquable épanouissement : un recensement de 1886 nous indique un total record de 311 paroissiens et la présence d'un voiturier dans la vallée exprime l'importance des échanges entre le pays considéré et les agglomérations voisines.

L'opulence générale se traduit également par l'aspect plus cosu de la maison ; la tuile, l'ardoise, ou le zinc ont remplacé le chaume des couvertures, et grâce à ses matériaux la pente des toits peut s'adoucir : la crainte de la putréfaction de la matière végétale n'impose plus l'effet l'inclinaison indispensable à l'écoulement rapide des eaux de pluie et la physionomie de l'habitat s'en trouve modifiée. On a aussi les moyens maintenant de s'offrir le luxe de murs de pierre. Jadis il fallait trop souvent se contenter de la glaise elle-même pour bâtir son logis : un

document de 1503 ne parle-t-il pas d'un mur de terre à propos de la ferme de MONTIGNY ; désormais les parois plus résistantes permettent la construction de bâtiments plus élevés et en 1866 une statistique nous révèle l'existence de 12 demeures dotées d'un étage. Le paysage rural se transforme donc, la vie reprend, la population s'accroît et toute cette évolution est liée à la pratique d'une économie jusque-là méconnue.

Tandis que les concentrations se poursuivent, que la ferme isolée apparaît, que la production céréalière devient le monopole exclusif ⁶³ des grandes exploitations, une nouvelle culture apparaît et, se contentant d'espaces restreints jusqu'alors négligés, elle rend possible la renaissance paysanne de la fin du XIX^{ème} siècle. Mais ce sursaut d'activité va-t-il se prolonger dans les années qui vont suivre ? N'est-il pas au fond qu'un éphémère redressement ? L'étude que nous consacrons maintenant au XX^{ème} siècle va répondre à ces questions.

64 CHAPITRE VII

LE XX^{ème} SIECLE

C'est une nouvelle régression rurale que nous révèle le XX^{ème} siècle et le chiffre de 217 habitants donné par le recensement de 1946 témoigne de cet affaiblissement.

L'épanouissement n'a donc été que de courte durée, et en parcourant de nos jours la région considérée, nous ne retrouvons aucune trace de ce bref sursaut de vitalité : les rues sont inanimées ; la place, au milieu de laquelle se dresse la pompe commune, se révèle peu bruyante, et il faut aller à 3 km pour trouver un boucher et un boulanger. Perdu au cœur des champs, mal desservi par un car reliant RAMBOUILLET à PARIS, VILLIERS n'a pas été vraiment touché par l'influence banlieusarde qui a pénétré jusque dans certaines agglomérations de nos plateaux. Et par ce fait la décadence paysanne s'y exprime d'autant mieux.

C'est d'abord dans l'habitat que nous percevons cette nouvelle phase régressive.

En englobant ORSIGNY et MESNIL-BLONDEL, nous comptons actuellement un total de 54 maisons. La diminution s'élève donc à une vingtaine de toits et si nous songeons qu'une telle manifestation humaine se traduit toujours avec un temps de retard, nous constatons qu'en un demi-siècle, le mouvement a pris une vive allure.

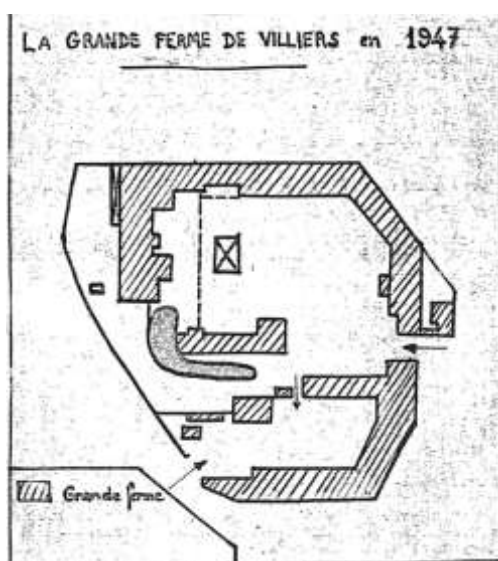
Un logis a disparu au Canal, un autre à la Grande Barrerie, cinq autres encore à l'ancienne Valambonnerie. Les habitants se souviennent fort bien avoir vu en ces endroits des demeures qui ne sont plus. « Il y avait, disent-t-ils, celle des FIGUET dans le bois de la Grande Barrerie, celle de la dame FILLON à la vallée Bonnard » ; et en face de cette demeure, ils savent aussi qu'un bâtiment, rempli de vieilles bouteilles » menaçait déjà de s'écrouler. À la Goutière, la dernière petite exploitation qui avait subsisté est désormais abandonnée et en ruine ; avec les ROQUINS elle avait repris quelque activité et abritant une vache ou deux, elle subvenait à l'entretien de la famille. Mais la métairie de Françoise LEROY était destinée à mourir comme toutes les maisons de ce hameau. Elle s'était perpétuée

dans ce lieu difficile, tandis que des sites meilleurs se trouvaient libérés : il fallait bien que tôt ou tard elle succomba.

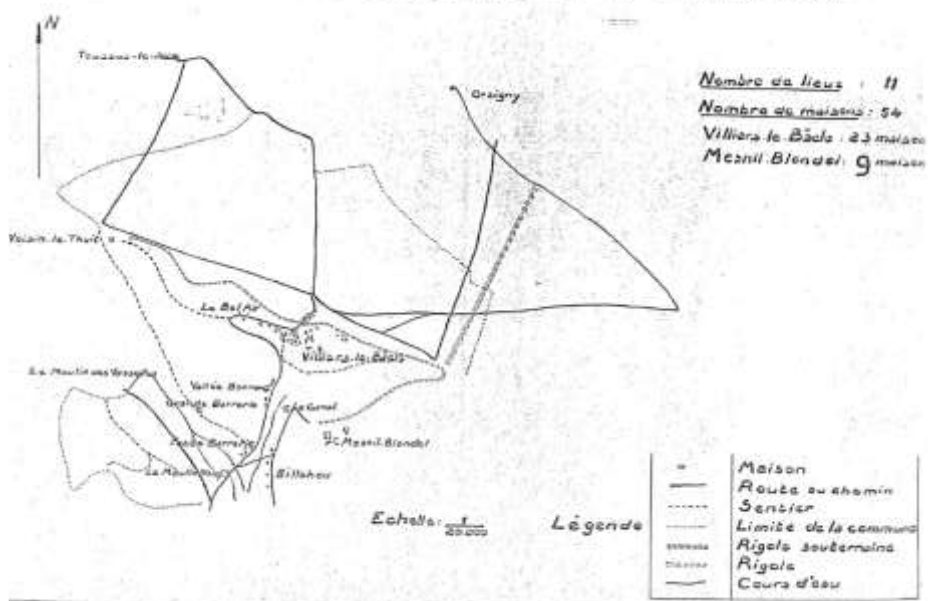
Nous assistons donc à la disparition d'un écart issu du grand élan constructeur du XVI^{ème} siècle et nous saisissons une fois encore l'adaptation de plus en plus étroite de l'habitat au milieu physique en période de régression .

Au village, les vides s'agrandissent encore et les 36 feux se sont réduits à 23.

La Mérauldière est désormais la porcherie de la Grande Ferme ; la petite ferme, devenue inutile à la suite des grandes concentrations, n'existe plus depuis longtemps et la collectivité qui avait reporté cette désignation sur l'ancienne ferme de PORT-ROYAL, a perdu le souvenir ⁶⁵ du mot, depuis le rattachement de cette



L'HABITAT DE VILLIERS LE BACLE EN 1947



dernière exploitation à sa puissante voisine.


Le carrefour de l'église se trouve donc complètement déserté, le presbytère lui-même a émigré vers le Bel Air, et la chaumière DESHAYE qui s'ouvrait encore sur la vieille place en 1885 a, finalement, dû subir le sort commun. Avec sa pièce unique flanquée d'une étable étriquée, elle représentait un vestige isolé de ces lointaines maisons élémentaires et regardant toujours ce qui avait été « grande rue », elle prolongeait dans le temps le souvenir de notre époque. Mais la voici maintenant agrippée à son tour, et, réduite à l'état de dépendance ; elle fait partie intégrante d'un ensemble tourné vers un autre centre de gravité. Ce sont donc des bouleversements agraires du XVII^{ème} siècle qui sont causes de toutes ces transformations au village et 200 ans plus tard, nous en percevons encore les lentes répercussions.

À MESNIL, l'aspect est encore plus délabré, plus triste, plus vide ; les neuf toits se dispersent dans un ordre très large ; les cours communes ont disparu et l'on a peine à imaginer que ce hameau inanimé a groupé jadis deux hôtels seigneuriaux et nombre d'habitations.

Cependant, bien qu'assez sensibles pour être notés, ces signes de défaillance n'expriment pas avec exactitude le rythme de ce mouvement régressif : en effet, si beaucoup de gens quittent la commune, le logis qu'ils abandonnent ne tombe pas forcément en ruine ; la châtelaine est acquéreur de tous les bâtiments et la voici en 1947 à la tête de 21 demeures qu'elle loue à son fermier pour y abriter des ouvriers où qu'elle garde pour ses besoins personnels. Certains locaux deviennent également des annexes rurales et par ce fait la surface bâtie ne voit pas s'ouvrir de nouveaux espaces vacants.

Il y a désormais au village plus de toits que de cheminées fumantes et plus de maisons que de foyers.

Mais si de tels éléments ne font qu'adoucir l'image d'une profonde décadence, il existe un troisième phénomène qui apporte une note contradictoire à la marche d'ensemble : c'est une timide avancée de la villégiature dans ces vallées de la grande banlieue parisienne. Nous remarquons à ce propos quatre villas construites à BILLEHOU en un lieu qui, avant la guerre de Cent Ans, avait peut-être connu une occupation humaine. Claires et coquettes, trouées de larges fenêtres, ces habitations ne vivent qu'au cours des vacances et des week-ends, et la population qui les fréquente s'oppose au vieux paysans de VILLIERS.

Citadins aisés, ces nouveaux envahisseurs affectent un état d'esprit différent et une autre mentalité. Ils se mêlent peu à l'ensemble villageois, ils forment une petite société à part, et c'est peut-être pour cela qu'ils se sont égayés loin des anciens écarts, sur les pentes raides jusque-là délaissées. La grande poussée du XVI^{ème} siècle n'avait même pas reconquis ces sites ensoleillés mais battus des vents d'ouest. Séjournant en permanence dans le pays, les grands bâtisseurs redoutaient ces perturbations atmosphériques de la mauvaise saison ; ils préféraient affronter le versant abrupt des sables de FONTAINEBLEAU et jouir d'un recoin bien abrité. A la Goutière, aux Pelleteries, ils trouvaient l'abri suffisant et c'était un sérieux avantage dans un temps où les toitures de chaume pourrissaient facilement et où le bois de chauffage manquait trop souvent. Les nouveaux arrivants ne viennent au contraire qu'aux beaux jours et les bourrasques d'hiver ne les touchent guère. D'ailleurs pour des gens avides d'air pur et de pittoresque l'emplacement  de BILLEHOU semble rêvé. En ce carrefour de deux ruisseaux, le regard se perd en effet dans un agréable chevauchement de collines aimables ; la vue prend en enfilade la longue vallée de la MERANTAISE et se repose dans un immense décor de prairies et de forêts. C'est ainsi que les considérations de goût modifient au cours des siècles les préférences de l'habitat ; c'est ainsi que dans une période de régression rurale, au moment où la Garotterie s'éteint à jamais, un endroit jusque-là dédaigné par les hommes apparaît dans la commune.

Nous saisissons là, combien sont variables les questions relatives au choix des établissements et combien de telles manifestations liées à des facteurs sociaux ou économiques particulièrement instables, peuvent évoluer au cours de l'histoire. Pour cette partie de la géographie le temps est un élément avec lequel nous devons compter si nous voulons comprendre le fond même de chaque expression humaine, et nous percevons une fois de plus que le milieu physique n'est qu'un cadre dont le bâtisseur sait tirer parti suivant les conditions qui lui sont imposées par ailleurs.

Dans la vallée de VILLIERS, quatre maisonnettes riantes et jolies, débarrassées de la traditionnelle échelle accrochée au grenier, se sont donc dressées en contre-haut de la rivière qui s'écoule vers GIF. Un petit château a même été édifié sur les ruines d'une vieille mesure de la vallée Bonnard. Faut-il voir, dans ces quelques témoignages, les symptômes précurseurs d'une rénovation future de l'habitat ? Faut-il voir dans ces constructions pimpantes l'origine d'un prochain épanouissement de la surface bâtie, non plus en rapport avec l'introduction d'une culture

étrangère au pays, mais en liaison avec les lentes expansions de l'agglomération parisienne ?

Il semble bien que nous soyons encore loin de la réalisation de ces bouleversements : il est nécessaire en effet d'imaginer des moyens de transports rapides pour concevoir la formation d'un faciès de banlieue. Il est nécessaire d'imaginer la création d'une bifurcation de chemin de fer métropolitain remontant la MERANTAISE pour établir le lien indispensable avec la capitale ; la chose n'est sans doute pas impossible, mais actuellement aucun projet de ce genre ne se trouve formulé et nous ne sommes pas autorisés à envisager, dans un avenir plein de mystère, la certitude d'une renaissance sur l'étendue de l'ancienne seigneurie de VILLIERS.

Malgré ces timides contradictions c'est donc un habitat profondément affaibli par rapport au passé, que nous révèle la description ébauchée ci-dessus.

Les lentes répercussions des concentrations agraires du XVII^{ème} siècle continuent à se faire sentir ; un à un les feux s'éteignent et le grand sursaut de vitalité qui avait déguisé vers 1880 les manifestations de cette décadence, est définitivement mort. La fraise est en effet complètement disparue et après avoir occupé 10 hectares de versants ensoleillés, elle ne subsiste plus qu'à l'état de souvenir.

Quelles sont les causes de cette prompte extinction ?

Jusqu'en 1920, la plante avait été à l'honneur et chaque année une somme rondelette était venue grossir la bourse du paysan. Le pénible labeur ⁶⁷ de la période de la « cueille » s'était même trouvé allégé depuis qu'un camion passait quotidiennement ramasser la récolte du jour. Mais, à partir de cette date, le village avait lentement abandonné l'exploitation de la fraise comme il avait jadis délaissé celle de la violette, et la lueur d'activité qui avait illuminé un temps la physionomie de la commune s'était doucement consumée.

C'est qu'un sol trop longtemps livré à la monoculture, sans jamais jouir d'un temps de repos, finit un jour ou l'autre par s'épuiser et par ne plus pouvoir produire l'espèce en question : la belle « Héricart » si parfumée et si fine avait peu à peu dégénéré, et malgré tous les efforts désintéressés, malgré l'abondante fumure, les rendements étaient devenus insignifiants et les fruits petits et sans valeur. La terre, à bout de force, s'était refusée à donner davantage et tous les essais entrepris à propos de nouvelles variétés avait échoué les uns après les autres. Mais alors pourquoi n'avait-on pas attaqué le problème par où il péchait ?

Pourquoi n'avait-on pas pratiqué un système d'assolement ou même une utilisation de jachères à longue échéance ?

C'est que d'autres difficultés avaient surgi dans l'intervalle et étaient venues entraver les réalisations de cette rénovation : il fallait au patron une main-d'œuvre abondante au moment de la « pointe ». Or depuis que l'industrie citadine attirait tous les bras, les ouvrières exigeaient des salaires élevés pour effectuer cette lourde tâche. Cassées en deux sur le champ brûlé de soleil, un mouchoir gris sur la tête, un panier blanc entre les jambes, elles peinaient du matin au soir et elles ne voulaient plus accepter de dur travail pour les quelques sous de l'heure qu'elles avaient touché jusqu'alors. Mais le paysan ne pouvait pas prélever sur sa recette de trop grosses sommes et il en était peu à peu réduit à ne compter que sur lui-même en restreignant l'étendue de son exploitation. Par ailleurs il avait eu le malheur de subir de terribles grêles en quatre ans et coup sur coup il avait été privé de deux rentrées de fonds importantes. Découragé, il avait lentement délaissé la culture qui jadis lui avait donné tant d'espérances, et c'est seulement par tradition qu'il continuait de planter en fraises un menu lopin de quelques ares. Les jeunes, au contraire, n'avaient pas ce respect de la terre ni cet amour du métier, et ils se souvenaient qu'à l'âge de 10 ans on leur avait fait manquer la classe pour aider à la cueille et pour se pencher des journées entières sur les fruits que les rayons du soleil mûrissaient à point. Ils désertaient alors le village et ils allaient chercher en ville un emploi qui les ferait vivre sans trop de peine. Quand les vieux mouraient, avec eux mourait le dernier champ de fraise, comme sans doute était mort le dernier champ de violettes, et l'éclat rural s'éteignait de plus en plus.

De nos jours la plante a complètement disparu et les coteaux sont en friche. Un certain DOUKOPELNIHOFF essaie d'utiliser ces versants sablonneux bien égouttés en pratiquant sur 2 hectares 7 un élevage de 1000 poules, mais ce genre d'exploitation demande une technique rationnelle, des précautions infinies, des capitaux importants ; et pouvant difficilement concurrencer la robuste et saine volaille des fermes, elle ne prend pas d'extension.

Dans la vallée Monsieur SINCE, seul survivant de l'ancienne masse paysanne cultivée encore sur ses 2,2 hectares, 25 ares de seigle, 90 ares d'avoine, trois ares de topinambours, 4 ares de pommes de terre, et ⁶⁸ 26 ares de haricots et de pois. Après avoir, comme les autres, récolté la belle « Héricart », il est revenu à la vieille tradition et, sans ouvrier, avec son unique cheval, il met en valeur les quelques parcelles qui lui restent. Relégué dans ce milieu physique compartimenté et pauvre il n'a pas eu à souffrir comme sur le plateau des vigoureuses

concentrations, il a pu subsister, et il a perpétué dans le temps une forme économique maintenant périmée. D'ailleurs ce vestige isolé arrive lui-même au bout de sa course car les descendants ayant quitté le pays, il est probable qu'à la mort du père aucun d'eux ne reprendra l'affaire et il ne restera désormais plus trace d'une société que les concessions seigneuriales d'avant la guerre de Cent Ans avait fait naître.

Après avoir étudié dans ses manifestations la régression de l'habitat, après avoir défini les causes de cette grave décadence, essayons d'analyser maintenant l'état de la propriété et de l'économie rurale auxquelles l'évolution d'ensemble a abouti.

Grâce aux dernières concentrations de la fin du XIX^{ème} siècle la grande propriété occupe non plus 76 %, mais 86 % du sol de la commune et elle a refoulé sur des espaces encore plus restreints la moyenne et la petite propriété : la moyenne propriété de 8 à 50 hectares s'étend sur 59 hectares répartis entre quatre personnes et la petite propriété de moins de 8 hectares occupe une superficie de 21 hectares 57 répartis entre 34 personnes.

Nous voyons donc par ces chiffres que le nombre de propriétaires n'a pas beaucoup diminué depuis 1809: 4 d'entre eux seulement ont disparus et les 38 autres s'accrochent désespérément aux derniers lambeaux qui leur sont abandonnés. Ils sont 26 horsins et tous gardent jalousement leur petit domaine campagnard. Leur capital placé dans un bout de pré, un lopin de jardin ou quelques sillons leur paraît sûr, et dans ces temps de dévaluation monétaire ils ne consentent à la vente qu'à la dernière extrémité. C'est pourquoi l'assimilation de ces îlots résiduels est si lente et c'est pourquoi un fougueux rassemblement agraire finit un jour ou l'autre pour ne plus pouvoir progresser d'une manière sensible. D'ailleurs les puissants terriens s'intéressent peu à ces quelques parcelles situées dans les régions du terroir les plus défavorisés. Ils n'ont pas l'intention d'acheter à prix d'or les pentes graveleuses des abords de MESNIL ou les recoins de la vallée qui leurs échappent encore et ils préfèrent parachever l'unification de leur domaine.

Celui-ci apparaît en 1947 parfaitement bien groupé : dans la plaine des anciennes enclaves se sont fondues dans la masse qui les entourait et rares sont les irrégularités qui continuent de subsister. Nous en notons une à proximité de la route qui s'en va à TOUSSUS, et deux autres au nord de la paroisse, mais ce ne sont là que des exceptions et nous pouvons juger sur les plans aujourd'hui l'importance

de l'effort fourni au cours de ces dernières décades pour réaliser une tenure rationnelle.

Aux graviers de VOISIN-LE-THUIT l'enchevêtrement de jadis a disparu et grâce à de nombreux échanges les traditionnelles pièces étroites et allongées ont pu être rattachées une à une aux deux blocs de Mademoiselle BIVER et de Monsieur HUNEBELLE qui maintenant s'affrontent. Dans le Nord de la commune c'est tout récemment que les travaux de remembrement ont été accomplis puisque les limites des pièces aujourd'hui englobées sont toujours tracées sur le cadastre. Ce dernier résultat à 69 d'ailleurs permis l'effacement total d'un chemin qui

LES DIVERSES EXPLOITATIONS DE LA COMMUNE								
Noms P: Propriétaires F: Fermiers	Bertrand	Biver	Demavrin	Doukops anistro	Pratte	Sincé	Vandame	TOTAL
	P	P	F	F	F	P	F	
Surfaces totales	250,40	98,50	23,15	2,70	30,00	2,80	274,80	682,05
Terres labourables	137,16		6,25		2,30	2,20	254,00	402,51
Prairies de fauche			4,74					4,74
Herbages	14,12		4,00	2,70	27,00		13,00	60,82
Bois et Forêts	72,00	58,65					1,00	131,65
Plantations de Peupliers	5,00							5,00
Jardins potagers	2,00		0,06		0,10	0,20	1,50	3,86
Jachères	9,00		4,00			0,40		13,40
Territoires non agricoles	11,12	39,85	4,10				5,00	58,07
Chevaux	8		7		1	1	12	29
Boeufs de travail							16	16
Vaches laitières			6		16		12	34
Taureaux					1			1
Elèves de plus d'an			4		12		2	18
Elèves de moins d'an					8		6	14
Total bovins			10		37		38	85
Total ovins							152	152
Total porcins	10		2		1	1	13	27

existait jusqu'alors à l'état de tronçon pour desservir les deux ou trois champs isolés. Nous assistons donc à l'extinction d'un sentier que les morcellements d'autrefois avaient créé et que les concentrations actuelles rendent inutile, et nous saisissons une fois de plus la liaison étroite qui unit, dans un pays de caractère individualiste, la structure agraire et le réseau routier.

Mais il existe une autre conséquence de ces bouleversements : c'est la dissemblance totale qu'affecte maintenant le dessin des champs par rapport au dessin des parcelles. Ce dernier n'est plus en effet un élément du paysage géographique et depuis que les cultivateurs se voient contraints de découper en plusieurs labours les lots énormes dont il dispose, depuis que les horsins louent au même exploitant les quelques hectares qu'ils détiennent, encore, il est impossible de reconnaître dans la physionomie du terroir ensemencé les figures que donnent les plans cadastraux.

Malgré la suppression de certaines irrégularités mentionnées ci-dessus, cette physionomie du terroir exprime une complication et une bigarrure que ne connaît pas le relevé de la propriété agricole : et ce contraste nous frappe lorsque d'avion nous pouvons dominer la région et contempler la multitude de sillons colorés différemment. À moins d'employer la méthode d'un fermier de SAINT-AUBIN qui ne récolte que du blé, il est en effet nécessaire de donner à chaque culture la place qui lui revient et par là même de tracer dans la glèbe de nouvelles empreintes ; et nous saisissons par ces considérations que si le morcellement des parcelles aboutit inéluctablement au morcellement des champs, dans un cas de concentration poussée la relation finit par s'estomper.

Tandis que la plaine a subi d'importantes transformations, tandis qu'un chemin a disparu et que les champs ont atteint leurs limites d'extension que s'est-il passé dans la vallée au cours de ces dernières décades ?

Sans doute l'émiettement reste-t-il encore intense, sans doute ce milieu compartimenté impose-t-il toujours la formation de lopins étriqués, mais là aussi, un réel effort de simplification a été tenté et a donné quelques résultats satisfaisants. Mademoiselle BIVER est maintenant propriétaire de la plus grosse partie de ces deux sillons et, à la tête du Moulin Neuf et des VASSAUX elle occupe un domaine relativement bien groupé. La pièce que nous découvrons à main gauche, lorsque nous allons de CHATEAUFORT à GIF, était autrefois divisé en quatre lots ; de

même, en contre-haut de la rivière et tout près de la Barrerie des remembrements ont été effectués avec succès.

Nous remarquons par ailleurs que l'économie herbagère permet à l'homme de se libérer de plus en plus des contraintes du cadre physique aux affleurements si variés et de parer aux inconvénients d'un émiettement trop accentué : nous concevons en effet qu'une même culture ne réussisse pas à la fois sur deux sols de qualité et de composition différente et qu'elle ne puisse pas dépasser les limites de l'un d'eux. Mais pour la prairie, la question ne se pose pas avec autant de rigueur et si l'humidité est suffisante, l'herbe pousse également partout ; elle pousse sur les argiles, sur les alluvions, sur les marnes et il n'y a que la valeur des fourrages qui puissent s'en ressentir. ⁷⁰ Ainsi dans la vallée comme dans la plaine, la structure agraire a subi de sérieuses simplifications, et nous percevons l'importance du processus en comparant les cadastres de 1809 et de 1932; mais il est bien évident que le terroir « d'en bas » trop restreint et trop complexe ne pourra jamais atteindre la netteté parcellaire du terroir « d'en haut ». Il est bien évident que le paysan se heurtera toujours à la raideur de certaines pentes, que son champ restera toujours lié aux mouvements du terrain et qu'il ne pourra jamais remédier à la forme en cuvette ou en dômes aplatis de quelques-uns de ses lambeaux de terre. Malgré toute son ingéniosité, les caractères naturels lui imposeront leurs règles et il ne pourra s'en libérer qu'en partie.

Ce sont donc deux milieux différents qui s'affrontent sur l'étendue de la commune de VILLIERS, se sont également deux sortes d'économie qui s'opposent au sein de la paroisse.

Dans la vallée, deux exploitations de 23 et 30 hectares s'adonnent à l'élevage. Elles ont délaissé la traditionnelle culture des céréales mal adaptée à ce cadre physique et à elles deux, elles ne détiennent plus que 9,15 hectares de labours dont 1,2 hectare réservé au blé d'hiver ; 2,8 hectares à l'avoine et, 1,8 hectare à la pomme de terre. D'ailleurs malgré l'abondance des engrais et l'application d'une technique moderne, elles ne peuvent supprimer totalement la pratique de la jachère ; le sol trop pauvre s'épuise trop vite, et le temps à autre il faut le laisser reprendre des forces. En 1945 nous comptons « aux VASSAUX » 4 hectares de jachère pour 6,15 hectares de sillons ; et en dépit de cette utilisation les rendements restent maigres, puisqu'1 hectare de blé rapporte ici une moyenne de 12 quintaux alors que sur le plateau la moyenne s'élève à 30 q.

Par surcroît, le paysan doit supporter les inconvénients d'une pente trop accentuée et souvent de violentes averses lui entraînent dans une boue gluante sa semence au pied du versant. C'est pourquoi il juge préférable de se spécialiser dans la prairie. Sans doute l'herbe n'est-elle pas excellente et sans doute faut-il deux à trois hectares de prés pour nourrir une vache alors qu'en Normandie il n'en faut qu'un ; mais grâce à une fumure appropriée et à un apport convenable de scories et de chaux, il est possible d'apporter quelques améliorations au milieu naturel.

Quel genre d'élevage pratique-t-on sur ces pâturages relativement maigres ; est-ce aux moutons que l'on s'adresse ? Certes, celui-ci a l'avantage de manger peu, et par conséquent de se contenter d'un espace vital restreint ; il a aussi l'avantage d'exiger un minimum de soins et par suite un minimum de main-d'œuvre, rare à l'heure actuelle ; mais on sait bien que dans ces bas-fonds trop humides l'animal attrape la « douve » et qu'il périclité, et le résultat final n'est plus intéressant.

On pense alors au cheval : vers 1890 le Moulin Neuf désaffecté sert de lieu de repos aux attelages des omnibus de Paris ; on a donc la preuve que la bête se plaît à cet endroit, et vers 1900 un certain DURET s'enhardit à former des chevaux de course, c'est-à-dire des éléments de qualité et de prix. Il fait venir les jeunes poulains et dans ces lieux d'embouche il les « finit » ; mais l'essai fait entrevoir nombre de points délicats : « N'est-ce pas tout un problème de conserver la race pure ⁷¹ et de trouver le personnel adéquat dans un pays jusque-là étranger à cette économie ? Les prés ne sont-ils pas également trop humides ? Aux VASSAUX, un haras subsiste encore, mais il est réduit à 7 têtes et c'est aux bovins que l'on en vient finalement.

Nous avons donc assisté à une sorte de tâtonnements dans le choix de l'espèce à produire. Jusqu'ici les deux Moulins avaient continué de moudre tandis que leur maître avait récolté les céréales traditionnelles ; puis on avait voulu réaliser une exploitation plus rationnelle, mais ce n'est pas immédiatement que l'on avait trouvé la bonne marche à suivre.

Maintenant, il y a 10 vaches chez Monsieur DEWAVRIN et 16 vaches de plein rapport chez Monsieur PIROTTE. Il a également une vingtaine d'élèves qui ruminent paisiblement au bord de la rivière. Ce sont des hollandaises et des normandes qui s'acclimatent bien dans ces régions fraîches de la vallée. En été elles paissent dans la prairie et elles reçoivent en plus un complément d'aliment concentré ; en hiver, elles restent à l'étable et se nourrissent de foin, de tourteaux et de paille mélassée. Elles fournissent une quantité de lait suffisante pour répondre aux besoins

locaux et, grâce à elles, les petits cultivateurs réussissent à vivre, sinon aisément, du moins sans trop de gêne.

C'est donc une économie nouvelle que l'on pratique désormais dans la vallée de VILLIERS ; c'est un nouveau genre de vie, mieux adapté au milieu qui est né dans ce vert sillon. Sans doute le paysan ne fait-il pas figure de puissant terrien ; sans doute l'étendue mise à sa disposition ne peut-elle dépasser une trentaine d'hectares mais l'amélioration apportée n'est pas négligeable : la forme archaïque trop petite, trop repliée sur elle-même, qu'illustre encore Monsieur SINCE, a fait place à une heureuse spécialisation. On est peut-être moins attaché à sa terre depuis que l'on est devenu le fermier de la châtelaine, mais si l'on veut réaliser quelques bénéfices on a intérêt à bien mener l'affaire et, moins misérable, on ne néglige pas autant que jadis les fumures et les chaulages nécessaires.

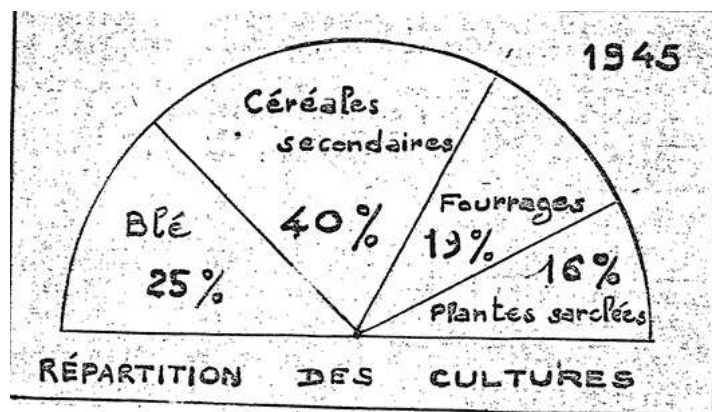
Cependant il est bien évident que ce milieu encore trop pauvre n'atteindra jamais l'éclat plantureux de la plaine.

« Là-haut » la glèbe est riche, les plaques de loess sont larges et ceux qui en vivent peuvent goûter à l'aisance ; c'est ce que nous allons maintenant étudier en prenant comme exemple la ferme de Monsieur VANDAME.

Cette exploitation s'étend sur 210 hectares occupant les deux tiers de la superficie du plateau de la commune et elle n'a guère à sa disposition qu'une cinquantaine d'hectares sur la zone caillouteuse des sables de LOZERE. Les limons qu'elle cultive sont en partie drainés artificiellement par des tuyaux poreux qui recueillent par capillarité l'excès d'humidité de ses terres fortes. Dès Colbert, des rigoles avaient déjà été construites sur la couche imperméable de la meulière, mais les résultats s'étaient révélés insuffisants et il avait fallu s'adresser à des procédés plus complets. Désormais, les mares ont disparu à tout jamais de la surface de ces plateaux et leur souvenir ne subsiste plus que sous la désignation d'un « champ-tier » ou d'un lieu-dit.

Monsieur VANDAME jouit également d'un ensemble bien groupé et, ayant loué les terres de Mademoiselle BARDELET et de Monsieur GERMAIN, il ne se heurte plus à aucune enclave.

Quant à ses bâtiments ils sont en excellent état ; comme 72 à VOISIN-LE-THUIT, des constructions ont rassemblé les parties non jointives, et l'ancien l'aspect en ordre lâche issue de juxtapositions successives, a définitivement fait place à une figure cohérente ; certes, il reste toujours des pans coupés et des arrière-cours



que ne connaît pas la vieille ferme seigneuriale bâtie d'un seul bloc, mais avec le temps et la patience l'homme a réussi à combler les vide et à parer aux irrégularités. Il a réussi également à couvrir toutes ses dépendances de tuiles ou bien d'ardoises et à construire deux hangars nouveaux, qui au milieu de la plaine, engrangent les récoltes, permettant par là même d'éviter des meules longues à construire et mal protégées des intempéries. Il a l'eau, il a la force électrique alimentant trois moteurs, il possède donc tous les moyens pour réussir et c'est en effet une exploitation bien menée que nous pouvons analyser dans ses détails.

Le blé reste la culture principale et sur les 180 hectares de terres labourables, 60 hectares lui sont consacrés. On le sème à partir du 15 octobre et on évite le plus possible les variétés de printemps dont le rendement passe, d'une trentaine de quintaux à l'hectare, à une vingtaine. Le Vilmorin, le Picard, le Beauceron, l'Inversable, tous blés d'hiver, donnent au contraire d'excellents résultats ; les gelées de la mauvaise saison leur sont favorables et dans cette glèbe froide ils réussissent à merveille. Ne tolérant « ni croûte, ni herbe, » ils exigent d'abondants roulages et hersages et dès que leurs grains deviennent cireux, on commence la moisson et on met les gerbes en « dizeaux ». Pour l'avoine qui tient toujours la seconde sole et occupe 50 hectares, ce ne sont plus des dizeaux ronds, mais des dizeaux longs qui se dressent dans les champs, car cette dernière céréale sèche difficilement, germe facilement et demande par conséquent une grande aération.

Venant soit après le blé, soit après l'avoine quelques variétés secondaires sont venues se glisser, et du fait de certaines conditions créées par la guerre, elles se sont taillées une place plus grande que de coutume ; le seigle est reparu pour fournir des liens et remplacer la ficelle manquante, l'orge qui se vend bien pour la nourriture des porcs s'étend sur 4 % de la surface totale et n'étant pas trop exigeante, on la relègue sur les sols caillouteux où règne désormais une rotation

de quatre années : celle du blé, celle de l'avoine, de l'orge et de la pomme de terre.

Mais c'est surtout à propos de la dernière sole que nous percevons les perturbations apportées par le bouleversement de 1939 – 1944. La betterave sucrière est passée de 60 hectares à 40 hectares et elle est remplacée par la betterave fourragère et par des pommes de terre. En effet, ces deux dernières productions se vendent bon prix dans ces temps de disette, et, auprès d'une gigantesque agglomération comme Paris, elles sont recherchées à prix d'or pour alimenter les cuisines et les clapiers. L'ancienne culture au contraire n'intéresse pas le public, et par surcroît elle revient beaucoup plus cher aux fermiers ; elle fournit un rendement de 30 quintaux au lieu des 60 quintaux de la betterave fourragère, et elle exige une énorme quantité d'engrais et de fumier. Le cultivateur n'hésite pas alors à diversifier son économie pour se mettre en harmonie avec le marché des prix et il se résout à ralentir la marche de sa distillerie : celle d'ORSIGNY est maintenant fermée et celle de VILLIERS ne fonctionne que deux mois par an. Les attelages de bœuf disparaissent également et sur les 50 têtes qui existaient en 1899 il n'en reste plus actuellement que 10. Mais cette ⁷³ chute ne s'explique pas seulement par l'affaiblissement de la production de la betterave, elle est liée en partie à la volonté de l'exploitant de se débarrasser de cette traction lente et délicate ; l'animal en question souffre en effet des chaleurs trop pénibles de l'été et pendant la moisson, à un moment de l'année où les besoins d'énergie se font pressants, il réclame quelques aménagements ; par ailleurs, la pulpe ne suffit pas à son alimentation et il lui faut pour vivre un large complément d'avoine et de tourteaux. On préfère donc en revenir au cheval, mais l'outillage et les harnachements étant installés pour les bovins, ce n'est que lentement que l'habitude se perd.

Nous saisissons par toutes ces considérations les transformations qui se sont accomplies au cours de ce demi-siècle. Certaines d'entre elles ne seront peut-être pas durables et sans doute s'estomperont-elles au retour d'une vie plus équilibrée. Cependant nous pouvons affirmer que le cheptel introduit par Monsieur DABLIN au XIX^{ème} siècle finira à la longue par disparaître complètement et que le paysage rural retrouvera dans ce domaine l'expression des temps passés.

Il existe également quelques caractères qui ont modifié la physionomie de l'exploitation et qui paraissent profondément ancrés.

Nous songeons d'abord à l'élevage des moutons qui jadis avaient connu un réel éclat et qui au XVI^{ème} siècle se révélait dans la présence de nombreuses bergeries. En 1899 un troupeaux de 1000 têtes donnait lieu encore à d'importantes transactions. Or actuellement 150 bêtes seulement de races berrichonne sont conservées par le cultivateur pour la fourniture d'un fumier excellent. Cette régression est-elle liée à l'impossibilité d'envoyer sur les chaumes immédiatement retournés la masse laineuse et grouillante ? Pas le moins du monde ! Et c'est dans la pénurie des bergers qu'il faut chercher la véritable raison de cette rapide extinction : plus personne ne consent à faire ce métier, et le seul spécialiste de la commune est un nommé ERNU dont les ancêtres se succèdent depuis 1836 comme bergers de « la ferme ». On restreint donc les effectifs au minimum et ce qui avait été pendant des siècles un aspect essentiel de l'économie de VILLIERS, devient dès lors quantité négligeable.

Mais nous devons envisager maintenant une seconde évolution dans la marche de l'exploitation de Monsieur VANDAME et nous considérons à ce sujet les problèmes de main-d'œuvre.

L'usage intensif des machines agricoles à partir de la guerre de 1914 a entraîné une diminution du personnel jusqu'alors employé. À la suite des mobilisations, les bras avaient manqué à la terre et par là même les salaires s'étaient élevés à des taux prohibitifs. On s'était alors mis à acheter du matériel pour parer à ces inconvénients et à la batteuse introduite vers 1880, était venu s'ajouter deux tracteurs, une presse à fourrages, une moissonneuse-lieuse, un camion, des remorques, une scie mécanique ; et au retour des soldats le fermier avait dû se passer de l'énergie humaine ; un chômage avait sévi, et c'est vers Paris dans les ateliers industriels que s'était dirigée la masse sans travail. Nous voyons donc qu'un manque de main-d'œuvre a bouleversé les moyens techniques du centre agricole et nous percevons que ce même bouleversement technique est la cause d'un affaissement de la population rurale. ⁷⁴ Actuellement 35 ouvriers sont attachés à la ferme et si le chiffre nous paraît encore imposant c'est qu'une bonne partie d'entre eux est formée de femmes et d'hommes âgés. Par ailleurs, le flux belge, qui venait, chaque année à la récolte des betteraves, renforcer l'élément permanent, a complètement disparu depuis 1914. Le rythme saisonnier est définitivement mort et seulement six ou sept bretons viennent-ils encore offrir leurs bras au moment de la moisson. En général, on se suffit largement à soi-même et pendant la mauvaise saison, pour utiliser le surcroît de main-d'œuvre, on bat les céréales entassées dans les greniers et sous les hangars. C'est pourquoi on ne

parle plus désormais du temps de la « batterie », de ces semaines fiévreuses où le bruit des machines retentit toute le jour, où la poussière voltige, où les sacs de grains s'entassent. On répartit l'occupation sur toute l'année et dans le but d'une organisation rationnelle on retire à certains travaux l'individualité marquée qu'il possédait jadis.

De même la vieille fête locale de la « passée d'Août », celle qui réunissait employeurs et employés à la même table, s'estompent dans les souvenirs ; les cérémonies pittoresques, les feux de Saint-Jean tombent dans l'oubli et le folklore de VILLIERS s'éteint. Il faut voir là le résultat d'un processus commun à toutes nos provinces, et dû à la multiplication des échanges entre tous les points jusque-là isolés. Il faut aussi mentionner, pour comprendre ce fait, que depuis 1926 le village a vu arriver dans son sein tout un peuple étranger formé essentiellement de Polonais. En effet, après la courte période de chômage successive à la guerre de 1914 – 1918, le prolétariat agricole a trouvé à se caser dans les immenses usines de la banlieue parisienne. Puis c'est tout le monde qui a voulu aller goûter aux plaisirs de la ville ; l'exode rural s'est accentué et le patron a dû bientôt faire appel à la main-d'œuvre étrangère. A quelques Serbes, Russes ou Roumains, vint s'ajouter une majorité de Polonais, de Yougoslaves et de Tchèques. Ils sont pour la plupart logés dans des maisons appartenant à la châtelaine et, se mêlant au vieux fond paysan de la commune ils sont très vite assimilés. Les enfants apprennent le français en quelques semaines et les mariages entre les différentes nationalités aident à la fusion. Au bourg, ils constituent un peu plus du tiers de la population et pour l'ensemble de la commune les statistiques de 1946 nous révèlent un total de 59 étrangers pour 158 Français ; c'est donc une proportion assez considérable, et malgré une rapide incorporation, un autre langage, un accent vigoureux, des mœurs nouvelles apportent dans le pays un ensemble de caractères qui n'existaient pas jusqu'alors.

Ainsi nous avons pu remarquer au cours de cette étude quelles importantes transformations s'étaient accomplies à VILLIERS pendant la première moitié du XX^{ème} siècle. L'habitat s'est encore simplifié ; la petite exploitation traditionnelle est définitivement morte et tandis que la vieille souche paysanne quitte le village un nouvel apport social vient combler les trop grands vides et travailler à la grosse culture des plateaux ; cette culture moderne, rationnellement organisée, confiée à des terriens hardis et entreprenants, s'opposent encore aux formes agricoles de la vallée plus pauvre et plus étriquée. En bas, « le patron » travaille aussi dur que son ouvrier. En haut, c'est un chef d'entreprise qui dirige son personnel et

qui vérifie la bonne marche de son affaire. L'évolution qui s'accomplit lentement depuis le ⁷⁵XVII^{ème} siècle a donc creusé davantage dans la plaine le profond sillon qui séparait déjà le gros laboureur du petit prolétaire et l'ancienne « villa » romaine semble reconstituée sous certains de ses aspects.

Cette longue analyse nous a permis de saisir l'instabilité d'un groupement humain dans ses différentes manifestations.

Nous avons pu déceler la formation de cycles ramenant au bout de plusieurs siècles un état qui semblait à jamais disparu ; certes nous ne voyons jamais renaître l'image intégrale du passé et bien des nuances diversifient chaque période, mais il est indéniable que certaines expressions reviennent, pour disparaître ensuite et reparaître à nouveau, et c'est pourquoi nous ne pouvons jamais considérer la physionomie d'un paysage humain sans jeter un regard en arrière.

Poussée par des raisons économiques, les seigneurs de jadis ont aliéné leurs grands domaines, et lentement s'est formé un peuple de petits paysans attaché à sa terre et vivant sur elle. Grâce à de longues années de paix un magnifique épanouissement est né sur l'étendue de la paroisse, et vers 1580 nous pouvons compter 17 lieux habités en englobant ORSIGNY et MESNIL-BLONDEL. Mais, tandis que la population grandit toujours, un morcellement trop accentué de la propriété amène un malaise général et finalement une violente crise rurale. Les plus riches et principalement les seigneurs mettent alors à profit la détresse de leurs semblables, et reconstituent leurs anciennes propriétés ; l'exode villageois prend un rythme accéléré et, un à six écarts s'éteignent. Le sursaut de vitalité du XIX^{ème} siècle greffé sur une culture nouvelle est de courte durée et 1948 voit à VILLIERS la constitution d'une seule ferme et la ruine des dernières exploitations traditionnelles. Une masse non plus de serfs mais de prolétaires, reste attachée aux gros centres agricoles comme elle était autrefois attachée au « mansus » seigneurial, et, logée par le maître, dépourvue du moindre lopin de terre, elle travaille pour le compte d'un patron sans témoigner d'initiative.

Mais tous ces bouleversements s'effectuent lentement et laissent longtemps subsister des vestiges, et à la lumière de ces considérations, nous sommes alors incapables de comprendre le pourquoi d'une enclave où le pourquoi d'une irrégularité dans la construction d'une grande ferme. Bien des détails qui resteraient pour nous des énigmes trouvent une solution claire, et c'est grâce à cette analyse approfondie d'un passé lointain que nous allons pouvoir maintenant saisir la physionomie d'ensemble des plateaux d'entre LIMOURS et VERSAILLES.

- : - : - : - : - : - : -

DEUXIEME PARTIE

- : - : - : - : - : - : -

SYNTHESE

- : - : - : - : - : - : -

INTRODUCTION

Grâce à l'étude analytique que nous venons d'accomplir à propos de VILLIERS, nous avons pu suivre dans le détail une lente évolution qui a finalement abouti à l'état présent.

Il convient de nous demander maintenant si la marche de l'ensemble est la même pour la totalité des communes considérées. La région a-t-elle connu dans tous ses points les violentes destructions de la guerre de Cent Ans ? Le remarquable épanouissement du XVI^{ème} siècle ? Les grandes concentrations du XVII^{ème} siècle. Nous faudra-t-il discerner des nuances ?

Cette présente synthèse se propose de répondre à toutes ces questions et de donner à propos de ces plateaux d'entre LIMOURS et VERSAILLES un aperçu clair de chacune des manifestations de la géographie humaine. Elle va nous faire comprendre l'expression actuelle de l'habitat, du dessin parcellaire et de l'économie rurale et sans laisser échapper les variétés elle nous révélera l'aspect général de ce vaste territoire.

L'HABITAT

INTRODUCTION

En parcourant la région d'entre LIMOURS et VERSAILLES, nous sommes frappés par l'abondance des lieux habités, par le nombre important des fermes isolées et des hameaux de quelques toits. Nous remarquons également la diversité des constructions : ici c'est une grosse exploitation en ordre serré, là une maison élémentaire. Ici c'est une coquette villa, et là un faciès banlieusard de lotissement. Nous allons essayer de définir chacune de ces images et pour cela nous allons tout d'abord retracer les étapes du peuplement de ces plateaux et de ses vallées.

LES ORIGINES DU PEUPEMENT

La région a connu de très anciens établissements humains et sans nous arrêter aux temps préhistoriques nous sommes certains qu'avant les grands défrichements médiévaux du XI^{ème} siècle, des agglomérations notables sont déjà nées. La toponymie nous donne à ce sujet de précieux renseignements et dès l'époque celtique elle semble révéler la présence d'un habitat. L'expression de « trou » que nous retrouvons plusieurs fois sur l'étendue de ces plateaux serait l'attestation de ce lointain passé. Au-dessus de MONTIGNY-le-BRETONNEUX il y a le hameau des Trous, et il y a la ferme du Trou Salé à la limite de la commune de TOUSSUS. Or, dans le premier cas nous cherchons en vain à proximité la présence d'une cuvette quelconque, et dans le second cas, l'étang qui existait jusqu'à ces dernières années n'était en réalité qu'une création de Louis XIV et s'il n'est pas ici question d'une étendue d'eau naturelle, il est encore moins question d'une étendue d'eau salée. Il faut donc chercher l'explication convenable dans un autre domaine : nous savons à ce propos qu'un titre du XIII^{ème} siècle parle d'une « ecclesio de trous » et c'est là une preuve de l'incompétence générale à traduire le mot en latin. Nous devons attendre le XIV^{ème} siècle pour voir le terme prendre une forme

moins barbare et nous apprenons alors que le « Trocium » désigne une portion de terre déterminée. Le Trou Salé aurait donc été la propriété d'un nommé SALE comme plus tard la « Villa » a été le bien d'un SABINUS ou d'un PAULUS. De même que le Trôo du Loir-et-Cher, avec ses habitations creusées dans le roc, paraît remonter à l'âge des Celtes, de même les « Trous » et le « Trou Salé » semblent suffisamment témoigner d'une occupation datant des premières années de notre histoire.

A GOMETZ, qui se disait jadis « GUMET », « GOMET » ou « GOLED », nous découvrons également une origine reculée et dans l'appellation de MARCOUSSIS nous remarquons la racine gauloise de March ou de Mark qui signifie cheval et dont dérive le mot actuel de Maréchal.

Mais c'est à partir de la période gallo-romaine que nous pouvons découvrir la présence certaine d'un habitat dans la région : dans ⁸⁰ Les bois situés entre DAMPIERRE et LEVY SAINT NOM les fouilles ont révélés des fortifications, des clous, des poteries et des tuiles ; au MESNIL-SEVIN des médailles de bronze du règne des ANTONINS ont pu être identifiés et nous reconnaissons dans le terme de CHOISEL, qui au XIII^{ème} siècle se dit SOISEY, le nom latin de SOSIUS.

Nous notons donc une installation humaine dans la vallée supérieure de l'YVETTE entre 96 et 192 et cette installation est loin d'être précise : par les murs épais, par les « oppides » on protège ses richesses des incursions possibles ; on circule aussi puisqu'une voie romaine passant par GOMETZ se dirige vers Chartres et c'est probablement le cheval qui sert de moyen de locomotion car dans les vestiges du temps se mêlent quantité d'éperons. Malheureusement les trop grandes lacunes auxquelles nous nous heurtons à propos de ces temps lointains ne nous permettent pas d'imaginer l'importance, la forme et l'extension de ces différents établissements et il nous faut attendre le VIII^{ème} siècle pour commencer à voir apparaître quelques manuscrits plus précis.

À ce sujet l'abbé LEBEUF nous donne des renseignements intéressants. Il nous montre un PALAISEAU bâti dès la première race de nos Rois, pourvu d'un palais illustre, de trois moulins, de deux églises et de 108 ménages affranchis ; il nous montre en 776 un FOURCHEROLLES situé un peu en amont de l'Yvette « super fluvium » ; il nous révèle un JOUY-EN-JOSAS constitué de 110 feux alors qu'en 1747 il n'en aura que 99. Quant à CHEVREUSE, à LEVIS, à SENLISSE et à CERNAY, des titres de 975, 774, 862 et 768 nous mentionnent leur existence.

Mais il est un lieu qui mérite une attention particulière : c'est la « ville » de CHATEAUFORT. Agglomération actuelle de 577 habitants CHATEAUFORT possède un glorieux passé. En 1064 elle est le siège de deux paroisses, d'un prieuré, d'une léproserie, et son importance est telle qu'elle est devenue le centre d'un doyenné de l'évêché de Paris avec 98 paroisses sous ses ordres. Quelle est donc la cause de cet éclat ? Une forteresse puissante entourée d'un double fossé, appuyée de trois grosses tours nous explique cette remarquable prospérité. Au déclin de la dynastie carolingienne, les seigneurs s'agitent et narguent la monarchie derrière les donjons qu'ils construisent en grand nombre. À l'endroit considéré ils trouvent un site défensif de choix et ils dressent de formidables murailles ; la masse paysanne, que ces agitations inquiètent, se réfugie à l'intérieur de cette enceinte solide, et bientôt le groupement humain fait figure de petite capitale régionale. Il afflue des paysans de partout pour jouir d'une heureuse sécurité et nombre de centres jadis florissants se dépeuplent au profit de ces citadelles. À PALAISEAU, l'abbé IRMINON déclare en 754 que neuf maisons sont abandonnées, et nous saisissons grâce à ces considérations l'évolution des préférences de l'habitat suivant les exigences des événements.

En temps normal, les installations de l'homme répondent aux nécessités agricoles du moment, et c'est ce que nous remarquons à propos de LEVY SAINT NOM, GIF, JOUY ou PALAISEAU, tous situés à la base des sables de FONTAINEBLEAU et sur la pente ensoleillée.

Là où le ruissellement décape bien le sol, la population ancienne aime en effet à s'établir car sa technique primitive travaille aisément les terres légères et rocailleuses dédaignées de nos jours. ⁸¹ Par ailleurs depuis qu'elle est devenue sédentaire et qu'il lui faut des fumures pour parer à l'épuisement de son champ elle apprécie davantage les prairies des fonds de vallée et elle s'est appropriée le plus possible. Mais s'il arrive une perturbation quelconque, elle songe alors avant tout à se défendre, et comme à CHATEAUFORT, elle grimpe sur le plateau froid couvert de glaise lourde; elle se libère des contraintes de son agriculture et pour se protéger des dangers qui la menacent, elle consent à s'éloigner de la source claire qui coule au pied du versant.

À la lumière de ces théories, nous pouvons maintenant comprendre les déplacements du centre de gravité au sein d'une agglomération. CHATEAUFORT, le noyau primitif paraît être à mi-pente car c'est à flanc de coteau que nous trouvons au XVIII^{ème} siècle les vestiges de la première des deux églises. Puis, lorsque les soucis des coups de main et du pillage se font sentir les habitants n'hésitent pas à se

hisser jusque sur la couche de meulière humide et battue des vents. Ils creusent des souterrains pour ne pas se laisser surprendre ; ils érigent à leur portée une nouvelle église qu'ils dédient à SAINT CHRISTOPHE et le nœud vital de la collectivité se transporte lui aussi tout là-haut.

Dans la vallée du Vaularron nous décelons un phénomène semblable. Ne parle-t-on pas d'un GOMETZ-SAINT-CLAIR qui s'accroche au versant ? Et n'y a-t-il pas en contre-haut GOMETZ-LE-CHATEL doté de tours puissantes. Selon l'abbé LEBEUF, les ossements du Saint, jusque-là conservés dans la chapelle, auraient été emportés à l'abri des murailles dès la menace des invasions normandes du IX^{ème} siècle, et avec eux la masse populaire aurait gagné les hauteurs mieux défendues.

Mais toutes ces oscillations ne s'effectuent qu'à proximité des profonds sillons des rivières, et l'installation humaine d'avant le XI^{ème} siècle ne semble jamais avoir pénétré à l'intérieur des plateaux humides et forestiers, elle se limite à des bandes étroites où la carapace de formation résiduelle a été défoncée et nous notons comme un fait rare la réalisation d'un premier défrichement vers 768 au lieu actuel du MESNIL-SAINT DENIS. À cette date le roi PEPIN donne à l'abbaye de Saint-Denis une vaste étendue de terre en ce point ; Les religieux reconnaissant la fertilité du sol y placent immédiatement quelques laboureurs qu'ils groupent autour d'une maison de frères Convers appelé le « Mesnile » (nous remarquons en passant que le MESNIL-SAINT-DENIS précédé de l'article indiquerait une formation plus récente que MESNIL-BLONDEL dépourvu de toute particule et peut-être issu par ce fait des temps gallo-romains) ; mais de telles manifestations sont liées à la volonté d'une communauté et non aux mouvement spontané d'une masse populaire. Nous devons attendre encore deux ou trois cents ans pour voir les défricheurs s'attaquer aux grandes étendues forestières sous la poussée d'une hausse démographique. Ils se contenteront alors de régions jusque-là dédaignées et cette nouvelle face de peuplement assez proche de nous pour être perçue mérite une attention particulière.

C'est par une multitude de lieux de peu d'importance que se traduit cette occupation des terrains vierges : selon Monsieur TULIPPE, il faut attribuer la cause de cette forme particulière à une ambiance sociale. Le servage est en effet disparu depuis longtemps, car le rachat est facilité par la richesse issue de l'écoulement rapide des produits agricoles à proximité de Paris, et l'abbé IRINON nous dit en 754 qu'il n'y a que neuf familles serves sur les 117 familles de PALAISEAU ; selon Monsieur Jules LAIR le nom de BURES signifierait également une 82 habitation de cultivateurs libres. La possession du sol n'est donc plus le fait d'une initiative

isolée, mais d'une énorme masse paysanne et en conséquence se sont des finages* (**ensemble des terres exploitées par une même communauté rurale, civile ou religieuse*) plus étriqués que l'on découpe dans le bloc répulsif des « saltus ». Les conditions sociales et démographiques ne sont plus les mêmes lorsque l'offensive des défrichements se produit et c'est pourquoi la surface habitée connaît une expression nouvelle. Jadis on prenait ses aises pour bâtir car la place ne manquait pas et on laissait aux arbres de vastes zones sans attrait ; maintenant que la population s'accroît on s'entasse dans les agglomérations. Puis il faut immigrer ; à coups de haches on fait reculer les forêts, et la multitude humaine au lieu de se grouper immédiatement en centres imposants, se dissémine tout naturellement en petits paquets de quelques feux.

Pourquoi ne choisit-on pas alors le mode d'établissement par ferme isolée ? C'est que des considérations de sociabilité et de sécurité pousse toujours l'homme à s'associer et à vivre en collectivité.

L'habitat réduit à sa plus simple expression n'est pas quelque chose d'originel et il n'apparaît qu'exceptionnellement dans le cas d'une installation religieuse. La « grange des moines » de CHATEAUFORT serait un exemple de ces exploitations monastiques, mais nous remarquons ici que les bâtiments ne sont pas franchement écartés du pays et nous ajouterons par ailleurs que bon nombre de ces « granges » sont d'anciens villages ; les granges de Port-Royal n'étaient-elles pas un écart de quelques toits avant que l'abbaye ne les acquière ?

Cette nouvelle face de peuplement se présente donc par un grand nombre de lieux de peu d'importance et c'est à une cause sociale que nous devons faire appel pour comprendre un tel état. Nous saisissons donc une fois de plus l'intérêt du passé pour définir un fait humain et nous voyons que seule une étude historique peut éclairer parfois à l'aspect de la géographie. Pourtant le milieu physique n'est pas à dédaigner. Monsieur TULIPPE estime que les questions hydrographiques ou de sols n'entrent pas ici en jeu et selon lui, si ces derniers facteurs interviennent, c'est seulement dans la mesure où ils ont entraîné une occupation tardive correspondant à une forme de peuplement différent. Sans doute ne faut-il pas exagérer l'importance de tels caractères, sans doute l'action de l'eau sur les effets de concentration et de dispersion est-elle ici sans valeur puisque les difficultés d'atteindre l'eau par des puits profonds n'empêchent pas la multiplication des écarts, mais il est peut-être téméraire de négliger les considérations de terrain : dans une glèbe lourde et collante où la circulation est malaisée, où les façons culturales doivent être entreprises au bon moment, il est plausible en effet

de restreindre l'étendue de chaque terrain et les défricheurs peuvent tenir compte de ce point de vue lorsqu'ils se répandent sur les plateaux d'entre LIMOURS et VERSAILLES.

Nous ne sommes donc pas absolument catégoriques dans la négation de l'influence du cadre physique sur les formes de l'habitat et nous nous contentons de constater une certaine coïncidence des faits sans vouloir donner à l'un d'eux une importance peut-être trop exagérée.

D'ailleurs il est un cas où l'homme agit conformément aux possibilités naturelles qui lui sont offertes : c'est dans le choix des sites. Il évite les fonds malsains. Il recherche les meilleures sols : à MAGNY Monsieur TULIPPE nous montre une régularité parfaite dans la distribution de lots d'une certaine d'une centaine d'hectares déterminants des agglomérations distantes les unes des autres d'environ un km, et le seul vide noté entre ROMAINVILLE et VILLENEUVE correspond à la disparition de la couverture limoneuse. Les Seigneurs qui ont pris en main ⁸³ cette œuvre de colonisation s'intéressent donc dans une certaine mesure à la pluralité du terroir considéré et c'est ainsi qu'à GUYANCOURT qui signifie « court de guy » ou « culture de guy » le noble Guy de Guyancourt aurait trouvé l'endroit propre au bled et vers 1665 il aurait fait abattre les bois pour y bâtir un village.

Cette occupation des zones vierges que nous voyons s'effectuer sous la haute direction et sous la surveillance éclairée des puissants terriens témoignent d'un élan extraordinaire. Par mouvement centripète ou centrifuge on démolit les masses forestières qui ne subsistent plus qu'à l'état de lambeaux étroits. Le MESNIL-SAINT-DENIS, que nous avons vu naître au VIII^{ème} siècle sous la volonté de l'abbaye du même nom, agrandit sa clairière devenue désormais trop restreinte et en 1218, vingt nouveaux arpents sont défrichés et de nouveaux écarts sont apparus : GUIBERTI et MINERI dont la situation reste ignorée. Il se forme donc plusieurs petites cellules au sein d'un même espace essarté et lentement les dernières barrières boisées s'effacent et par ce grignotement continu les plateaux finissent par perdre le vieil aspect répulsif des saltus d'autrefois.

La vie a largement débordé les bandes étroites des vallées. Elle rayonne maintenant sur l'ensemble de la région et la plupart de nos agglomérations actuelles sont issues de cette vigoureuse impulsion ; la toponymie nous en donne d'ailleurs de vivants témoignages : « « NOZAY » connu en 1010 sous le terme de « Noereiz », indique une fondation sur un territoire où abondent les noyers. Dans Janvry, c'est la racine Juniperus ou genévrier que nous retrouvons. Et dans MAGNY L'ESSART,

appelé depuis peu MAGNY LES HAMEAUX, nous reconnaissons un immense territoire dégagé de ces dernières broussailles. Quant au nom de LAYS et des LOGES EN JOSAS, ils portent le souvenir de ces cabanes précaires, construite de branches d'arbres par les colons de la première heure. Bien que l'on ait bâti depuis un village définitif, la désignation primitive de ces maisons bûcheronnes est conservée et pour faire la distinction entre toutes ces « Lois » comme l'on dit alors en langage vulgaire, on accole une particule telle que « en Josas ». Ce « en Josas » témoigne de la proximité de JOUY-EN-JOSAS lui-même surchargé de cette terminaison pour éviter la confusion avec un autre JOUY situé près de PONTOISE dans le même diocèse, mais non dans le même archidiaconé.

Cette multitude de collectivités humaines naissantes s'isole peu à peu des anciens cadres administratifs. Une église se dresse, une cure, puis une autre se détache du vieux réseau paroissial, et c'est ainsi que SAINT-LAMBERT est le résultat d'un démembrement de CHEVREUSE ; c'est ainsi que VOISIN-LE-BRETONNEUX est à son origine un hameau de MAGNY et dans les documents du XVIII^{ème} siècle on parle encore d'un VOISINS les HAMEAUX qui représente sans doute la déformation de l'expression « VOISIN le HAMEAU ». Nous assistons là à un phénomène qui se répète encore actuellement dans la région de PALAISEAU ou d'Orsay et qui traduit une remarquable extension de la surface bâtie. LOZERE est devenue assez important pour prendre le titre de commune et, à cinq siècles d'intervalle nous voyons se reproduire les mêmes processus sous la poussée d'un même facteur.

Voici tout un ensemble de faits qui illustre cette nouvelle face de peuplement de la région considérée. Après une première occupation liée aux dernières pentes des vallées puis aux sites défensifs des rebords des plateaux, nous avons décelé une vigoureuse colonisation ⁸⁴ dans les parties de la région jusque-là délaissées. Un bouleversement énorme s'est accompli au cours de cette période. Les bases de l'habitat sont désormais jetées.

Il nous reste à étudier maintenant les transformations qu'ont subies pendant plusieurs siècles ses premiers fondements.

L'ÉVOLUTION DES FORMES DU PEUPEMENT

AVANT LA GUERRE DE CENT ANS

C'est une belle prospérité qui règne dans la région à la veille de la guerre de Cent Ans. La population a continué de croître et l'habitat se révèle florissant.

Le nombre de lieux paraît sensiblement plus élevé qu'actuellement ; à MAGNY, Monsieur TULIPPE compte 18 écarts sur l'étendue de la paroisse alors qu'aujourd'hui nous dénombrons seulement 14 agglomérations et chacun de ces groupements semble jouir d'un réel éclat : sur la commune de BURES, Monsieur Jules LAIR nous dit qu'en 1402 le hameau du petit MESNIL rassemble 39 maisons et plusieurs mesures, tandis qu'en 1876 il n'aperçoit à l'endroit que quelques demeures ouvertes sur une cour commune. CHEVREUSE est plein de vie au XII^{ème} siècle et à proximité se dresse un « Hôtel ferme » appelé la « Boissière » qui ne reparaitra pas après les désastres guerriers. À l'emplacement du Château de SAINT-PAUL nous apercevons également une collectivité dotée d'une chapelle, alors que tout prêt de SENLISSE la propriété de la Barre possède à l'époque 10 habitations. La population croît toujours et s'entasse dans les cellules initiales. En 1402, il y aurait à BURES une trentaine de « communians » de plus qu'en 1876. Il y a débouché à GOMETZ, à CHEVREUSE, à GIF ; et CHATEAUFORT, pourvu de deux églises et de trois châteaux, d'une léproserie, d'un Hôtel-Dieu et d'un prieuré, domine par son importance l'ensemble de ces plateaux d'entre LIMOURS et VER-SAILLES.

Mais la guerre va vite avoir raison de ce bien-être matériel et il faudra un siècle d'efforts pour que le paysage se reprenne à sourire.

LES DESASTRES DE LA GUERRE DE CENT ANS ET LA REOCCUPATION DU SOL

C'est au début du XV^{ème} siècle que les ravages commencent à se faire sentir ; certes, les épidémies et les pillages ne s'effectuent pas partout au même moment, mais à la fin des hostilités il n'y a pas un pouce de terrain qui n'ait échappé à la désolation.

Après l'incohérente bataille de MONTLHERY, livrée sur un front de 10 à 12 kilomètres, la peste envahit le pays et le fléau enlève la moitié de la population de

PALAISEAU. Les visites archi-diaconales de JOSAS expriment ce misérable état : à CHATEAUFORT, l'envoyé du prélat trouve en 1461 une cure abandonnée et il nous dit que: «*in villa sunt ⁸⁵ quatuor habitantes solum* » ; à TOUSSUS «*ecclesia est quasi destructa* » et au MESNIL-Saint-Denis «*sunt solum quinque parrochiani* » ». La ferme d'INVILLIERS qui appartient à l'abbaye de GIF et « dès longtemps chez et démolis par la fortune des guerres et pestilences qui ont été en ce royaume » ; quant au fief du grand MESNIL de BURES il est devenu une mesure où soulait avoir manoir » et CHEVREUSE est tombé de 300 habitants à 28.


La grande œuvre de colonisation des seigneurs se trouve donc complètement anéantie et ceux-ci se voient possesseurs de ruines et de friches. Ils attirent alors les hommes en leur offrant des conditions avantageuses, ils les rendent usufruitiers perpétuels de leurs terres et ils leur imposent des cens modiques. En retour il les oblige à reconstruire des logis « à défricher à tire et à haire » et lentement le pays reprend vie : neuf lieux sont reparus à MAGNY en 1463 et 1200 arpents sont remis en valeur sur les 2600 de la paroisse. À BURES, 260 âmes se sont réinstallées dans les anciennes agglomérations, et de 1458 à 1470, GIF passe de 16 à 20 feux.

Les nouveaux venus n'ont généralement aucun lien avec la vieille souche paysanne d'avant-guerre, comme le témoigne la comparaison des noms entre 1402 et 1472 et ce sont des MANCEAUX et des Normands qui forment la majorité de ces immigrants. Le bouleversement a duré trop longtemps, et ceux qui ne sont pas morts sur place ont définitivement quitté la région. La réoccupation de ce territoire dévasté ne donne pas une forme de peuplement exactement semblable à celle de jadis. Sans doute, l'expression générale est-elle conservée ; sans doute la ferme isolée n'apparaît-elle encore que rarement ; mais on a tendance à se disséminer davantage par cellules moins denses de quelques toits et ceci est dû à l'ampleur de cette renaissance rurale.

À l'âge des premiers défrichements, la multitude des colons qui s'offrait, n'avait pas en effet l'importance de celle que nous considérons maintenant. On avait alors découpé pour elle des terroirs relativement spacieux, et c'est très doucement, que chacune des agglomérations primitives avait continué de grossir sous le jeu de la même poussée démographique. Cette fois l'installation s'effectue plus brusquement par un apport extérieur massif et non pas par l'extension naturelle d'un groupement humain grandissant. L'épuisement n'étant que local, des réserves humaines toutes prêtes accourent de partout en quantité suffisante pour combler les vides. Le seigneur les attire par de séduisants contrats car il lui faut

immédiatement beaucoup de bras pour revaloriser sa terre devenue improdutive. Il fait les sacrifices nécessaires et comme les preneurs abondent, nous assistons du même coup à la formation d'un plus grand nombre d'écarts : les neuf lieux que nous avons décelés à MAGNY en 1463 ne s'étendent que sur la moitié à peine de la superficie de la paroisse et avec les premières décades du XVI^{ème} siècle nous verrons surgir 18 sites nouveaux.

Il y a également quelques transformations dans la question du choix des emplacements et on ne se rétablit pas toujours au même endroit. Auprès de CHEVREUSE, la BOISSIERE disparaît à jamais, tandis que TALOU, situé légèrement en contre-bas, semble issu de cette nouvelle phase de peuplement. Nous voyons donc que l'homme n'est pas forcément lié à une place précise, il jouit d'une certaine liberté qui trouve à s'exprimer dans les périodes de profonds bouleversements.

De même, nous remarquons que les agglomérations autrefois prospères ont perdu leur éclat au profit d'autres collectivités, CHATEAUFORT  se remet mal de ses ruines, et MAGNY bâti dans une vallée plus large au débouché d'un ruisseau affluent de l'YVETTE, l'emporte peu à peu sur sa voisine. Avec ses 24 tanneurs qui se pressent au bord de la rivière, elle fait figure de petite ville et elle témoigne d'une vibrante activité. C'est que maintenant les considérations de défense et de sécurité ne sont plus seules à intervenir et depuis que les temps d'inquiétude permanente sont passés, on songe au commerce et à la facilité des débouchés. La guerre n'est donc pas la véritable cause de l'extinction de CHATEAUFORT, mais ces résultats aident à la réalisation rapide d'un habitat nouveau lié à une ambiance économique différente.

Nous venons de voir dans quelles conditions s'est effectuée la réoccupation du sol et nous avons discerné quelles modifications ont été apportées à la physionomie de la surface bâtie. Le XVI^{ème} siècle va parachever l'œuvre commencée et il va nous révéler pour tous les points de la région un magnifique épanouissement rural. Les lieux sont nombreux et, si à MAGNY, Monsieur TULIPPE en note 27, nous voyons naître partout ailleurs bien des hameaux qui n'existent plus de nos jours; à BURES, deux ou trois chaumières se dressent sur l'emplacement du fief VALARRON ; à CHEVREUSE c'est l'écart de « la Mare » qui apparaît pour illustrer cet élan constructeur, et à TOUSSUS c'est un certain PLESSIS qu'un titre de 1501 nous mentionne en ces termes « un laboureur nommé PERINET demeurant au PLESSIS, paroisse de TOUSSUS, a des terres à la Girauldière, paroisse de VILLIERS ».

Le propriétaire, défavorisés par la dévaluation monétaire portant le cens à un taux très bas, vend les derniers lopins qui lui restent, et la paysannerie que le phénomène enrichit acquiert les terres et élève des murs nouveaux. Parfois, une seule personne achète la totalité du finage concédé et il en résulte la formation d'une ferme isolée ; la Hacquinière, la Guyonnerie, la Febvrie, la Fouqueterie, toutes situées sur la commune de BURES, seraient des exemples de ces sept établissements réduits à leur plus simple expression. En général, ils prennent le nom de leur possesseur et ajoute à cette racine le suffixe « ière » ou « erie ». D'ailleurs le procédé est connu depuis longtemps et bien avant la guerre de Cent Ans on parle d'une Couperie au nord-ouest de Magny, et d'une Girauldière sur le terroir de VILLIERS. Mais la plupart du temps ce sont plusieurs familles qui se partagent le lot mis en vente et l'habitat prend alors la forme d'une agglomération en ordre très lâche. À MORMOSON, à FLEURANCE, Monsieur TULIPPE nous montre des installations très dispersées. On prend ses aises sur ces espaces jusque-là dédaignés et le « pourpris » portant maison est largement découpé. Ces quelques établissements nouveaux s'opposent à la physionomie des premières constructions. Là encore, nous assistons à un mouvement d'entassement ; il n'est pas question d'aller s'installer sur son champ, car si les contraintes collectives n'existent pas, la vaine pâture, si appréciée par les petits tenanciers, ne veut pas perdre un pouce de terrain et elle oblige la collectivité à se serrer en un noyau central. Les grandes familles habitent les unes près des autres autour d'une cour commune se constituant peu à peu et c'est ainsi qu'à BURES, les ROCARS, les SAINT, les BREMOND, les HERISSON, vivent côte à côte et réunissent une fortune patrimoniale que les partages divisent, mais que le travail reforme sans cesse. Une vivante animation égaye ces groupements populeux et toutes les semaines des marchés attirent les paysans des environs : à CHATEAUFORT c'est le mardi, à CHEVREUSE, le mercredi. On organise plusieurs fois par an des foires de la Saint-Simon ou de la Saint-Martin ⁸⁷ et il règne dans toute la région une vitalité que nous ne retrouvons plus actuellement.


Les concentrations agraires du XVII^{ème} siècle, consécutives à une violente crise rurale vont lentement ternir ce bel élan, et nous allons assister à une nouvelle régression de la surface habitée au cours des années qui vont suivre.

LES MODIFICATIONS

Profitant d'un cens bas, la masse paysanne jouit d'une heureuse prospérité et continue de s'accroître. Mais par cet accroissement même, la tenure que chacun cultive se voit morcelée à l'extrême et de génération en génération le manant, relégué sur des lopins trop exigus finit par ne plus pouvoir vivre et c'est bientôt la misère. On est d'autant plus malheureux que les conceptions de vie ont évolué durant la période d'épanouissement. On a pris l'habitude d'acheter chez le commerçant, d'aller chercher le pain tout cuit chez le boulanger et comme on a besoin d'argent on vend sa récolte trop tôt et par conséquent pas assez cher. Par ailleurs, dans ces temps de dévaluation monétaire, le prix de la terre hausse et on est tenté de vendre ; on se sépare avec regret de son bien, on quitte le pays, ou bien ont grossit les rangs du prolétariat agricole. Le nombre de manouvriers augmente encore avec l'établissement des impôts du XVII^{ème} siècle qui réclame un versement d'argent liquide et qui est néfaste à la condition du petit laboureur de ces plateaux.

Ce sont naturellement les tenanciers des sols médiocres qui sont les premiers touchés et les lieux de ces derniers endroits disparaissent tout d'abord. Les fermes isolées, les hameaux en ordre lâche qui représentent les plus récentes créations du XVI^{ème} siècle s'éteignent les uns après les autres : à MAGNY quinze écarts sont à jamais effacés, et CIVEAU, FLEURANCE, la PAIENNERIE, tous établis sur des emplacements de seconde qualité font partie de ceux que la décadence a engloutis. Nous percevons une fois de plus l'influence du milieu physique sur l'habitat rural dans une période de régression. À BURES, les chaumières abandonnées du fief de VALARRON sont démolies et englobées dans le parc du château ; à CHOISEL ce qui avait été « la grange » n'existe plus désormais et à AUFARGIS bon nombre de champniers en « erie » ou en « ière » seraient les témoignages des anciennes collectivités issues de l'époque précédente.

Tandis que le nombre de lieux diminue, chacune des agglomérations restantes perd de son importance. En moins de 60 ans, le hameau de VILLENEUVE totalise une perte de cinq maisons et l'enquête accomplie par l'abbé LEBEUF au XVIII^{ème} siècle nous révèle des paysages souvent désolés : à TOUSSUS le voyageur découvre « 7 ménages et une église pauvre et petite » ; à JOUY, l'écart de VILLETAIN, qui sans nul doute a été jadis érigé en paroisse, a perdu son éclat, et à CHATEAU-FORT on aperçoit encore « quelques vestiges de rues et de place et une espèce de continuité dans les maisons ». À propos de ce dernier endroit, Monsieur CORCONET a récapitulé un ensemble de documents tout à fait précieux, et grâce à cet

ouvrage, nous pouvons saisir l'importance des vides qui trouent la physionomie du lieu considéré : à l'emplacement actuel  du cimetière on note en 1500 « une maison avec huit arpents de terre assis devant et un parc derrière » et en 1622 c'est un clos planté en arbres fruitiers où « anciennement il y avait maison, cour, grange et mesure ». À la même date nous lisons « qu'une place, où il devait y avoir maison, grange, étables et colombier, est assise au dit CHATEAUFORT au-dessous du champ de la Justice » et au XVIII^{ème} siècle, nous remarquons que la ferme seigneuriale de la Perruche est en ruine. Sous l'effet de la crise paysanne, bon nombre d'habitants qui vivaient autrefois sur leur tenure en sont réduits à l'état de manouvriers, et en 1792, sur 90 feux, nous comptons 34 journaliers. Les anciennes petites exploitations des laboureurs ont donc disparu en partie et avec leurs dépouilles se sont constituées de grosses fermes.

Ceux que le malaise n'a pas atteint ont accaparé en effet les parcelles mises en vente, et bien des seigneurs qui, comme Jean de CHAULNES, voient dans les censives « un sot bien et un maigre contentement », réalisent d'importantes concentrations. À BURES le rythme des acquisitions est rapide et un même personnage accomplit 40 transactions en dix ans. C'est ainsi qu'en 1648 la réserve est estimée à 60 582 livres alors que la terre en roture est seulement évaluée à 3800 livres.

De grands domaines sont désormais formés, et ce bouleversement dans la propriété entraîne une perturbation dans l'exploitation qui elle-même impose un type spécial d'habitat. Plusieurs maisons élémentaires groupées deviennent des dépendances d'un centre agricole important confié à un laboureur fermier riche et puissant ; et c'est ce que nous voyons à VILLENEUVE dans la ferme CROUAN dont les annexes rurales sont disposées un peu au hasard dans un ordre très lâche. A GOMBERVILLE au contraire une des deux exploitations étant d'origine seigneuriale se présente immédiatement en ordre serré ; mais ce dernier cas est moins fréquent que le premier et la plupart du temps il faut voir dans nos fermes actuelles le résultat d'une vigoureuse concentration et l'expression d'un notable effort de simplification par rapport au passé. C'est par ce processus que nous pouvons comprendre l'existence de ces exploitations isolées qui caractérisent le faciès d'habitat de nos plateaux d'entre Limours et VERSAILLES nous ne devons pas voir là les créations éphémères du XVI^{ème} siècle qui ont disparu aux premières manifestations de la crise, mais l'aboutissement d'une lente évolution sur des collectivités anciennes de plusieurs toits. Au sud-ouest de CERNAY, SAINT ROBERT était à l'origine un hameau de six logis et peu à peu la grosse ferme de 180 arpents appartenant à l'Abbaye des VAUX a dévoré les petites cultures qui

vivaient à ses côtés. Sur la commune de PALAISEAU le même phénomène s'accomplit à la VAUVE, à VILLEBOIS et à FOURCHEROLLES ; et aux TROUX, les Dames de PORT-ROYAL ont constitué un domaine considérable.

Tandis qu'à CHOISEL une DUPONTERIE disparaît, tandis qu'à Saint-Rémy un Petit Favereux s'éteint, de très vieilles agglomérations se réduisent lentement à l'expression la plus simple et par ce fait le nombre de fermes isolées ne se trouvent pas diminuées. Il n'y a que le processus de formation qui a changé. Les premières tentatives étaient des pis-aller qui n'ont pu subsister et il a fallu un nouveau régime de propriété et d'exploitation lié à un ordre économique social et démographique différent pour voir naître quelque chose de stable .

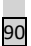
Nous venons donc de voir s'esquisser de profonds bouleversements dans la physionomie de la surface bâtie et grâce à cette étude nous sommes capables de comprendre les formes actuelles de l'habitat. ⁸⁹ il nous faut maintenant voir quelles transformations le XIX^{ème} et le XX^{ème} siècle ont apportées à cet aspect fondamental.

TRANSFORMATIONS DU XIX^{ème} ET DU XX^{ème} SIECLE

Le sursaut de vitalité que nous avons noté à VILLIERS au cours du XIX^{ème} siècle ne s'est pas exercé partout avec la même intensité.

C'est surtout aux abords de certaines vallées que la renaissance rurale a pu s'accomplir, grâce à l'utilisation des pentes bien égouttées. À CHATEAUFORT, la population saute de 385 habitants en 1191 à 509 en 1810, à 624 en 1844 et à 693 en 1886. En 1784 les statistiques nous révèlent 54 maisons et en 1891 nous comptons 112 logis. Les vides se comblent et le paysage désolé qu'avait trouvé l'abbé LEBEUF se reprend à sourire. La petite exploitation qui n'était pas complètement morte et qui avait profité de la revalorisation des produits agricoles recouvre une certaine prospérité et en 1892 il y a 10 cultures sur l'étendue de la commune. Quelques-unes d'entre elles s'adonnent au maraîchage et plus particulièrement à la production de la fraise. La richesse pénètre dans chaque foyer et le bourg est rempli de gaieté ; à la foire de Saint-Simon tous les paysans des environs viennent acheter ou vendre des porcs et sur les routes on aperçoit de longues files de carrioles qui se dirigent vers l'agglomération animée et grouillante.

Mais dans bien des endroits, l'exode rural a continué de sévir et l'habitat s'est simplifié davantage. À BURES nous totalisons 98 demeures en 1808, et en 1873, cinq d'entre elles ont disparu ; à MAGNY Monsieur TULIPPE a décelé un bref sursaut de vie vers 1810, nullement consécutif au partage des biens nationaux mais seulement dus à un accroissement démographique. La révolution n'a pas mis la terre à la portée du petit journalier, et c'est uniquement le fait d'une hausse des produits de la terre qui a entraîné une certaine prospérité et la construction d'habitations nouvelles : en 42 ans, 28 logis s'élèvent ; mais la manifestation est éphémère car au retour des temps de paix le blé ne se vend plus aussi bien ; tout le monde a voulu en cultiver, il y a surproduction, une nouvelle crise sévit et le peuple des plateaux déserte une fois de plus la contrée. En 1810, les statistiques donnent le chiffre de 508 âmes et en 1896 nous ne dénombrons que 413 paroisiens. Les toits s'effondrent et, si bon nombre de maisons sont annexées comme dépendances rurales par les grandes exploitations, de nouveaux vides s'élargissent. D'ailleurs les concentrations n'ont jamais complètement cessé de se poursuivre. A VILLAROY, les quatre fermes « appartenantes au ROI » que l'abbé LEBEUF a aperçues en visitant la commune de GUYANCOURT ont été rassemblées en une seule ferme ; et sur l'étendue AUFFARGIS, la « Ferme Blanche » vient de disparaître. On continue également les travaux d'unification au sein de chacun des centres agricoles : à VILLENEUVE, la ferme GROUAN présente maintenant une disposition en ordre serré, et à GOMBERVILLE La ferme de Monsieur DELAFOND est issue de ce même phénomène.

Nous remarquons donc que l'épanouissement rural du XIX^{ème} siècle noté à propos de VILLIERS n'est que local, et sur l'ensemble des plateaux, c'est au contraire la régression de la surface bâtie que nous voyons se poursuivre.  Au XX^{ème} siècle, le même contraste apparaît dans l'évolution de l'habitat. Dans la plaine et dans les vallées suffisamment éloignées de l'influence parisienne, les simplifications se continuent. SAINT-AUBIN tend à devenir une seule grosse exploitation. Monsieur MANIN a démoli sept maisons devenues inutiles, l'église toujours dotée de son clocher a été englobée dans les bâtiments de la ferme principale, et, comme à MESNIL-BLONDEL c'est la même ambiance de tristesse et d'abandon qui règne au village : cinq élèves seulement jouent dans la cour de l'école, la mairie n'est jamais ouverte et exhale une odeur de moisi, et il faut aller à plusieurs kilomètres pour trouver un boulanger, un épicier et un boucher. Dans la commune des ES-SARTS LE ROI, des lieux comme les Enclaves, l'Etrille, les Bordes ont complètement disparu depuis le XX^{ème} siècle, et près de CERNAY LA VILLE, la DALLORNERIE,

qui jusqu'à présent était une ferme, ne représente plus désormais qu'une maison de garde, car ces terres ont été récemment réunies au domaine des ROTHSCHILD.

Mais il semble bien que toutes ces disparitions de lieux nouveaux arrivent à leurs limites. La réalisation de nouvelles concentrations d'exploitation finit en effet par ne plus présenter d'intérêt.

Au-delà de 300 hectares, le cultivateur se heurte à une perte de temps considérable pour mettre en valeur les parcelles trop éloignées, et les moyens techniques dont il dispose ne lui permettent pas de dépasser une certaine superficie. À cela s'ajoutent des considérations relatives aux bâtiments eux-mêmes : tant que les rassemblements se sont exercés au sein d'une seule agglomération on a pu s'adjoindre sans trop de difficultés les demeures des anciens particuliers ; mais maintenant qu'il s'agit de réunir des dépendances fort lointaines les unes des autres, le problème s'avère impossible ; il faut donc que le propriétaire consente à investir de gros capitaux dans l'édification de constructions nouvelles d'autant plus nécessaires que c'est un lot de terre proportionnellement considérable que l'on doit à présent assimiler. On se contente donc de laisser les choses telles qu'elles sont et si Monsieur TRONCHON ajoute à son exploitation de TOUSSUS, celle de la Grange de CHATEAUFORT, il n'effectue pas à vrai dire une concentration, mais bien plutôt une juxtaposition de deux ensembles séparés.

L'habitat ne subit pas ce fait, aucune simplification ; seul le commandement se trouve moins dispersé et moins épars.

Tandis que certains endroits subissent les derniers contrecoups des grands rassemblements agraires et parviennent lentement au point d'aboutissement d'une vigoureuse régression, d'autres au contraire voient se dresser des multitudes de maisons sous la poussée de la villégiature parisienne.

C'est surtout dans les vallées que s'accomplit le phénomène, et c'est de l'aval vers l'amont que remonte peu à peu le flot constructeur. Dès le XIX^{ème} siècle les premiers symptômes commencent à se déceler et c'est ainsi que sur l'étendue de la commune de PALAISEAU, la BOURBILLIERE, qui au XVIII^{ème} siècle est réduite à deux fermettes, représente en 1809 une agglomération de 53 maisons. À GIF, la COUDRAIE s'est également lotie vers 1895. Mais nous devons attendre 1925 pour percevoir le phénomène dans toute son ampleur. ORSAY saute de 2538 à 3213 habitants en cinq ans ; et à GIF, le lieu que l'on appelait « Madrid » et qui ne possédait jusqu'alors qu'une demeure compte à présent 87 logis.

Ce remplissage dans les creux s'estompe à partir du terminus du chemin de fer métropolitain, et au-delà de SAINT-REMY le phénomène ⁹¹disparaît. En 1921, CHEVREUSE dénombre 1767 têtes et en 1926 elle ajoute seulement à ce chiffre 126 individus. À DAMPIERRE l'importance de la population n'a pas du tout changé durant ces cinq années.

Si l'éloignement de Paris est un facteur décisif pour les nouveaux bâtisseurs, les questions de sites leur sont beaucoup plus indifférentes. Ils affrontent des fonds humides, ils s'accrochent aux pentes les plus raides et les considérations d'exposition dont on avait strictement tenu compte jusqu'alors, sont totalement négligées.

Nous retrouvons là des dispositions semblables à celles du XVI^{ème} siècle. Dans l'élan expansionniste, on se contente des emplacements les plus répulsifs et on se dégage complètement des possibilités du milieu physique. Il arrive même que l'on grimpe sur le rebord du plateau et le faciès banlieusard dépasse alors le cadre du profond sillon qui jusqu'ici avait canalisé le flot constructeur. Au-dessus de GIF, Monsieur ALLIOT nous parle d'un hameau de BELLEVILLE en 1669 ; vers 1900, les vieilles gens du pays se souviennent qu'il y avait au lieu deux fermes et un château; or actuellement nous apercevons une agglomération remarquable de 135 maisons. A CRESSELY, où les vestiges de l'ancien village se montent en 1932 à un logis, nous comptons de nos jours 80 demeures dispersées en ordre lâche.

Le bouleversement nous paraît imposant et il mérite une attention particulière en ce sens qu'il juxtapose deux types d'habitat et de genre de vie différent : d'une part voici la forme traditionnelle issue d'une longue et complexe évolution ; d'autre part voici un faciès récent, un faciès de villas et de maisonnettes que les vellétés de villégiature ont créé. Ce sont deux époques qui s'opposent, ce sont deux mentalités qui s'affrontent et de graves problèmes d'assimilation viennent alors se poser.

Nous allons maintenant donner une vue d'ensemble de l'habitat de cette région, et grâce à cette étude chronologique où nous avons pu saisir toutes les transformations survenues au cours des temps, nous allons désormais pouvoir discerner les nuances multiples dont nous comprendrons toute la signification.

VUE D'ENSEMBLE DE L'HABITAT DE LA REGION

D'ENTRE LIMOURS ET VERSAILLES

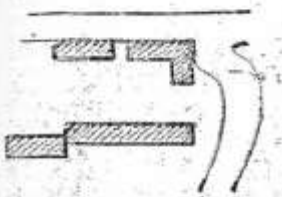
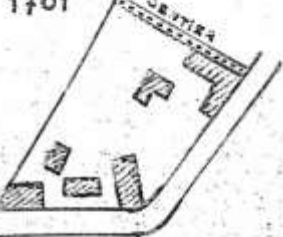

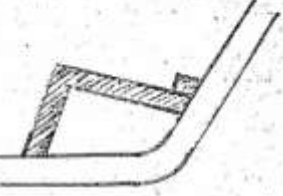
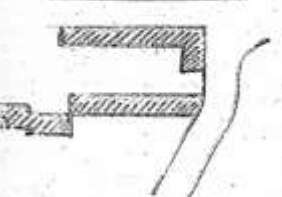
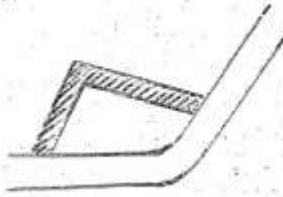
C'est une grande diversité qui caractérise l'habitat de cette région. Sans doute, la forme du peuplement s'avère-t-elle essentiellement dispersée pour l'ensemble du territoire, mais le semis est encore plus net dans la vallée que sur le plateau ; nous remarquons également mille nuances dans la disposition des agglomérations et dans l'aspect des maisons. Ici c'est une grosse ferme carrée, là une coquette villa ; ici le groupement humain est en ordre serré, là nous apercevons une physionomie extrêmement aérée. Essayons de définir ce paysage.

Considérons tout d'abord la forme d'habitat traditionnel et pour commencer regardons les villages rassemblés autour de leur clocher : situé sur le rebord des plateaux, à la base des sables de FONTAINEBLEAU ⁹² ou sur les plaques épaisses du limon, il présente les plans les plus bizarres. Il nous est impossible de déceler une figure géométrique typique, et nous attribuons ce fait à la part que possède l'initiative humaine dans une construction quelconque ; mais il est un aspect qui se retrouve dans bon nombre d'agglomérations : c'est la présence d'un noyau central dense complété par des zones concentriques plus lâches ; le centre du village n'est-il pas doté de toutes les commodités ? Et les habitations situées à cet endroit de choix ne disparaîtront qu'à la dernière extrémité.

Dans ces collectivités importantes la maison est variée car elle abrite une population diverse. Outre la grosse ferme, dont nous aurons l'occasion de parler, nous apercevons souvent quelques vestiges de petites exploitations qui ne s'écartent pour ainsi dire jamais de l'agglomération : les bâtiments jointifs ou non se placent en équerre ou en lignes parallèles ; par une porte cochère on pénètre dans une cour étroite où picorent la volaille ; une échelle monte au grenier et dans le logis aux murs souvent épais la lumière ne pénètre que par des fenêtres étroites. C'est surtout dans la vallée que ce type apparaît, car là plus qu'ailleurs, la pauvreté et la complexité du milieu n'ont pas permis la réalisation de grandes concentrations agraires et le « maraîchage » qui, à CHEVREUSE, a pris une réelle extension, donne lieu à une dizaine d'habitations de ce genre. Quelquefois même l'outillage de cette dernière culture est si peu conséquent qu'un simple apprentis est accolé à la maison et nous touchons alors aux limites de la maison élémentaire. Celle-ci existe encore à l'état de vestige dans de rares endroits. À CHATEAUFORT, Madame LECOQ cultive, seule, quelques ares de légumes et de fraises et elle vit dans

deux pièces enfumées aux solives apparentes ; une échelle monte au grenier et par derrière s'ouvre un cellier et une écurie maintenant inoccupée. La demeure est accrochée sur le versant des sables et, aveugle du côté du Nord, elle s'ouvre vers la lumière et le soleil et elle représente une de ses anciennes constructions parfaitement adaptées au milieu physique. Souvent nous voyons le relief lui-même imposer certains caractères originaux : vers la pente ascendante le toit s'en vient toucher le sol et le paysan n'a aucun effort à faire pour serrer sa récolte au grenier. Parfois le résultat définitif s'est accompli en deux temps car le petit propriétaire a attendu d'avoir assez d'argent pour rallonger la couverture jusqu'à la hauteur convenable et nous percevons nettement ce phénomène dans la différence de couleur des tuiles et des murs, dans la rupture de pente du toit et dans le déséquilibre des longueurs de chaque pan.

Au Hameau, nous retrouvons des formes semblables mais généralement la disposition des bâtiments est en ordre plus lâche qu'au village, car, dépourvus de toutes commodités, des endroits n'ont pas retenu la population et l'exode s'est fait sentir avec plus d'âpreté encore. Cependant si la règle est vraie dans son ensemble, elle n'en laisse pas moins subsister des exceptions : le hameau de RO-MAINVILLE, sur l'étendue de la commune de MAGNY, compte en effet 20 maisons, dont cinq nouvelles demeures de rentiers ; l'aspect se révèle assez serré vers le sud et de nombreux logis abandonnés ayant été transformés en annexes rurales, les vides ne se sont pas élargis. À SAINT-AUBIN au contraire Monsieur MANIN a pris l'initiative des destructions. Il pratique une culture très simple basée sur le blé et la jachère, il est doté d'un matériel extrêmement moderne et, n'employant qu'une main-d'œuvre minime toutes les vieilles mesures inoccupées lui paraissent inutiles ; il les ⁹³ fait abattre et en 1947 le village ne contient plus que sept maisons.

L'EMBRYON EST UNE FERME SEIGNEURIALE	L'EMBRYON EST UN GROUPEMENT DE MAISONS ELEMENTAIRES
FERME DELAUNDE DE GOMBERVILLE	FERME DELAFOND
1701 	1701 
1819 	1819 
1932 	1932 

QUELQUES MAISONS DU LOTISSEMENT DE CRESSÉLY



Cette habitation a été construite par son propriétaire ouvrier d'usine. Elle a été bâtie par phases successives : le noyau central représente la partie primitive. Les 2 appendices ont été ajoutés postérieurement lorsque le propriétaire a eu assez d'argent.

Mais c'est avec la ferme isolée que nous atteignons l'expression la plus simple de l'habitat. Ces formes nouvelles, issues d'un patient travail de concentration pulvulent à la surface de nos plateaux. Certaines d'entre elles ont eu pour embryon une ferme seigneuriale bâtie primitivement en ordre serré pour des raisons de défense, d'économie de terrain et de maçonnerie. Comme l'unité originelle n'avait pas l'étendue de l'exploitation actuelle, il a fallu malgré tout reconstruire des bâtiments et c'est pourquoi la ferme de Monsieur DELALANDE à GOMBERVILLE est constituée de deux cours. Cependant nous notons ici une régularité de dessin que ne possèdent pas les centres agricoles formés par la juxtaposition de maisons élémentaires. Les anciennes demeures étaient dispersées au bord du chemin ou bien dressées autour d'une cour commune, et on a dû surmonter de graves difficultés pour établir un ensemble cohérent. Lentement l'incorporation s'est accomplie, lentement l'ordre serré s'est substitué à l'ordre lâche. Ne se protégeait-on pas ainsi des déprédations favorisées par la première disposition ? Et au sein d'une agglomération ne fallait-il pas utiliser rationnellement les endroits disponibles ? En dépit de tous les efforts, le plan a toujours conservé quelques détails originaux et c'est à la lumière de ces considérations que nous pouvons comprendre les variétés infinies de formes qui caractérisent les grosses exploitations de nos plateaux.

En face de cet habitat traditionnel nous avons vu qu'un nouveau faciès était né au cours du XX^{ème} siècle et s'opposait foncièrement à l'expression ancienne. Les lieux se sont multipliés, les hameaux ont grossi et à partir d'ORSAY et de PALAISEAU ils ont fini par se rejoindre. La physionomie banlieusarde l'emporte désormais sur le vieux fonds qui se trouve noyé dans la masse des villas et des maisonnettes. La mentalité citadine pénètre également de plus en plus à l'intérieur de ces terroirs jadis purement champêtres. C'est que la majorité de la population parisienne s'est fixée au pays et chaque jour des trains entiers emmènent vers la capitale la foule des employés et des ouvriers.

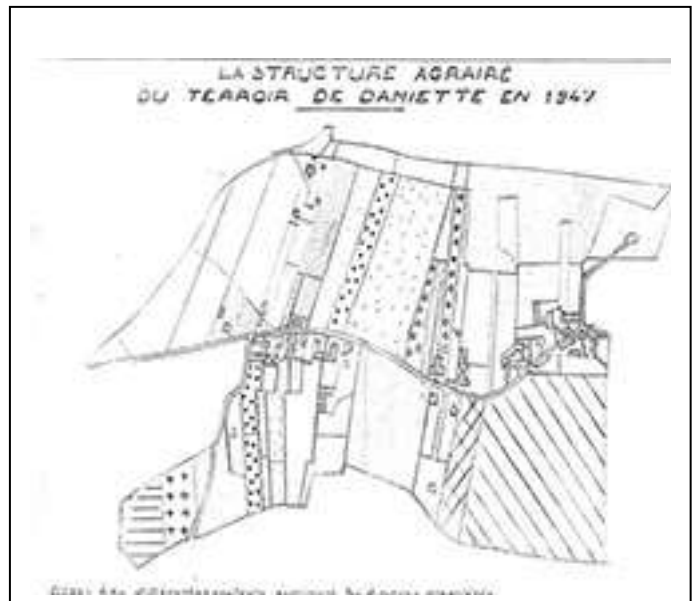
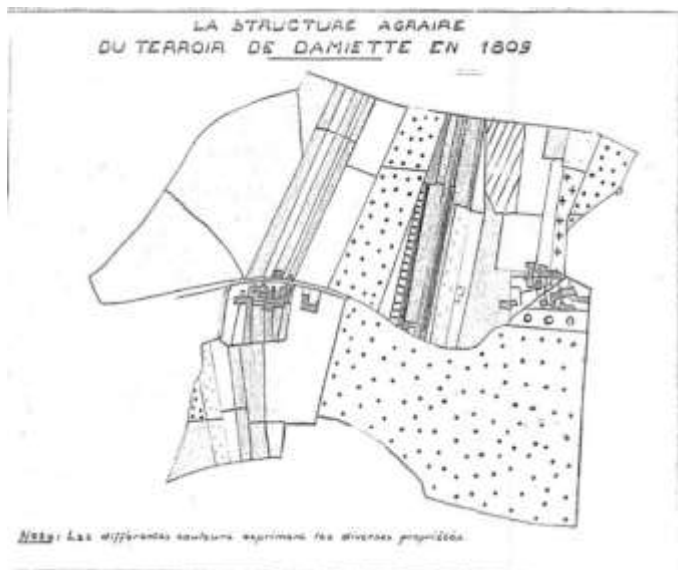
Vers GIF au contraire nous avons affaire à un type plus nuancé. Des îlots archaïques comme DAMIETTE ou COURCELLE tranchent avec les lotissements de COUDRAIE ou de MADRID. La petite exploitation des temps jadis subsiste toujours, et les mœurs paysannes encore vivantes à certains endroits côtoient le genre de vie des grandes villes. Parmi les nouveaux venus, on distingue les « parisiens du dimanche » dont l'habitation devenue une annexe de repos ne s'ouvre qu'aux week-end et aux vacances. Les fins de semaine retentissent par ce fait d'une animation beaucoup plus grande qu'à l'ordinaire et ce rythme est en

complet désaccord avec les pulsations de vie du plateau. Là-haut en effet on quitte pour quelques heures le village privé de distractions et tandis qu'une multitude humaine remplit les fonds de vallée, la plupart des agglomérations de la plaine se vident et perdent leur gaieté. Mais depuis la récente crise du logement bon nombre de ses « parisiens du dimanche » se sont établis définitivement et le contraste noté ci-dessus s'estompe sensiblement. Même à GIF, donc, la nouvelle couche sociale tend à se fixer et des problèmes d'assimilation viennent alors se poser avec quelque acuité. Le lotissement de 135 maisons de BELLEVILLE réclame « ses écoles », « sa mairie » ; à CRESSELY la population au parler banlieusard ⁹⁴ affronte la vieille souche paysanne qui conserve par certains mots l'archaïque accent du terroir et les intonations bourguignonnes introduites jadis par les « forains » de passage. Ceux qui habitent les rustiques demeures d'autrefois se mêlent peu aux occupants des « bicoques » ou des « villas » coquettes qu'entoure l'inévitable jardinet. Il faudra sans doute de nombreuses années pour que la fusion s'accomplisse, mais l'habitat conservera longtemps l'expression de cette vigoureuse opposition ; longtemps la maisonnette de bois peint, de briques creuses ou de meulières se distinguera du faciès plus terne des temps passés. D'ailleurs le processus constructeur peut encore se poursuivre : CHATEAUFORT et VILLIERS connaissent quelques manifestations timides de cette villégiature citadine et lentement les plateaux situés au nord de l'YVETTE s'imprègnent de l'influence parisienne. On pourra voir les lotissements en ordre lâche se serrer davantage et dans ces agglomérations aux rues perpendiculaires issues d'un plan d'urbanisme, nous percevrons encore le paysage d'une autre époque. Cependant les groupements de CRESSELY ou de MERANTAIS donneront peut-être une figure plus incohérente car comme autrefois ils sont nés au hasard des initiatives personnelles et les sentiers tortueux qui desservent actuellement les « tenures portant maison » pourront devenir des voies tortueuses à l'image de celle de nos anciens villages.

Nous venons par cette vue d'ensemble de discerner les nuances qui caractérisent l'habitat de cette région d'entre Limours et VERSAILLES ; ces nuances sont nombreuses et grâce à l'étude chronologique ébauchée précédemment nous avons pu les comprendre. Nous allons maintenant consacrer quelques pages à une autre expression humaine : la structure agraire qui va se révéler également extrêmement variée.

REPARTITION DES CULTURES A L'INTERIEUR DE CHAQUE EXPLOITATION

P: Nom Propriétaire	Belleme		Biver		Damborn		Sarkis		Pivette		Sincé		Vandane		TOTAL
	P	F	P	F	P	F	P	F	P	F	P	F	P	F	
CEREALES	Bls d'Hiver	488		100		020						60,00		103,20	
	Bls de Printemps											20,00		20,00	
	Seigle			053		050		025				4,00		5,34	
	Escourgeon											9,00		9,00	
	Orge de Printemps	890		095		020						7,00		17,15	
	Avoine	3913		2,00		0,80		0,80				59,00		92,83	
PLANTES SARCLES	Pommes de terre	14,00		0,91		0,30		0,40			4,00		13,21		
	Topinambours			0,60				0,20					0,80		
	Battures industrielles											35,00		35,00	
	Battures fourragères	1,00		0,60		0,30						2,00		4,50	
	Colza d'Hiver	1,40												1,40	
	Chiffette	1,50										2,50		4,00	
PLANTES DIVERSES	Sarcles	Haricots	300								0,25			9,85	
		Pois									0,10			0,10	
		Lin										5,50		5,50	
	Prairies temporaires	300										27,00		30,00	
	Prairies cultivées	1005										15,50		25,55	
	Fourrages annuels											7,00		7,00	
Jachères											3,00		3,00		
Surfaces totales des labours		15716		625		2,90		2,20		2,20	256,00		402,51		



LE DESSIN DES TERROIRS DE LA REGION D'ENTRE LIMOURS ET VERSAILLES

Là encore une brève étude historique s'impose pour que nous comprenions la physionomie actuelle du dessin agraire dont les irrégularités sont encore nombreuses. Comme l'habitat, le découpage du sol n'est pas une expression humaine immuable car il est lié à tout un complexe de facteurs qui évoluent avec le temps. Le milieu physique n'est en effet qu'un cadre dans lequel l'homme trouve une marge d'action et dans les vicissitudes de la propriété et de l'exploitations nous voyons les causes décisives des transformations de cette structure des terroirs.

Nous allons donc retracer brièvement les étapes qui ont abouti à l'état présent et nous serons alors capables d'expliquer certains îlots complexes hérités d'un lointain passé.

ÉTUDE HISTORIQUE

A la veille de la guerre de Cent Ans le morcellement est déjà très avancé. À l'occasion d'une reprise économique le seigneur avait eu besoin d'argent et il avait baillé à cens les immenses réserves qu'il possédait. Comme la population était dense, il avait trouvé de nombreux preneurs et dès les origines il avait découpé pour la masse roturière une foule de petites concessions. Le défrichement de ces étendues forestières a donc donné lieu immédiatement à une propriété relativement peu étendue et si la région a connu des « villa » c'est seulement au niveau des vallées et là encore la physionomie du terroir ne devait pas être simple car si des domaines étaient spacieux l'exploitation de ces milieux compartimentés exigeait la formation de parcelles étriquées.

Nous voyons donc qu'au moment du peuplement de ces vastes territoires la terre se révèle déjà émiettée et si nous devons attribuer le morcellement des vallées à une cause physique immuable, le morcellement des plateaux correspond à une certaine ambiance sociale, économique et démographique, c'est-à-dire à tout un ensemble de faits variables au cours des temps.

Avec l'accroissement de la population le processus s'accroît par le jeu des héritages car le droit d'aînesse n'existe pas pour la classe roturière et en 1402 un acte d'acquisition nous apprend que Raymond RAGUIER achète à BURES 48 arpents divisée en 67 parcelles dont 34 ont moins d'un arpent. À MAGNY les plus grands fiefs ne dépassent pas 100 arpents et Monsieur TULIPPE compte huit tenures de moins de deux arpents et demi.

Le bouleversement de la guerre de Cent Ans n'apporte qu'un remembrement éphémère. A CRESSELY une ferme détient 150 arpents dont 77 ont été réunis faute de paiement de cens et de rente. À MERANGIS ⁹⁶ un propriétaire coupe 300 arpents. Tous les champs ayant été abandonnés le seigneur redistribue des parts plus grandes ; mais du fait même qu'il recommence à bailler à cens perpétuel la concentration ne sera que passagère, car à la première hausse démographique le morcellement s'accroît de nouveau. Pourquoi le puissant terrien se sépare-t-il une fois de plus de son domaine ? Les conditions économiques n'ont-elles pas changé ? N'a-t-il donc pas encore perçu les effets néfastes des dévaluations monétaires qui abaissent son revenu à un taux très bas ? C'est qu'en dehors de toutes ces considérations il se voit maintenant contraint pour d'autres raisons d'aliéner ses terres. Celles-ci sont en effet devenues incultes et sans valeur et s'il désire les faire revivre il lui faut attirer des bras. Or cette main-d'œuvre ne consentira à venir s'installer sur les friches et des ruines que si, on lui offre des avantages et c'est ainsi que le noble se résout une fois de plus à distribuer ses biens.

La présence d'une longue période de paix, la modicité du cens qui bénéficie par surcroît des dépréciations de la livre, profite au manant qui prolifère et s'entasse dans des lieux de plus en plus nombreux. À chaque succession la part de chacun se réduit dans les anciens hameaux, là où le jeu des héritages s'exerce depuis longtemps, la tenure ne dépasse généralement pas deux à trois arpents. Dans les écarts plus récents issus du grand épanouissement rural, la division se révèle au contraire beaucoup moins avancée et à la COUPERIE (près de MAGNY) nous comptons en 1513, trois lots de 40, 16 et 10 arpents.

Tandis que la propriété atteint des proportions infimes, les parcelles se voient également réduites à de minuscules superficies. Pour avoir un peu de chaque sol le paysan dissémine ses terres dans les différents champniers du terroir et au moment de l'héritage, les enfants pourvus d'un même état d'esprit n'hésitent pas à morceler le champ en autant de parts qu'il le faut. C'est ainsi qu'à BURES 57 arpents sont en 1527 formés de 94 parcelles réparties entre 32 tenanciers, et à la CASSOTIERE tout près de MAGNY cinq arpents sont constitués de huit pièces.

Mais le phénomène paraît s'estomper dans les quelques fiefs importants qui subsistent encore. Là en effet l'étendue suffisante permet de consacrer à chaque milieu physique un lopin relativement spacieux et lorsque le domaine atteint plusieurs centaines d'arpents il est même possible de rassembler la totalité des parcelles en un seul bloc. Aux granges de PORT-ROYAL, la ferme de l'abbaye comprend 148 arpents divisés en 12 pièces et elle constitue au sein de la masse compartimentée un îlot au dessin large et simplifié : c'est que ces possessions religieuses ne connaissent pas la loi des successions, elles sont plus vigoureuses et plus stables que les autres et lors de la grande crise rurale elles pourront s'adjoindre toutes les terres des petits paysans acculés à la ruine. Mais de tels biens de mainmorte n'occupent pas des superficies considérables dans la région d'entre LIMOURS et VERSAILLES. Pour se libérer des soucis du temporel les couvents ont en effet baillé à cens une bonne partie de leurs terres et ils n'ont gardé pour eux même que des réserves insignifiantes : à la COUPPERIE 26 arpents relèvent en censive de PORT ROYAL, et au sud de JANVRY l'exploitation d'INVILLIERS qui appartenait jusqu'ici à l'abbaye de GIF a été vendue au XV^{ème} siècle à un marchand du hameau du DELUGE et en 1545 elle est partagée entre plusieurs laboureurs ⁹⁷ L'ensemble du territoire considéré se révèle donc profondément morcelé et le caractère d'émiettement de la propriété se traduit dans le paysage même des terroirs grâce à l'existence du faire valoir direct. La tenure correspond à l'exploitation et la parcelle se confond avec le champ ; les limites des domaines sont imprégnées dans le sol et, sans avoir recours à un cadastre, on lit dans la glèbe les contours des biens de chacun. C'est d'ailleurs pour ces raisons que les chemins se multiplient en même temps que la propriété se divise ; si la totalité du finage était rassemblée dans les mains d'un même fermier il est bien évident que le réseau routier conserverait sa simplicité primitive malgré les complications apportées par les successions et les partages. Nous saisissons par ce fait les liens étroits qui unissent les différentes expressions humaines et nous voyons combien il est difficile de les concevoir les unes sans les autres.

Cette structure agraire que nous venons d'analyser va bientôt subir de profondes transformations. L'exiguïté des tenures entraîne à la fin du XVI^{ème} siècle une grave crise paysanne qui se traduit par des ventes forcées et des départs en masse ; nous décelons les premiers symptômes des grandes concentrations. Les acquéreurs sont l'abbaye, les gens d'affaires et les seigneurs que les dévaluations monétaires n'ont pas ruinés ; bon nombre de ces derniers sont en effet gravement touchés par la dépréciation de la livre et ne percevant plus que des rentes insuffisantes ils sont eux aussi contraints de se séparer de leur coin de terre. Les

capitalistes mettent au contraire à profit ce profond malaise et agrippant au hasard les lopins abandonnés ils se taillent des domaines imposants qu'ils louent à des fermiers. Le faire-valoir direct se perd lentement et toute une classe sociale disparaît. La terre n'est plus la source de vie de son possesseur, elle représente un placement d'argent prudent et sûr. D'ailleurs cette pratique du fermage à temps s'est accentuée par certains édits qui interdisent aux nobles de cultiver en franchise des étendues trop spacieuses. La substitution d'un état à un autre n'est donc pas seulement liée à l'apparition d'une nouvelle société terrienne mais encore à tout un ensemble d'institutions et de préjugés.

L'évolution de la structure agraire ne s'effectue pas partout de la même façon ni avec la même intensité. Aux Granges de PORT-ROYAL l'Abbaye a pu accaparer tous les biens des petits tenanciers et si en 1603 elle occupe 342 arpents, en 1677 elle détient 419 arpents. À MERANGIS un fief de 200 arpents atteints 249 arpents au début du XVII^{ème} siècle et en 1664 il est constitué de 343 arpents. La maison religieuse de GIF réalise également d'importantes concentrations : en 1608 elle acquiert des parcelles à DAMIETTE et en 1669 elle étend son domaine dans la plaine de GOMETZ autour de l'écart de BELLEVILLE. Mais certains finages conservent plus longtemps qu'ailleurs leur physionomie émiettée. Ce sont les terroirs médiocres que les rassembleurs dédaignent ; ce sont aussi les endroits isolés de l'influence d'un puissant seigneur ou d'un riche monastère. Au hameau de VILLE-NEUVE les tenures sont demeurées très petites et la plus importante est formée de 60 arpents divisés en 80 pièces. À BURES on compte encore 126 parcelles sur une superficie de 38 arpents. D'ailleurs lorsque le malaise commence à s'atténuer les rescapés de la tourmente s'accrochent désespérément à leurs menus lopins. Les derniers laboureurs profitent comme les gros fermiers de la revalorisation des produits agricoles et ils sont maintenant capables de résister aux nouveaux empiétements. ⁹⁸ A la fin du siècle le bilan des transformations est sans doute appréciable mais le dessin agraire est encore loin d'être simple. Il reste des îlots irréductibles, aux lanières exigües, que les successions continuent de morceler davantage ; la grande propriété avec ces quelques champs larges aux formes irrégulières n'est toujours pas unifiée ; elle est encombrée d'enclaves et après avoir acheté au hasard, il faut maintenant penser et remembering son domaine.

Les générations suivantes poursuivent l'œuvre commencée et lentement la simplification des terroirs s'accomplit. À CHATEAUFORT, en 1730, la ferme de la Grange annexe à ses 193 arpents les 128 arpents du fief de la PERRUCHE. A GOMBERVILLE, sur la commune de MAGNY, la concentration est frappante et dès 1701

l'étendue des pièces témoigne d'un appréciable résultat. Cependant bon nombre de facteurs viennent entraver ou retarder le parachèvement de l'unification ; à la fin du XVIII^{ème} siècle nous assistons à une recrudescence de la petite propriété. Jouissant d'un climat économique favorable, des artisans et des manouvriers achètent quelques lopins, et trouvant dans leur métier le salaire qui les fait vivre, ils ne sont nullement disposés à vendre. Nous remarquons également que la liquidation des biens nationaux a profité dans une certaine mesure aux pauvres des paroisses. Si un notaire et un limonadier se partagent en 1791 les possessions de la cure et de la fabrique de CHATEAUFORT, nous voyons dans un champier de cette même commune 21 parcelles de 42 ares distribuées à 21 particuliers et en 1809 le « chemin des Indigents » qui mène au lieu-dit rappellent le souvenir de ses partages.

Mais avec le XIX^{ème} siècle nous assistons à la ruine des derniers îlots de résistance, à la suite d'une nouvelle crise agricole. La petite propriété a continué de se morceler, et comme les produits de la terre se vendent mal, le horsin ne tient pas à conserver un capital qui ne fructifie plus. D'ailleurs son locataire que le nouveau malaise affaiblit abandonne la culture pour aller à la ville toucher un salaire élevé : force est donc au bailleur d'engager des pourparlers avec le gros fermier. Celui-ci exploite le lopin, puis finalement l'acquiert car il est devenu puissant : au cours de la récente prospérité des campagnes il a pu en effet se rendre maître de ses terres et maintenant il est capable de surmonter les difficultés passagères ; il peut se dispenser d'une main-d'œuvre trop chère en utilisant des machines et si la crise se prolonge trop, s'il est obligé de vendre encore une fois son domaine, le travail de remembrement aura tout de même été accompli.

Après 1918 nous remarquons une reprise du faire-valoir direct qui permet le nivellement des dernières irrégularités : les dévaluations monétaires ayant entraîné la hausse des produits du sol, l'exploitant enrichi achète son exploitation et c'est avec discernement qu'il effectue ces transactions ; il pratique également des échanges avec ses voisins et bientôt il possède quelque chose de cohérent. La complexité d'antan a disparu, le dessin agraire est simple et nous voyons par tous ces faits quels rôles jouent les différents facteurs économiques dans l'évolution d'une structure agraire.

Si la plaine a vu se réaliser d'importantes concentrations, la vallée au contraire, par le caractère même de son milieu, est restée profondément compartimentée. À BURES, en 1741, 21 arpents sont divisés ⁹⁹ en 55 lots. Et à GIF, le finage de DAMIETTE demeure aussi émietté qu'en 1809. Alors qu'à SAINT-AUBIN les 409

pièces sont réduites actuellement à 200, le terroir considéré passe de 61 parcelles à 67 dans le même espace de temps. Mais l'influence physique n'est pas seule ici à intervenir et nous devons voir dans ce morcellement intense l'expression d'une certaine économie. En effet, lorsque l'herbage domine nous remarquons les manifestations d'un certain remembrement : à CHATEAUFORT, Monsieur THIAULT a, depuis 1920, réuni 22 hectares en effectuant 30 achats différents et à VILLIERS nous avons décelé un processus analogue. Au contraire avec la pratique de la culture maraîchère qui se contente de superficies restreintes, la terre conserve sa physionomie compartimentée. Depuis que les parisiens ont envahi les fonds de vallées les paysans ont vu s'ouvrir un marché à l'écoulement de leurs produits et si CHEVREUSE et GIF conservent une structure agraire archaïque, c'est que tous deux détiennent des jardins ou des « marais ».

La création des lotissements a concouru à un résultat semblable. C'est ainsi qu'à l'emplacement du lotissement de Madrid à GIF, 1129 lots remplacent les 298 parcelles de 1809. Il a été nécessaire de remanier le cadastre et de refaire un nouveau numérotage tant le bouleversement a été important. Et sur le plateau de CRESSELY, tandis que les générations passées avaient à grand-peine réuni les lopins dispersés, les bâtisseurs de 1935 ont redécoupé le sol en parts minuscules de quelques ares.

Nous saisissons donc par ces faits l'instabilité d'une expression humaine telle que la structure agraire et nous concevons une fois de plus la nécessité de jeter un regard sur le passé pour définir l'état présent.

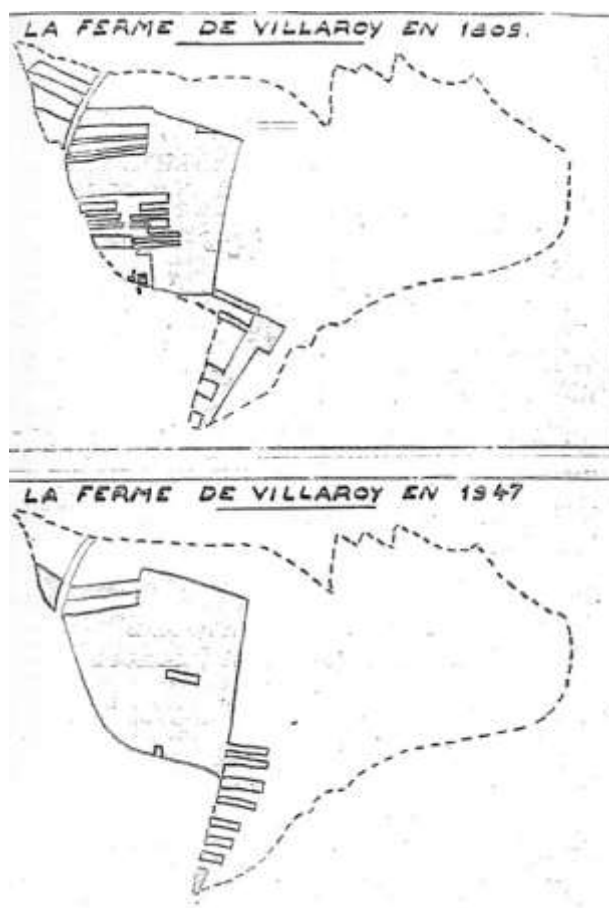
Grace à l'étude synthétique de cette évolution, nous avons pu également discerner des nuances que l'analyse de VILLIERS ne nous avait pas révélées. Nous sommes maintenant capables de parcourir l'ensemble de la région et de comprendre tout le sens des variétés de ce dessin parcellaire.

LES VARIETES DU DESSIN PARCELLAIRE

DE LA REGION D'ENTRE LIMOURS ET VERSAILLES

Si les plateaux et les vallées s'opposent totalement dans leur structure agraire, nous pouvons également déceler des nuances au sein de chacun de ces milieux. La concentration n'en est pas partout arrivée au même point, l'évolution n'a pas été partout exactement la même et les résultats obtenus présentent des différences assez sensibles pour être notées.

Dans la plaine, ces différences ne se lisent généralement pas dans la glèbe elle-même et il faut étudier le cadastre pour les saisir : c'est que sur toute l'étendue de ce vaste territoire la grosse exploitation impose aux paysages un dessin d'ensemble clair aux champs spacieux et massifs et aux chemins peu nombreux. Des blocs de 40 et 50 ha 100 sont divisés en lots plus étroits pour les commodités de



la culture et le fermier ayant loué aux petits propriétaires les quelques sillons qu'ils détiennent encore, il est impossible de reconnaître dans la physionomie des terroirs le morcellement qui figure sur le plan. Les parcelles allongées ont perdu par ce fait leur signification géographique et elles n'expriment plus que les limites

d'un bien-fond. Sur la commune de CHATEAUFORT l'émiettement est relativement intense entre les deux gros domaines de VILLAROY et de la Grange mais l'exploitation étant confiée à un seul cultivateur, la complexité n'apparaît pas sur le sol.

Contentons-nous donc d'analyser le cadastre. À VILLIERS nous avons remarqué une concentration très avancée, mais dans bien des endroits, les irrégularités sont encore nombreuses. À MAGNY, l'énorme rassemblement qui s'était effectué en 1819 n'a pas subsisté et dès 1829 il s'est brisé en deux. C'est que le jeu des successions atteint aussi bien les grandes propriétés que les petites et il faut inlassablement recommencer un travail que le temps détruit sans cesse. C'est ainsi qu'à CHATEAUFORT la ferme de la Grange reconstituée en 1730 a été démembrée au cours des années postérieures et il a fallu attendre 1871 pour voir Monsieur VALET réunir 200 hectares de terre.

Au hameau de VILLAROY le mouvement d'unification a été très lent : l'abbé LEBEUF y compte trois exploitations à la fin du XVIII^{ème} siècle, en 1809 Monsieur TOMPSON détient un ensemble mal groupé et actuellement, si les progrès sont notables, il subsiste toujours des enclaves à l'intérieur du domaine de Monsieur HEURTEBISE. À SAINT-AUBIN au contraire la concentration a été des plus vigoureuses et un quartier du terroir qui contenait 37 parcelles en 1809 en présente seulement deux aujourd'hui. Comment expliquer ces variétés ? Sans doute devons-nous faire appel ici à tout un complexe de facteurs dont font partie les initiatives humaines, le hasard des transactions, le jeu des héritages.

Dans la vallée, la physionomie de la structure agraire se révèle plus contrastée encore. Dans les terroirs qui s'adonnent à la prairie, une ébauche de simplification a été accomplie ; ce genre d'économie exige en effet une étendue relativement grande et des champs relativement spacieux ; à CHATEAUFORT par exemple, un gros effort a été tenté pour essayer de rassembler les terres en un seul bloc et de menus champs de fraises abandonnées ont donné lieu à des prés largement découpés. Cependant, le résultat est loin d'être parfait et les paysans doivent souvent se louer mutuellement des parcelles pour parer aux inconvénients de l'émiettement. Lorsque nous sommes en présence d'un faire-valoir indirect les besoins de l'exploitation ne sont pas toujours pleinement satisfaits et à GIF, LA FERME ROSE baille ses 20 hectares à plusieurs propriétaires. Ceux-ci ne ressentent pas en effet les nécessités du remembrement et sont moins pressés de l'effectuer. Certes il est probable qu'à la longue les exigences de l'économie agricole finiront par imposer leurs règles au dessin cadastral, mais comme dans

la plaine, il faudra de nombreuses années encore pour que la physionomie de la propriété atteigne la simplicité du paysage rural. Pourtant, là encore des exceptions sont à mentionner car à VILLIERS, Mademoiselle BIVER loue ses 53 hectares de prairies à deux fermiers différents. Ici, c'est l'exploitation qui est plus morcelée que la propriété et nous devons voir dans ce phénomène l'influence restrictive que les bâtiments exercent sur la réalisation d'importantes concentrations. ¹⁰¹ Le Moulin Neuf et le moulin des VASSAUX, trop éloignés l'un de l'autre, ne peuvent pas être accolés, et, à moins d'engloutir d'importants capitaux dans de nouvelles constructions, il est impossible de modifier un état qui paraît équilibré.

Ces nuances s'estompent légèrement dans les terroirs confiés à la culture maraîchère. Là, en effet, le paysan est généralement possesseur de son champ. L'économie nouvelle s'est parfaitement adaptée au cadre de l'ancienne structure agraire et c'est pourquoi le finage de DAMIETTE a conservé depuis un siècle et demi une physionomie à peu près identique. Une parcelle allongée est attachée à chacune des maisons qui se disséminent le long de la route et nous voyons dans cette disposition un aspect qui rappelle fort celui des terroirs en « arête de poisson ». À CHEVREUSE, un « marais » est également accroché à la demeure du maraîcher, et, en forme de lanière étroite, il descend lentement jusqu'à la rivière de l'YVETTE.

Nous saisissons, par ces faits, l'influence qu'une forme d'exploitation exerce sur le dessin agraire d'une région. Nous remarquons que l'étude chronologique effectuée ci-dessus ne donnait qu'une idée d'ensemble qu'il fallait préciser par ces quelques lignes. Une vue générale, par sa clarté même, est toujours une déformation de la réalité. C'est pourquoi il importe après coup de relever certaines nuances et d'insister sur la variété d'une expression humaine telle que la structure agraire.

Il nous reste à analyser un dernier aspect humain de cette région d'entre LIMOURS et VERSAILLES : c'est la vie rurale qui anime les cadres jusqu'alors considérés, et qui, elle aussi, se révèle extrêmement nuancée.

LA VIE ECONOMIQUE DE LA REGION D'ENTRE LIMOURS ET VERSAILLES

Bien que cette vie soit toujours restée profondément rurale, bien que les cultures pratiquées n'aient pas beaucoup changé au cours de l'histoire, l'économie de la région a cependant subi d'importantes transformations ; de tous temps les labours ont dominé dans la plaine ; de tous temps la prairie a été l'expression essentielle des fonds de vallée, mais il est indéniable qu'une évolution a eu lieu et c'est ce que nous allons tout d'abord étudier.

ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE RURALE

DE LA REGION D'ENTRE LIMOURS ET VERSAILLES

Cette évolution est trop lente pour que nous puissions percevoir des changements notables d'un siècle à l'autre. D'ailleurs la documentation historique étant trop pauvre nous ne pourrions pas toujours entrer dans les détails. Nous nous contenterons donc d'analyser la période qui a précédé la révolution agricole et celle qui lui a succédé.

PERIODE QUI PRECEDE LA REVOLUTION AGRICOLE DU XVIII^{ème} SIECLE

Faute de témoignages nous ne nous arrêterons pas sur les premières colonies agricoles des vallées. Nous savons seulement que les hommes primitifs sont attirés en ces endroits par la qualité légère des sols et par l'abondance des prairies. Le bétail dont la fumure est nécessaire au renouvellement de la terre trouve en effet dans ses bas-fonds humides la nourriture indispensable à son entretien et sans faire appel à des systèmes de contraintes collectives qui impliquent déjà

toute une organisation sociale, les cultivateurs ont à leur disposition l'espace nécessaire aux besoins de leurs troupeaux. Nous savons également qu'à l'aurore de notre histoire c'est le cheval qui est déjà utilisé : dans le nom de MARCOUSSIS d'origine gauloise ou celtique nous trouvons la racine du mot cheval dont l'élevage serait pratiqué d'une manière intensive dès cette époque lointaine, et les nombreux éperons découverts au cours des fouilles archéologiques nous révéleraient qu'au temps de l'occupation romaine la circulation s'effectuait à l'aide de cette monture. Cet élément du paysage rural qui existe encore de nos jours remonterait donc à des siècles et si certaines manifestations humaines évoluent sans cesse, d'autres au contraire sont douées d'une très grande stabilité.

Mais il faut attendre l'apparition des manuscrits pour percevoir l'économie de la région d'une façon plus complète. Partout ce sont les petites exploitations qui dominent, elles sont issues des concessions seigneuriales effectuées avant la guerre de Cent Ans et renouvelées après ¹⁰³ les désastres de l'invasion. Allant de quelques arpents à une cinquantaine, elles sont toutes cultivées en faire-valoir direct et tandis que les plus exiguës sont dotées d'une simple maison élémentaire, les plus grosses s'adjoignent une grange, une étable et une écurie. Au sud de la ferme de COURTABOEUF, le finage du Grand Vivier est confié au X^{ème} siècle à 20 ménages. À CHATEAUFORT, entre la rue des Orfèvres et le château du GAVOIS, c'est-à-dire sur une distance de 80 à 100mètres au moins quatre centres agricoles se dressent en 1500. L'un d'entre eux est assez riche puisqu'il est couvert de tuiles et qu'il détient un toit à porcs, un petit fournil sous le portail, des étables et une grange. Cette dernière dépendance indique le peu d'utilisation des meules dans ces régions trop pluvieuses, et pour ne pas perdre un épi de ces grains trop précieux on serre la récolte dans un endroit sec et on bat sur aire couverte.

En dehors de ces formes économiques exiguës aux parcelles souvent dispersées il existe quelques exploitations importantes de plusieurs centaines d'arpents aux terres relativement bien groupées. Ces exploitations possèdent de nombreuses dépendances rassemblées autour d'une cour spacieuse ; sur les larges pièces qu'elles détiennent elles peuvent envoyer paître un troupeau de moutons et les bergeries figurent au nombre des bâtiments. Nous apercevons également un colombier « à pied » qui se dresse au-dessus de la masse compacte des murs. C'est que nous sommes en présence de domaines seigneuriaux et, par là même, le faire-valoir direct a fait place au fermage. On parle de « la Grande Ferme » de CRESSELY que possède le seigneur de BULOYER ; on parle de la ferme de

GOUSSON louée en 1455 par l'abbaye bénédictine de GIF à un laboureur de SAINT-AUBIN. Il arrive même parfois que l'on mentionne une métairie comme en 1350 à NOISEMENT en un lieu aujourd'hui disparu de la commune d'Orsay. Est-ce un emploi abusif du mot ? Est-ce au contraire le sens que l'expression a de nos jours ? Nous ne saurions le dire et nous nous contenterons d'affirmer que si cette forme de bail a existé dans la région elle n'a cependant jamais été très usitée et c'est une redevance fixe que le propriétaire réclame généralement à son locataire. Ces gros fermiers n'ont pas assez des bras de leur propre famille pour mettre en valeur les vastes étendues qu'ils occupent ; ils font appel à la main-d'œuvre étrangère et dès avant la guerre de Cent Ans ils louent des ouvriers sur la place de GOMETZ et tout un peuple du Nord et de la Bretagne vient chaque année aider à la moisson.

Ce moment de l'année est en effet la période de pointe pour l'ensemble de la région car les céréales constituent depuis toujours l'essentiel de l'économie rurale : en 754 l'abbé IRMINON nous parle de 287 bonniers de terre situés à PALAISEAU et producteurs de 1300 muids de froment ; et nous savons que les paiements de rente, de dîme ou de champarts s'effectuent la plupart du temps en « jarbes ». De quoi sont faits ses jarbes ? Les titres ne nous renseignent qu'en partie à ce sujet car au terme précis d'avoine ils ajoutent trop souvent l'expression vague de « bled ». Or ce bled représente pour le paysan la matière première avec laquelle il pétrit sa miche, mais cette miche n'est pas forcément issue de la farine de froment ; méteil et seigle sont fréquemment utilisés et nous comptons comme exceptionnels les documents qui indiquent la catégorie du bled cultivé. Sans doute supposons-nous que dans ses riches limons la qualité supérieure a connu la préférence, mais un bail à loyer relatif à VILLIERS emploie le mot de méteil et si certains contrats insistent sur la livraison de la meilleure de toutes les céréales panifiable, c'est que l'on trouve des espèces moins appréciées. ¹⁰⁴ D'ailleurs la culture du seigle n'est pas tellement dédaignée à l'époque ; ne fournit-elle pas une paille longue, indispensable aux liens des bottes, aux toitures de chaume et aux palissades des jardins ? Le seigneur réclame toujours dans ses redevances un bon lot de « feurres ».

À côté du bled nous décelons quelques champs d'orge dont la farine s'en va remplir le pétrin du boulanger aux heures pénibles des disettes. Mais c'est surtout l'avoine qui mérite une attention particulière par l'étendue considérable qu'elle occupe. Peu exigeante, disposant d'un enracinement ramifié lui permettant d'extraire du sol les moindres ressources assimilables elle se contente des terrains

épuisés par la végétation d'un froment ou de méteil. Elle détient donc la seconde sole du système triennal pratiqué dans cette région depuis une époque fort lointaine et en 1250 elle alimente une partie des rentes que l'abbaye de SAINTE-GENEVIEVE lève tout près de SAINT FORGET. Au XVI^{ème} siècle nous la retrouvons aux granges de PORT-ROYAL où elle s'étend sur 32 % de la surface totale et à CRESSELY le seigneur du fief de la Chapelle des Boisseaux touche en 1690 plusieurs setiers de ces mêmes grains.

Voici donc les deux principales productions de bled et d'avoine qui animent la rotation d'un assolement connu bien avant la guerre de Cent Ans. Mais cet assolement est-il lié à la coutume d'une contrainte collective. Ne subit-t-il pas des dérogations ? Selon Monsieur TULIPPE il y aurait eu à l'origine un régime obligatoire. Lorsque la population s'était accrue on avait dû restreindre de plus en plus la durée de la jachère et cette nouvelle organisation, soumise à une règle fixe, avait été imposée par le seigneur à la masse serve qui, une fois affranchie, avait conservé les usages communautaires. Nous ne saurions émettre aucun jugement à ce sujet, mais nous constatons qu'à une époque plus récente c'est un caractère foncièrement individualiste qui semble imprégner cette région et si nous admettons la thèse exposée ci-dessus nous devons alors imaginer une profonde évolution dans les habitudes de collectivités rurales entre l'occupation primitive du sol et les périodes postérieures. Vers le XVI^{ème} siècle donc, chacun paraît maître chez soi et, c'est une entière liberté qui semble présider à la rotation des assolements. Tandis que le morcellement s'accroît, nous voyons en effet les chemins se multiplier ; et à l'heure des grandes concentrations du XVII^{ème} siècle nous constatons le phénomène inverse. Or, cette instabilité du réseau routier s'oppose à toute idée de contrainte collective dont l'expression essentielle est l'existence de trois grandes artères limitant les trois blocs de bled, d'avoine et de jachères. À MAGNY le processus est très net et s'il faut tenir compte également de la relation qui unit la densité du nombre de lieux habités et celle des voies de circulation, nous remarquons cependant que certains sentiers nouveaux n'ont qu'un seul but : celui de desservir des parcelles et non celui de rattacher deux écarts déjà en liaison. Les pièces contiguës ne sont donc pas synchronisées dans le rythme des cultures et la bigarrure du paysage n'en est que plus nette.

Mais comment les paysans s'organisent-ils pour faire paître leurs troupeaux sans causer de dégâts au bien d'autrui ?

Les vallées pénètrent profondément à l'intérieur de ces plateaux et chaque paroisse occupe une partie de ses bas-fonds humides où l'herbe abonde. Il n'y a pas

un cultivateur de la plaine qui ne détienne sont pré de fauche indispensable à l'entretien de ses animaux : la maison isolée de BROISSY possède au XVI^{ème} siècle 11 arpents autour d'elle et 20 dans la vallée de MILON et l'abbaye de GIF exploite en 1669 ¹⁰⁵ un domaine constitué de terres, de prés et de bois. La prairie est nécessaire, elle est fort recherchée et elle vaut bon prix : en 1570 elle monte à BURES à 120 livres l'arpent tandis que la même unité de labour est évaluée 60 livres.

Le bétail de cette région ne fait donc pas partie intégrante de la dernière sole de repos, il vit sur une annexe et ce n'est qu'après la moisson qu'il s'en vient animer la surface des plateaux. À ce moment de l'année nous voyons s'esquisser un certain esprit collectiviste : le laboureur n'est plus maître de son champ et si les usages communautaires ne président pas à la rotation des cultures, la vaine pâture est au contraire à l'honneur. Le droit de pacage dont nous parle l'abbé IRMINOM en 754, à propos de PALAISEAU se retrouve bien des siècles plus tard. Une fois les gerbes rentrées, il n'est plus question certes, de craindre un ravage dans les récoltes du voisin, mais sur une parcelle trop étroite dont la forme est liée à l'utilisation de la charrue, et il est rigoureusement impossible de ne pas empiéter sur les limites des pièces contiguës. D'ailleurs pourquoi interdire l'accès de son domaine à la dent des troupeaux quand ceux-ci apportent la fumure si précieuse au renouvellement de la terre ? L'individualisme si foncièrement ancrée dans les cœurs pour certains travaux, s'estompe pendant quelques semaines lorsque le paysage est tapissé de chaumes dorés.

Mais quels sont les éléments qui constituent ses troupeaux ? Les moutons sont fort nombreux : en 1577 il y en a 80 à la ferme de GOUSSON et en 1784 Monsieur TULIPPE en compte 2100 sur l'étendue de la paroisse de MAGNY. Ces animaux sont en effet peu exigeants et outre la laine si précieuse de leur toison ils fournissent un fumier de qualité excellente très appréciée des paysans. À côté de la masse ovine nous distinguons des bovins qui grâce à leur laitage forment l'essentiel du bétail de la petite exploitation ; sans doute ces dernières possèdent-elles aussi un contingent de plusieurs porcs dont le lard représente pour les gens de l'époque la base de la nourriture carnée, mais il est peu probable que l'on envoie ces espèces chercher leur pitance dans les chaumes. Jadis il y avait des forêts immenses remplies de glands et en 800 avant l'âge des grands défrichements, l'abbaye de SAINT-GERMAIN-DES-PRES tenait à la CELLE « un bois de cinq lieux de

circuit pouvant engraisser 1000 porcs ». Maintenant l'animal est relégué dans son réduit et il vit de ce que lui apportent ses maîtres.

Toutes ces exploitations que nous venons d'étudier dans la branche essentielle de leur économie sont loin d'être spécialisées. Elles vivent sur elle-même et essaie de produire le maximum des denrées indispensables. Dans les offrandes que les pèlerins adressent aux religieuses de GIF, figure des écheveaux de fil. Nous en concluons que le lin est cultivé dans la région. Nous savons également que les arbres fruitiers abondent et que la vigne se taille de larges espaces sur les coteaux ensoleillés des sables de FONTAINEBLEAU. Autrefois elle a même connu un éclat remarquable puisqu'une charte de 862 mentionne à SENLISSE un vignoble considérable tandis qu'à CHEVREUSE, les beaux ceps de la Roustie ne reparaissent pas après la guerre de Cent Ans. Pourtant si la culture a reculé depuis ces temps lointains, si la profession de vigneron se raréfie à BURES, dès XVI^{ème} siècle, la plante est encore à l'honneur et la piquette qu'elle fournit aux dires de l'abbé LEBEUF est encore appréciée des palais villageois. ¹⁰⁶ Voici donc comment se présente l'économie rurale de la région à la veille de la révolution agricole. Quelle est cette révolution ? Et comment s'est-elle manifestée ? C'est ce que nous allons étudier maintenant.

TRANSFORMATIONS DE L'ECONOMIE RURALE DU XVIII^{ème} SIECLE A NOS JOURS

La révolution agricole n'est pas en réalité un brusque bouleversement mais un mouvement traînant qui s'est effectué sur de nombreuses années. Les anciennes habitudes se sont peu à peu estompées et ce n'est qu'à la longue que les procédés nouveaux se sont imposés à l'économie rurale. D'ailleurs les transformations ont été facilitées par les grandes concentrations agraires qui ont permis la formation d'exploitations importantes ayant à leur tête des personnes éclairées et puissantes.

De riches capitalistes ayant accaparé les lopins mis en vente par la masse paysanne ruinée ont finalement pu constituer des domaines imposants. Ils ont ramassé les maisons élémentaires en une même unité agricole, ils ont reconstruit des bâtiments et la grande ferme nouvellement formée a été confiée pour quelques années seulement à un paysan contraint d'exécuter certaines prescriptions. Il faut tout d'abord remédier à la mauvaise tenue des parcelles et à MAGNY


comme à VILLIERS on exige la régularité dans la rotation des assolements. Les petits manants refoulés sur des tenures trop exigües, acculés à la misère avait en effet épuisé la terre en faisant revenir trop souvent la période productive. Le propriétaire interdit ces procédés irrationnels ; ils recommandent les fumures et dès 1714 il conseille de ne pas négliger les amendements dans ses terres trop « battantes ». Lentement le pli se prend et bientôt c'est le fermier lui-même qui est à la tête du mouvement. Lui aussi veut secouer la vieille routine, lui aussi veut se libérer de la vaine pâture qu'il ne peut plus tolérer maintenant que son exploitation est vaste et que ces pièces sont spacieuses. Il veut vivre chez lui sans souffrir les allées et venues du bétail de la minorité paysanne. Il ferme l'accès de son champ mais les pauvres lui résistent d'autant plus vigoureusement qu'ils ne disposent d'aucun « communaux ». Sans doute les habitants de CHATEAUFORT prétendent-ils qu'en 1699 le champ de « la justice » à « été de tout temps une pâture commune pour leurs bestiaux » mais le fait est exceptionnel et c'est sur la propriété de l'un et de l'autre que les troupeaux de chacun s'en vont vaquer dans la plaine. Des intérêts différents s'affrontent donc désormais et la masse des journaliers qui composent les 6/10 de la population de CHATEAUFORT en 1589, la multitude des laboureurs relégués sur des lopins trop exigus s'oppose de toutes leurs forces aux vellétés individualistes des riches cultivateurs. Cependant le puissant terrien finit par l'emporter et avec le XIX^{ème} siècle et la ruine des dernières fermes traditionnelles nous voyons s'éteindre complètement une coutume foncièrement ancrée dans les cœurs.

Nous ne retrouvons pas le même acharnement dans le désir de remplacer la jachère par des fourrages artificiels. Ces derniers occupent 27 arpents à Manille en 1784 et seulement 66 en 1929. C'est que les paroisses sont restées fidèles à l'économie céréalière parfaitement adaptée à ces sols limoneux. Que l'on donne aux légumineuses des 107 espaces trop considérables et la production de froment s'en trouvera diminuée. La période végétative d'une luzerne ou d'un sainfoin ne s'étend-t-elle pas sur un minimum de trois ans ? D'ailleurs pour supprimer entièrement la jachère ne faut-il pas user abondamment d'engrais ? Et à l'époque ces derniers produits ne sont pas très courants. Les progrès sont donc à peine sensibles en cette fin du XVIII^{ème} siècle et le terme de la révolution est particulièrement abusif pour la région considérée.

Il faut attendre le XIX^{ème} siècle pour voir se réaliser d'importantes améliorations. À MAGNY, en 1837, la sole improductive est réduite à cent hectares et toute une gamme de cultures nouvelles vient se glisser dans la rotation triennale :

CHATEAUFORT est en 1884 un gros producteur de haricots chevriers ; la pomme de terre s'est également taillée une large place et si les prairies artificielles n'ont pris qu'une médiocre extension, la betterave industrielle s'est au contraire installée sur de vastes espaces. Ne ménageant ni l'azote, ni les scories, ni les chlorures de potasse nécessaires à la plante, les riches fermiers n'hésitent pas non plus à monter des distilleries. Nous en comptons deux à TRAPPES, une à SAINT-AUBIN, une à ORSIGNY, une autre à GUYANCOURT une autre encore à COURTABŒUF. Comme à VILLIERS, des Belges viennent chaque année effectuer la totalité des travaux, et des bœufs de la Loire Inférieure ont remplacé l'attelage de chevaux. Tout un faciès rural nouveau est né de la suppression de la jachère et de l'introduction d'une espèce étrangère au pays et une expression que n'avaient jamais connue nos campagnes s'est brusquement dessinée. Ce n'est plus un colombier qui se dresse au-dessus de la masse compacte des bâtiments, mais une haute cheminée fumante. Ce n'est plus un charretier, mais un bouvier que le patron emploie et au harnais et au fouet se sont substitués le joug et l'aiguillon.

Mais nous nous demandons si ces transformations seront durables car actuellement nous notons les symptômes d'une profonde régression ? Dans bien des endroits on a préféré en revenir au cheval dont la traction est plus rapide, la fragilité moindre et le renouvellement plus espacé. Au début du XX^{ème} siècle bien des distilleries ont été également fermées. À ORSIGNY, à SAINT-AUBIN et à GUYANCOURT l'usine ne s'ouvre plus depuis longtemps et ce n'est pas dans les perturbations des prix de la dernière guerre qu'il faut chercher la cause de cette extinction. Nous ne devons pas oublier que nous sommes auprès d'une gigantesque agglomération grosse consommatrice de produits lactés et carnés. Or pour répondre à cette demande la région a vu s'accroître depuis ces dernières décades le contingent du cheptel bovin. L'élevage pratiqué d'une manière intensive, caractérisée par de longues périodes de stabilisation, absorbe une quantité considérable de betteraves fourragères. Les fermiers se tournent alors vers cette culture qui fournit par ailleurs de bons rendements et qui est beaucoup moins exigeante que l'espèce sucrière en apport d'engrais. Il semble donc que « l'âge » de la betterave industrielle soit pour un temps révolu et si le XIX^{ème} siècle a révolutionné les fondements traditionnels de l'économie rurale, s'il a vu la suppression complète de la jachère, il a également connu des poussées éphémères consécutives à l'introduction de plantes nouvelles.

C'est qu'au niveau de la petite exploitation nous retrouvons en effet le même phénomène. La fraise a envahi les coteaux ensoleillés  des sables de

FONTAINEBLEAU et fait suite au dernier lopin de vigne qui en 1787 occupait encore 10 arpents sur l'étendue de la paroisse de CHATEAUFORT. Mais son éclat s'est vite terni et au bout de quelques décades elle a disparu à jamais. Les salaires élevés de la ville ont entraîné la hausse du prix de la main-d'œuvre des campagnes et le petit paysan, incapable de payer le personnel indispensable à la bonne marche de son exploitation, s'est vu contraint d'abandonner la terre. D'ailleurs celle-ci est vidée des derniers aliments que la plante exige pour sa croissance : cette monoculture l'a trop épuisée et maintenant elle ne peut plus produire. Les anciens centres agricoles grouillant de vie au moment de la cueille sont morts les uns après les autres ; le rythme saisonnier des Bretonnes a cessé et c'est à l'état de vestige qu'il se poursuit encore aux environs de BIEVRE. Madame LECOQ continue par tradition de récolter quelques paniers de fraises qu'elle s'en va vendre au marché de VERSAILLES ; deux fois par semaine elle prend l'autobus qui dessert la région, car elle n'a plus depuis longtemps l'attelage qui chaque soir se mêlait au flot des carrioles surchargées de fruits mûrs. Toute une animation, tout un genre de vie a sombré, et comme à VILLIERS, les pentes ensoleillées sont de nouveau abandonnées aux friches. Un élevage de poules essaie cependant d'utiliser ces versants bien égouttés et les taches blanches des volailles ont remplacé les semis de fraises rouges ; mais la tentative est bien timide et nous nous demandons si cette économie délicate et concurrencée par les méthodes rustiques des fermes pourra un jour prendre quelque extension il faudrait supposer pour cela que le cultivateur de la plaine supprime son poulailler, mais pourquoi se priverait-il de ce menu bénéfice quand les animaux trouvent eux-mêmes leur nourriture dans les champs et dans les granges ? Et si Monsieur Vandame à l'intention à VILLIERS de se spécialiser dans le canard kaki que l'humidité n'incommode pas, bien de ses confrères poursuivent le sillage traditionnel et Monsieur DELALANDE à GOMBERVILLE possède des locaux modernes pouvant contenir 500 poules. Nous voyons donc que les coteaux n'ont pas retrouvé une utilisation adéquate et heureuse depuis la disparition de la vigne. Le règne de la fraise n'a été que de courte durée et l'essai contemporains basé sur la volaille paraît chancelant. L'avenir verra peut-être l'installation d'une culture stable sur ses terroirs légers tant appréciés des premiers hommes.

Nous venons d'étudier les transformations importantes qui se sont effectuées dans la région au cours de ces longues années.

La petite exploitation traditionnelle a fini par succomber malgré le dernier sursaut de vie que la culture de la fraise lui avait donnée ; la grosse ferme est maintenant

seule maîtresse ; elle n'est plus gênée par la vaine pâture, elle ne connaît plus la jachère et si la betterave industrielle est en régression, d'autres espèces sont venues occuper la sole jadis improductive. Le bouleversement est donc profond et si le terme de révolution est abusif lorsque nous considérons la marche du mouvement il est au contraire très juste lorsque nous comparons l'économie présente à celle du passé.

Ce sont les différentes expressions de cette économie nouvelle que nous allons étudier maintenant.

109 LES VARIETES DE L'ÉCONOMIE RURALE

DE LA REGION D'ENTRE LIMOURS ET VERSAILLES

Nous devons à ce propos faire une distinction entre les deux terroirs différents des vallées et des plateaux ; les caractères du milieu physique imposent en effet dans le premier des formes d'exploitation plus étriquées et moins modernes que dans le second. Des petites cultures archaïques ont même réussi à se maintenir dans quelques recoins délaissés par les riches terriens. Ces derniers se partagent la couverture limoneuse que les drainages ont partout aérée et que les chaulages fortifient dans sa structure. Ils détiennent des lambeaux de ce loess qui, aux dires de certains, donne des rendements meilleurs qu'en BEAUCE depuis la suppression de l'excès d'humidité. Une physionomie plantureuse se dégage de la plaine où la glèbe est grasse et où les blés mûrissent, une expression heureuse s'oppose à la pauvreté irrémédiable des bas-fonds. Étudions tout d'abord les grosses fermes « d'en haut ».

Ces centres agricoles puissants mettent tous en valeur des superficies de plus de 100 ha. Leurs pièces sont vastes et bien groupées. Leur patron est un chef d'entreprise hardi et éclairé : fermier, propriétaire, ou « propriétaire fermier », tous ces paysans sont à la tête d'un ensemble complexe aux rouages multiples et c'est en surveillant et en organisant qu'ils font marcher leurs « affaires ». Ils dirigent de nombreux ouvriers et ils sont dotés d'un matériel imposant ; pendant la guerre de 1914 – 1918, la pénurie momentanée de la main-d'œuvre les a incités à se munir de machines ; ils ont acheté des tracteurs, des batteuses, des

moissonneuses, des herse, des semoirs, et à la démobilisation, ils ont conservé cet acquis, tandis que la population rurale en chômage fuyait vers la ville.

Enrichis par la hausse des produits agricoles, ces terriens ont également fait creuser des puits pour avoir l'eau à leur portée ; ils ont fait installer la force électrique pour alimenter leurs moteurs, leur cuisinière, leur frigidaire. Ils ont adjoint à leurs bâtiments des hangars neufs couverts de tuiles ou de zinc. Maintenant ils font figure de bourgeois aisés et ils s'opposent à la masse des journaliers attachés à leurs terres et de situation sinon misérable du moins fort simple.

Mais cet ensemble de caractères communs à la totalité des fermes de nos plateaux ne supprime pas les nuances infinies qui donnent à chacune de ces unités agricoles sa physionomie originale, et c'est d'abord dans le but de l'exploitation que nous trouvons une première cause de diversité. À TOUSSUS et à VILLIERS nous sommes en présence de type classique. Les trois soles se succèdent avec la plus grande régularité. Le blé reste la céréale dominante ; les variétés d'hiver donnent les meilleurs résultats et elles fournissent un rendement moyen de 25 quintaux à l'hectare. Le Vilmorin, le Picard ou le Beauceron sont semées à partir du 15 octobre, et, s'ils viennent après une luzerne on leur apporte une forte quantité d'engrais phosphatés afin qu'ils ne versent pas. Au printemps, on les roule et on les herse et dès que les épis sont mûrs la moissonneuse lieuse se répand dans la plaine. Après le blé, l'avoine demeure une importante culture car les chevaux ¹¹⁰ en font encore une grosse consommation. Malgré la technique moderne, les cultivateurs conservent en effet cette traction animale qui, grâce à sa souplesse, peut travailler dans les terrains collants détremés par la pluie. Quant à la dernière sole, elle est occupée à VILLIERS par la betterave sucrière tandis qu'à TOUSSUS ce sont les fourrages qui la constituent. Mais ces nuances sont minimes à côté de celle que nous entrevoyons à propos de certaines exploitations. À SAINT-AUBIN par exemple, Monsieur MANIN pratique un assolement biennal basé sur le blé et la jachère. Pour réduire la main-d'œuvre à sa plus simple expression, il a supprimé la betterave qui jadis avait connu un si bel éclat et il n'a conservé à son service qu'une seule famille issue d'ailleurs du flux belge saisonnier. Disposant d'un matériel mécanique ultra-moderne qui bat dans le champ les épis venant d'être coupés, il parvient également à se dispenser de l'énergie animale, et comme il n'a plus besoin d'avoine, il peut faire revenir plus souvent la sole si appréciée du froment. Mais du fait du retour de la jachère, un certain archaïsme côtoie la technique la plus évoluée. Une économie traditionnelle, contre laquelle avaient lutté plusieurs générations, est reparue, et tandis que l'on prodigue à la

terre une quantité abondante d'engrais, tandis que les rendements s'élèvent, des champs restent là, improductifs.

Faut-il voir dans ce cas isolé les premiers témoignages d'une réadaptation de vieille coutume à l'ambiance actuelle ? Sans doute avons-nous affaire à un exemple exceptionnel, mais il est reconnu que la terre, astreinte à un travail continu finit un jour ou l'autre par s'épuiser malgré les soutiens nutritifs qui lui sont apportés chaque année et les tendances nouvelles réservent au bout d'un certain nombre de décades un temps de repos au sol trop usé.

À cette variété originale de SAINT-AUBIN nous pouvons ajouter bien d'autres exemples qui s'opposent au type classique de VILLIERS et de TOUSSUS. C'est ainsi qu'au hameau de ROMAINVILLE nous trouvons chez Monsieur DELAFOND toute une branche de l'économie réservée à la grosse culture maraîchère : haricots, pois, choux, carottes et salades occupent une superficie égale à celle de l'avoine et succèdent à cette dernière céréale dans la rotation de l'assolement. Ces denrées périssables s'écoulent facilement sur le marché de VERSAILLES et elles ont tendance à prendre de l'extension. A SACLAY elle constitue même l'essentiel de l'exploitation de Monsieur CARTAULT qui plusieurs fois par semaine sans va vendre à Paris sa récolte de légumes ; une partie du terroir de cette dernière commune se voit en effet privée de sa couverture limoneuse, et sur ces emplacements défavorisés, des espèces exigeantes telles que la betterave ou le froment donneraient de médiocres résultats. D'ailleurs, si les travaux de maraîchage sont pénibles, les bénéfices par contre fort appréciables, et les paysans n'ont nullement l'intention d'abandonner ce genre de culture.

Tandis qu'à SACLAY la production intensive des primeurs a refoulé les céréales sur des espaces restreints, à MAGNY c'est l'élevage qui est devenu le but primordial de certaines grosses fermes du plateau. À BROUESSY 60 bovins de race hollandaise, tous inscrits au « Herd Book » fournissent un lait et une viande de qualité. Les bâtiments sont situés dans les prairies du fond de la vallée et celle du rebord du plateau, et toutes les terres labourables, évaluées à 75 hectares sur un total de 175, répondent essentiellement aux besoins alimentaires des animaux. Nous comptons 35 hectares de fourrages, 6 hectares de 111 betteraves et seulement 12 hectares de blé. Pourquoi s'est-on spécialisé dans cette branche nouvelle ? Est-ce pour économiser une main-d'œuvre rare et onéreuse ? C'est en réalité dans la nature du terrain qu'il faut rechercher la cause de cette évolution. L'endroit étant dépourvu de loess une société anonyme a essayé au début du siècle de transformer le labour en prairie, mais elle a échoué, et en 1927 un Suisse

connaissant les pratiques de l'élevage a repris la question ; après quelques années de lutte, la tentative s'est avérée rentable bien que les prés n'aient pas la qualité des herbages normands, et, grâce à la formation de bêtes racées, le fermier ajoute à ces transactions laitières la vente de spécimens de valeurs aptes à la reproduction.

A GOMBERVILLE la cause des transformations économiques n'est pas liée au caractère du milieu physique mais au déséquilibre des bâtiments par rapport à l'étendue de l'exploitation. La propriété de Monsieur DELALANDE qui s'étend actuellement sur 47 hectares avait jadis rassemblé 204 hectares; mais une société de lotisseurs s'étant rendue maîtresse de la totalité du domaine et ayant aliéné une bonne partie des terres, la ferme s'est trouvée du même coup réduite à une superficie irrationnelle, et pour utiliser les nombreux locaux devenus trop importants, le nouveau propriétaire a entrepris l'élevage des porcelets. Il possède 100 truies de race danoise ; il fait venir des verrats du pays d'origine et sur les parcelles qu'il détient encore il produit la nourriture indispensable à l'entretien de ces animaux. Il abandonne la culture du blé, étrangère aux buts de son exploitation ; il fait revenir trois fois de suite à la même place l'orge, qui à elle seule occupe la moitié de la superficie totale. L'assolement triennal a disparu et c'est une économie nouvelle qui anime désormais l'ancienne ferme des dames de SAINT-CYR.

Nous venons de voir combien les centres agricoles de nos plateaux pouvaient différer par les genres variés de leurs productions. Il est un autre élément de diversité qu'il nous faut considérer maintenant : c'est le caractère de la masse ouvrière attachée à chacune de ses exploitations. À VILLIERS nous avons remarqué un pourcentage important d'étrangers et principalement de Polonais. L'exode vers les usines citadines avait pris un rythme accéléré et après un chômage momentané les campagnes s'étaient vues au contraire vidées de leur potentiel humain. Des immigrants de l'Europe centrale étaient alors venus combler ce trop grand déficit. Mais certains endroits n'ont pas connu ces bouleversements de main-d'œuvre. À TOUSSUS, les 40 journaliers logés dans les maisons du patron sont nés dans le village et certains d'entre eux travaillent à la ferme depuis une vingtaine d'années. Ils vivent en parfaite intelligence avec leur maître et si un profond niveau de vie sépare ces deux classes sociales, nous ne percevons aucune manifestation d'hostilité. C'est la même ambiance qui règne chez Monsieur DELALANDE à GOMBERVILLE. Sur les trois ménages employés, deux sont au service du cultivateur depuis 14 ans. Ils sont logés à proximité des bâtiments d'exploitation dans des habitations confortables construites à leur intention. Leur demeure claire et

coquette s'oppose au vieux logis sombre et incommode dont disposent les Polonais de VILLIERS. Nous notons ici un effort sensible pour améliorer le sort de la masse ouvrière que les grandes concentrations agraires avaient privé de son coin de terre. En retour le fermier apprécie la qualité de son personnel stable et sérieux. Il essaye même d'intéresser le ¹¹² premier commis en lui abandonnant un pourcentage des bénéfices ; et de cette façon le prolétaire n'exécute plus par force le travail imposé, il fait partie intégrante de l'exploitation, il s'y donne entièrement et si nous voyons dans ces grands domaines la reconstitution des « villa » ce n'est plus une multitude serve qui lui est attachée par la contrainte, mais un ensemble d'employés dont l'installation est librement consentie.

À propos de main-d'œuvre comme à propos des productions, chacune de ces grosses fermes des plateaux présente donc une expression originale et un rythme de vie qui lui est propre. Cette variété, nous la retrouvons au niveau des vallées dans les multiples exploitations qui se partagent la mise en valeur des terroirs.

Dans ses profonds sillons étriqués et souvent pauvres, la petite culture domine encore. Les parcelles sont exigües et souvent dispersées, l'outillage est réduit. Le patron travaille aussi péniblement que son personnel et il n'offre pas l'aspect d'un bourgeois aisé. Pourtant bien des distinctions sont à faire dans la multitude des fermes de la vallée ; et nous devons considérer plusieurs types depuis la forme archaïque héritée d'un lointain passé, jusqu'à une expression relativement moderne issue d'un effort remarquable de réadaptation aux conditions économiques, sociales et techniques des temps présents.

La petite culture traditionnelle a en effet subsisté sur certains versants impropres à la prairie par la sécheresse de leurs sables. À CHATEAUFORT, 9 hectares 16 de ces pentes caillouteuses et compartimentées dans la qualité de leurs sol fournissent encore du blé, de l'avoine, de la betterave, des pommes de terre et des haricots. Le paysan a du mal à vivre car les rendements qu'il obtient sont souvent maigres et les pluies entraînent trop fréquemment ces semences au pied des co-teaux. Il lutte désespérément ; il se contente d'une habitation très modeste et comme il n'a pas les moyens de s'offrir le luxe d'un ouvrier, il travaille seul avec une ténacité que rien ne rebute. Pourquoi n'essaie-t-il pas de produire des primeurs qui réussiraient à merveille sur ses terrains bien égouttés ? C'est que l'on ne trouve plus personne pour effectuer les travaux trop pénibles et si l'on désire se faire maraîcher, il faut se retirer sur une toute petite superficie que l'on pourra cultiver soi-même. Or ici l'exploitation est trop conséquente et le paysan ne veut pas se séparer d'une parcelle de son domaine. Par ailleurs, comme les terres ont

été peu à peu refoulées dans les régions les plus reculées du terroir, les bâtiments agricoles sont trop éloignés de leurs champs, et il n'est pas possible de pratiquer avec fruit cette économie délicate lorsque les lopinsensemencés ne tiennent pas à l'habitation. Cette forme archaïque est donc périmée et elle est vouée à mourir. Mais nous remarquons cependant avec quelle ténacité la petite paysannerie s'accroche aux derniers lambeaux de terre qu'elle détient encore. Malgré les siècles les vestiges d'une société jadis florissante se rencontrent de ci de là et par ces fêtes nous décelons la vitalité extraordinaire de ce petit monde terrien.

À CHEVREUSE et à GIF la culture maraîchère de quelques hectares paraît au contraire en parfait équilibre avec l'ambiance actuelle et rien ne fait pressentir son extinction prochaine. À CHEVREUSE des pensées et des pâquerettes fleurissent dans le « marais » et à la carotte d'autrefois que la concurrence du midi a fait disparaître, ont succédé des salades de toute espèce. Un camionneur de Paris s'en vient ramasser la récolte ¹¹³ soigneusement disposée dans des « clayettes » et si ce n'est pas la grande richesse à la maison, ce n'est pas non plus la misère.

Tandis qu'à DAMPIERRE on pratique dans des serres une délicate culture de fleurs, à GIF c'est une économie plus rustique et plus simple que nous trouvons chez les paysans de DAMIETTE, de la CROIX DE FER et de la GOURDILLERIE. Des légumes de toutes sortes s'en vont chaque jour alimenter les halles de la capitale et dans le marché local ils trouvent également à s'écouler. Parfois une note traditionnelle accompagne cette économie nouvelle : on conserve une ou deux vaches dans l'ancienne étable ; on a un porc et des volailles. A CHAMORT, on continue même de récolter quelques céréales sur les parcelles impropres à la production des primeurs et une expression de jadis côtoie les procédés les plus modernes.

À ce genre d'économie liée à la proximité d'une grosse agglomération, s'oppose un type d'exploitation plus étendue en rapport avec l'élevage des bovins. Les moutons qui, par manque de bergers disparaissent des fermes des plateaux, ne saurait être utilisés ici en raison de la trop grande humidité des herbages et ce sont les vaches normandes et hollandaises qui paissent dans les vertes prairies. Les troupeaux de chacune de ces unités agricoles sont constitués d'une vingtaine de bêtes que l'on rentre le soir à l'étable à cause de la fraîcheur des nuits et de l'existence de brouillard glacé. L'hiver est marqué par une longue période de stagnation où l'on prodigue à l'animal le foin, les tourteaux et les betteraves qui lui sont nécessaires. On a l'eau à portée de la main, et grâce à cet avantage les laiteries et les locaux réservés aux bovins peuvent être bien tenus ; lentement le

modernisme a pénétré dans ces fermes des vallées ; on a des moteurs actionnés par la force électrique, on dispose d'un frigidaire, et même d'une automobile et d'une remorque. Mais le caractère scientifique que nous avons décelé à BROUESSY ou à GOMBERVILLE n'est jamais atteint dans ces endroits trop pauvres. On n'a pas les moyens de faire venir des reproducteurs de race pure et les sangs sont un peu mêlés. On ne dispose pas de capitaux suffisants pour construire des bâtiments modernes et malgré tous les efforts, l'économie des vallées conserve, par rapport aux exploitations de la plaine, une certaine expression d'archaïsme.

Cette étude consacrée à la physionomie actuelle de la vie rurale sur l'étendue de la REGION d'ENTRE LIMOURS et VERSAILLES nous a révélé des nuances infinies. Pour répondre aux variétés du milieu physique, à l'influence d'une grosse agglomération, à la tradition plongeant ses racines dans un lointain passé, les formes économiques présentent les aspects les plus multiples. L'évolution que nous avons retracée ci-dessus ne s'est pas effectuée partout de la même façon et suivant les endroits et les conditions qui lui étaient offertes, elle a finalement abouti à toute une gamme de types différents.

Nous saisissons donc, grâce au dernier chapitre, la physionomie d'ensemble du vaste territoire considéré et après avoir ébauché les caractères essentiels de l'habitat et de la structure agraire, nous avons décelé les nuances de la vie rurale qui anime les cadres tout d'abord décrits.

114 **CONCLUSION**

Après l'analyse approfondie d'un exemple précis, nous avons, dans cette synthèse, donné un aspect général de la géographie humaine de la région considérée. Nous avons remarqué que l'évolution d'ensemble est la même pour la totalité des communes constituant le territoire en question. Aux violentes destructions de la guerre de Cent Ans, ont succédé le remarquable épanouissement du XVI^{ème} siècle, puis la grave crise paysanne qui a permis la formation des grandes concentrations du XVII^{ème} siècle. Les rassemblements se sont lentement poursuivis par la suite et lentement les dernières formes traditionnelles se sont éteintes. Tout un état issu des concessions seigneuriales d'avant la guerre de Cent Ans, toute une société liée à une certaine forme de propriété a disparu et nous reconnaissons dans l'expression nouvelle, différents aspects de la « villa » réadaptés aux conditions économiques d'aujourd'hui.

Mais dans cette marche générale nous avons également discerné des nuances qui dépendent de tout un complexe de facteurs dont le hasard n'est parfois pas exclu. Encore actuellement, la diversification s'accroît ; les plateaux du Nord de l'YVETTE se laissent peu à peu gagner par l'influence parisienne. Le vieil accent du terroir, avec ses intonations chantantes, est définitivement mort ; des champs d'aviation enlèvent à la culture des lambeaux de limon précieux et les lotissements gagnent peu à peu du terrain. Au sud, la physionomie champêtre est restée plus pure ; aucun ouvrier d'usine ne se mêle au vieux fond rural et les habitudes citadines ne pénètrent que lentement. Ces premiers symptômes de différenciation s'accroîtront-ils ? Avec l'extension de la surface lotie verrons-nous s'accomplir un nouveau morcellement de la propriété, non plus lié à une petite exploitation rurale, mais avec un peuplement de banlieue ? L'avenir seul pourra répondre à ces questions et pour le moment nous nous contentons de fixer l'état présent, de le considérer comme l'aboutissement d'une longue évolution et de voir dans toutes les variétés perçues, le type même de la géographie humaine des plateaux d'ENTRE LIMOURS et VERSAILLES.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

- **FIN** -

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -